Ouiemagazine.net

URL :http://www.ouiemagazine.net/
PAYS : France
TYPE : Web Grand Public

28 novembre 2019 - 17:13

> Version en ligne

23e JNA : la jeunesse plus que jamais au centre de l'attention

L'association JNA a révélé mardi 26 novembre le thème de sa 23e édition, qui se tiendra le 12 mars 2020 : « 2020-2030 – Quel avenir pour l'oreille des jeunes ? ».

La **Journée nationale de l'audition** aura une nouvelle fois pour but de mobiliser l'opinion publique, les acteurs de prévention, les professionnels de santé et les pouvoirs publics pour faire reconnaître l'audition comme l'un des « bio-marqueurs de santé ». Se démarquant du bruit médiatique actuel autour du 100 % santé et de la réhabilitation auditive, cette 23 e JNA ciblera les jeunes, une approche que l'association défend depuis plusieurs années. La « vision curative, certes nécessaire, est aujourd'hui étroite. Les mesures de prévention primaire annoncées dans la loi de modernisation de santé, bien que nécessaires, sont longues à se mettre en place et ont un impact modéré face aux pratiques de consommation de musiques amplifiées et des politiques de gestion du bruit », explique-t-elle. L'ONG rappelle, d'ailleurs que d'après les enquêtes Ifop- JNA , l'apparition d'acouphènes, passagers ou permanents, a augmenté de 9 points entre 2018 et 2019 chez les 18 -24 ans ; des données déclaratives, qui rejoignent les constats de terrain effectués lors de journées de repérage auprès des jeunes. Ils indiquent d'ailleurs eux-mêmes avoir déjà ressenti tous les troubles habituellement associés à une surexposition au bruit : maux de tête, perte de concentration, irritabilité…

Les jeunes "attendent que ça passe"

Ces symptômes s'inscrivent dans un contexte social, environnemental et culturel : les jeunes écoutent de la musique plusieurs heures par jour, sur leurs appareils numériques et beaucoup au casque. Et, en France, la consultation d'un médecin, généraliste ou spécialiste, pour un problème d'audition reste marginale et associée, dans les mentalités, à un âge avancé de la vie. Du reste, comme le souligne l'association JNA , les niveaux auxquels s'exposent les jeunes rendent vraisemblable une survenue de plus en plus précoce de le presbyacousie. La mobilisation se fera donc autour de la mise en place d'une vigilance sanitaire sur l'audition dès l'entrée du parcours de santé. Autour du 12 mars, les experts de l'association diffuseront le Programme « Santé Auditive 2020-2030 : l'audition dans le système de santé ».

Tous droits de reproduction réservés

URL :http://www.edp-audio.fr/
PAYS :France
TYPE :Web Grand Public

▸ 28 novembre 2019 - 09:32

> Version en ligne

L'épigénétique contre la presbyacousie ?

Détails Publié le jeudi 28 novembre 2019 10:30

prévention

Credit : Andrey Popov / iStock

L'association **JNA** met en valeur l'épigénétique comme « marche à suivre » pour la santé auditive, et lutte pour une prise de conscience gouvernementale.

L'épigénétique se définit comme l'étude de la nature des mécanismes modifiant de manière irréversible l'expression des gènes, sans en changer l'ADN. L'épigénétique sert ainsi à retarder les déclenchements de modification de l'état de santé dû aux prédisposions génétiques, en modifiant le rapport de chacun à son environnement. Pour l'association **JNA**, l'épigénétique s'affiche comme une solution pour lutter contre la presbyacousie, se traduisant par une perte de l'audition liée à l'âge. Cette déficience survient en général autour de 55-60 ans, et s'explique par le fait qu'à partir de 20 ans, les cellules sensorielles s'usent et disparaissent peu à peu. Ainsi, seules les informations transmises par les cellules toujours fonctionnelles sont transmises au cerveau. Ce phénomène touche actuellement 40% des 60-70 ans et une personne de plus de 80 ans sur deux. Prêt de 16 millions de Français souffrent d'acouphènes, qu'ils soient passagers ou permanents.

Omniprésent dans la quasi-totalité de nos environnements, le bruit est le principal facteur augmentant la probabilité de déclencher les prédispositions génétiques à la presbyacousie. La dernière étude de l'association **JNA** et de l'Ifop sur la santé auditive au travail témoigne de l'omniprésence des expositions sonores, toujours plus puissantes, provoquant ainsi des lésions des cellules sensorielles de l'oreille. L'association **JNA** tente, notamment via ses trois campagnes annuelles de prévention et les études relayées, de faire réagir la population sur son environnement, afin de diminuer les doses de stress acoustique auxquelles font face nos oreilles. Cela se traduit par une modification du rapport de chacun au bruit : diminution de la durée d'exposition, port de protections auditives durant les événements trop bruyants. De même, l'Association **JNA** appelle à une prise de conscience gouvernementale afin de « favoriser l'amélioration des coûts sanitaires et sociaux ». Pour l'association, « l'audition fait partie intégrante des déterminants incontournables de santé ».

Antoine ERICHER

Tous droits de reproduction réservés

URL :http://www.Cotentin-webradio.com/
PAYS : France
TYPE : Web Grand Public

▸ **26 novembre 2019 - 15:12**

> Version en ligne

JNA - Jeudi 12 mars 2020 - 23e édition de la Journée Nationale de l'Audition !

Jeudi 12 mars 2020 - 23e édition de la **Journée Nationale de l'Audition** Cruelle réalité, les pertes auditives et autres symptômes ORL comme les acouphènes touchent aussi les jeunes. Les pratiques d'écoute de musique nomade mais également l'omniprésence du bruit en sont les deux principales causes. Pour autant, la politique de santé dans le domaine de l'audition reste uniquement orientée réhabilitation de l'audition avec la mise en place du 100% santé. Cette vision curative, certes nécessaire, est aujourd'hui étroite.

Les mesures de prévention primaire annoncées dans la loi de modernisation de santé, bien que nécessaires, sont longues à se mettre en place et ont un impact modéré face aux pratiques de consommation de musiques amplifiées et des politiques de gestion du bruit.

Enfin, si le tout connecté menace gravement l'audition des jeunes, ces technologies peuvent aussi ouvrir la voie au prendre soin de soi. Une nouvelle vision doit être développée pour donner corps aux potentiels apports de la e-santé auditive.

Les experts de l'association **JNA** – médecins, scientifiques et acteurs de Santé dans le domaine de l'audition - mobiliseront une nouvelle fois l'opinion publique, les acteurs de la prévention et de la santé et les pouvoirs publics pour faire reconnaître l'audition parmi les déterminants « santé ». Une politique volontariste de santé auditive instituée par les pouvoirs publics est aujourd'hui incontournable.

Selon les enquêtes **JNA** réalisées avec l'institut Ifop, la présence des symptômes acouphènes passagers ou permanents chez les jeunes a augmenté de 9 points entre 2018 et 2019, passant de 56% à 65% et de 10 points chez les 18 -24 ans.

Ces données déclaratives rejoignent des données de terrains issues de journées de repérages réalisées auprès des jeunes.

Eux-mêmes indiquent la survenue de maux de tête, de pertes de concentration, d'irritabilité mais aussi de difficultés de compréhension de la parole suite aux expositions sonores et à l'écoute de musique. C'est essentiellement dans les bars, dans les transports en commun et à la maison qu'ils déclarent être gênés.

Les différentes enquêtes populationnelles réalisées auprès de jeunes se formant en Centre de Formation pour Apprentis, viennent étayer ces informations.

Lors de l'enquête réalisée en 2017 « Smartphone : ami ou ennemi des oreilles des jeunes ? », 100% des plus de 15 ans indiquaient être équipés de smartphone.

L'écoute nomade de musique se pratique à 65% avec les oreillettes fournies avec le smartphone. La majorité préfère l'écouter à fort volume et plus de 2 heures par jour.

1 jeune sur 2 indiquait alors s'endormir avec !

Fatigue, nervosité, difficulté de compréhension de la parole dans le bruit…comment la trajectoire de vie de nos jeunes est-elle modifiée?

Tous droits de reproduction réservés

Ouïe Magazine

PAYS : France
PAGE(S) :32-33
SURFACE :170 %
PERIODICITE : Bimestriel

JOURNALISTE : Anne-Sophie Crouzet

► **1 octobre 2019 - N°93**

[**LE DOSSIER** PAR ANNE-SOPHIE CROUZET & JULIETTE SABATIER

LA PRÉVENTION EN ENTREPRISE : UN SUJET DE SOCIÉTÉ À PART ENTIÈRE

En préparation de sa 4ème Semaine de la santé auditive au travail, qui s'est déroulée du 14 au 18 octobre, la JNA a organisé, au Conseil économique social et environnemental, une table ronde sur la prévention des troubles associés aux nuisances sonores en milieu professionnel. Des discussions nourries s'y sont tenues autour des leviers mobilisables pour pousser l'encadrement des entreprises françaises à initier ou intensifier la prévention en matière de santé auditive.

Si l'amélioration du bien-être en entreprise est une préoccupation croissante notamment des jeunes générations, c'est bien souvent la préservation ou l'accroissement de la productivité des salariés, grâce à un environnement sonore agréable, qui trouve écho auprès des managers. « *Pendant longtemps, on a négligé de s'intéresser aux conséquences du bruit parce qu'elles nous semblaient avant tout psychologiques, mais le psychologique se traduit dans le physiologique.* a souligné le Pr. Jean-Luc Puel, directeur de recherche à l'Inserm Montpellier et président de l'association JNA. *Les effets négatifs du bruit sont ceux du stress avec les dangers qui lui sont associés (hypertension, troubles cardio-vasculaires, etc.)* » Cette problématique est loin d'être marginale : la dernière enquête Ifop-JNA (voir chiffres en encadré) montre en effet que près de 6 actifs sur 10 sont gênés par le bruit dans le cadre professionnel. « *L'augmentation de la proportion de gens se disant gênés au travail s'explique par une baisse de la tolérance au bruit et par des facteurs objectifs liés à l'organisation des tâches et des espaces : les open space mais aussi des pratiques plus récentes comme le flex office* (le fait de ne pas avoir de place attribuée dans l'entreprise, ndlr), *le nomadisme qui amène les actifs à travailler de plus en plus dans les cafés, les transports, les espaces voyageurs ou encore les espaces de coworking (20 % des actifs les utilisent ponctuellement). Sociologiquement parlant, la nouvelle génération est plus sensible aux facteurs de bien-être au travail. 35 % des actifs considèrent que leur entreprise ne prend pas assez en compte cette question* », analyse Rémy Oudghiri, sociologue.

CHANGER LES MENTALITÉS ET SENSIBILISER LES MANAGERS

Les interventions de prévention en entreprise doivent s'adapter à ce nouveau contexte social, en gardant à l'esprit que les milieux professionnels les plus évidemment bruyants ne sont pas ceux où il est le plus compliqué d'agir : « *Pour la partie industrielle de nos activités, dans laquelle les niveaux de bruits sont lésionnels, on impose des protections individuelles,* a indiqué Aleksandra Piotrowski de la direction Santé sécurité et performances au travail d'EDF, au cours de la table ronde organisée par la JNA. *Mais quand le bruit relève de l'organisationnel, c'est parfois plus compliqué car il faut changer les mentalités, par exemple pour que les gens ne parlent pas à haute voix dès qu'ils sortent de l'open space. Il faut changer la culture, sensibiliser les managers... De plus, lors des*

Tous droits de reproduction réservés

Ouïe Magazine

PAYS : France
PAGE(S) :32-33
SURFACE :170 %
PERIODICITE : Bimestriel

JOURNALISTE : Anne-Sophie Crouzet

► **1 octobre 2019 - N°93**

visites de la médecine du travail, la vue est toujours abordée, pas la gêne auditive. Il n'y a pas de détection systématique. » Toute approche de la santé auditive en entreprise doit se réinscrire dans la problématique plus large des risques psycho-sociaux... En sachant que la France n'est pas en avance sur ces questions. « *Il n'est pas étonnant qu'on s'intéresse trop peu à la gêne auditive car notre pays s'est largement distingué par son absence de mobilisation sur le problème de la santé au travail,* regrette le Dr. Patrick Légeron, psychiatre et co-auteur d'un rapport sur les risques psychosociaux pour le ministère du Travail. *Nous avons les managers les plus défaillants sur ce sujet, ils ne sont pas formés... Et le principe pollueur-payeur ne s'applique pas puisque les retombées négatives du bruit sur les salariés sont prises en charge par un système de santé mutualisé. Les questions de santé au travail doivent être inscrites dans l'agenda sanitaire mais aussi business des entreprises et portées par le plus haut niveau hiérarchique : elles doivent être un enjeu stratégique.* » C'est pourquoi les interventions de prévention doivent passer par une co-construction avec la direction.

UNE DEMANDE EN HAUSSE DE LA PART DES ENTREPRISES

Les équipes d'Audio 2000 procèdent précisément de cette façon pour concevoir les journées d'intervention, toujours en présence d'un audioprothésiste, en milieu professionnel. Il y a toujours une partie conférence et conseils : sur l'importance de se protéger dans la durée et l'intensité d'exposition sonore, de faire des pauses, de se tenir à distance des sources de bruit... Et deux bornes de tests sont installées. Si le résultat n'est pas satisfaisant, la personne peut s'entretenir tout de suite avec l'audioprothésiste. L'enseigne mesure le succès de ces opérations au nombre de tests réalisés au cours de la journée : « *Quand la personne passe le test, c'est que le message de prévention est passé,* estime Marie Legrand. *Les demandes d'actions de dépistage et prévention de la part des entreprises ont augmenté avec la création dans les entreprises de pôles RH tournés vers le bien-être au travail, le développement des missions handicap. Les sociétés sont venues à la rencontre d'Optic 2000 pour la perte visuelle, puis ce sont les salariés qui ont dit à leur encadrement qu'ils seraient intéressés aussi par des dépistages auditifs. D'une manière générale, les médecins du travail, les salariés, les managers sont plus sensibilisés à la santé auditive. Et par ailleurs, la génération qui arrive dans les entreprises est beaucoup plus à l'écoute d'elle-même* », constate la directrice de l'enseigne. ■

La table ronde organisée par la JNA le 11 octobre au Conseil économique social et environnemental.

Points clés

DE L'ENQUÊTE IFOP-JNA*

8 M DE FRANÇAIS EN EMPLOI SONT CONCERNÉS PAR LA GÊNE AUDITIVE AU TRAVAIL (PROJECTION)

59 % DES ACTIFS SONT GÊNÉS PAR LE BRUIT SUR LEUR LIEU DE TRAVAIL

AUGMENTATION DE 7 POINTS EN 2 ANS

2/3 D'ENTRE EUX EN RESSENTENT LES IMPACTS NÉGATIFS : FATIGUE, IRRITABILITÉ, STRESS, GÊNE AUDITIVE, TROUBLES DU SOMMEIL

LES SALARIÉS VOIENT AUSSI LES IMPACTS DANS LEUR ENTREPRISE :

- PERTE DE PRODUCTIVITÉ POUR **4/10**
- INCOMPRÉHENSIONS AVEC LES MANAGERS POUR PLUS DE **1/3**
- AGRESSIVITÉ DANS LES ÉCHANGES POUR **1/3**
- TENSIONS DANS L'ÉQUIPE POUR PRESQUE **1/3**

1/4 DES SALARIÉS SEULEMENT RAPPORTE QUE DES CORRECTIFS ONT ÉTÉ MIS EN PLACE

* « Bruit, santé auditive et qualité de vie au travail », enquête Ifop-JNA. Questionnaire auto-administré en ligne du 17 au 18 septembre 2019. Échantillon de 1013 personnes, représentatif de la population française active occupée âgée de 18 ans et plus.

Tous droits de reproduction réservés

Ouïe Magazine

PAYS : France
PAGE(S) :34-36
SURFACE :246 %
PERIODICITE : Bimestriel

JOURNALISTE : Anne-Sophie Crouzet

► **1 octobre 2019 - N°93**

[**LE DOSSIER** PAR ANNE-SOPHIE CROUZET & JULIETTE SABATIER

LES AUDIOPROTHÉSISTES ET LA PRÉVENTION : *VOS PRATIQUES À LA LOUPE*

Quelle est la proportion d'audioprothésistes qui pratiquent des opérations de prévention ? A quel rythme ? Dans quel cadre ? Pour répondre à ces questions, L'Ouïe Magazine a organisé une enquête auprès de ses lecteurs. Zoom sur ses résultats phares.

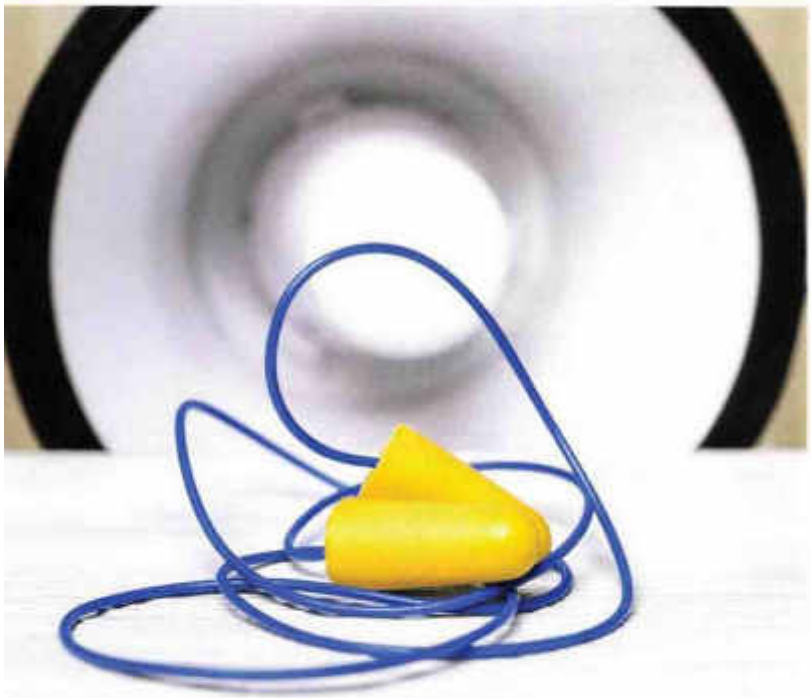

LA PRÉVENTION, UNE PRATIQUE LARGEMENT **GÉNÉRALISÉE** CHEZ LES AUDIOPROTHÉSISTES

Plus de 9 audioprothésistes sur 10 déclarent avoir déjà mené des opérations d'information.

AVEZ-VOUS DÉJÀ MENÉ DES OPÉRATIONS DE PRÉVENTION (INFORMATION, SENSIBILISATION, DÉPISTAGE, DISTRIBUTION DE PROTECTIONS…) ?

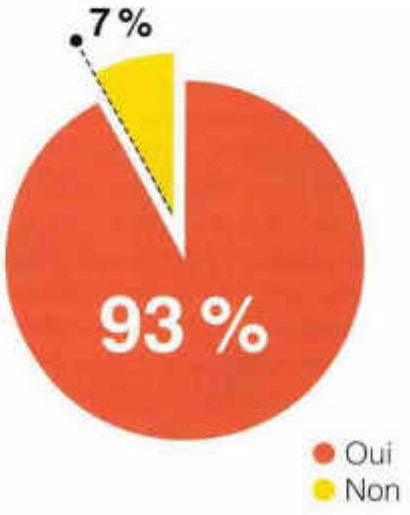

MÉTHODOLOGIE :

Enquête réalisée en ligne du 15 au 28 octobre via SurveyMonkey, avec la participation de 70 audioprothésistes.

Tous droits de reproduction réservés

Ouïe Magazine

PAYS : France
PAGE(S) :34-36
SURFACE :246 %
PERIODICITE : Bimestriel

JOURNALISTE : Anne-Sophie Crouzet

▸ **1 octobre 2019 - N°93**

de sensibilisation, de dépistage ou encore de distribution de protections auditives. Celles-ci ont lieu à diverses occasions. Si la Journée nationale de l'audition (JNA) est l'événement le plus cité par les répondants à notre enquête comme cadre de ces démarches, au sein du centre ou à l'extérieur, les sondés évoquent également des journées de dépistage organisées dans les Ehpad, résidences pour seniors, mais aussi en entreprise, dans les établissements scolaires ou encore pendant la Fête de la musique ou les festivals (distribution de bouchons d'oreille).

DES OPÉRATIONS TRÈS **PONCTUELLES** POUR LA PLUPART

Environ 70 % des audioprothésistes ayant répondu à notre enquête organisent des opérations de prévention une à deux fois par an. Seulement 14 % d'entre eux y ont recours plus de 5 fois par an.

A QUELLE FRÉQUENCE ORGANISEZ-VOUS CES OPÉRATIONS ?

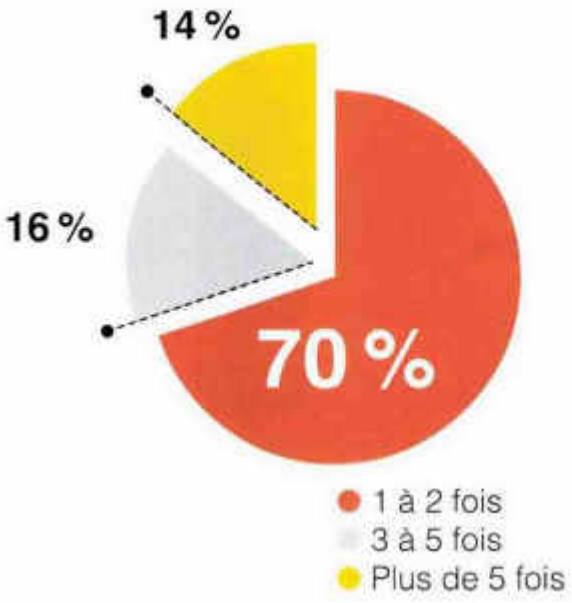

QUELLES POPULATIONS CIBLEZ-VOUS QUAND VOUS FAITES DE LA PRÉVENTION ? (PLUSIEURS RÉPONSES POSSIBLES)

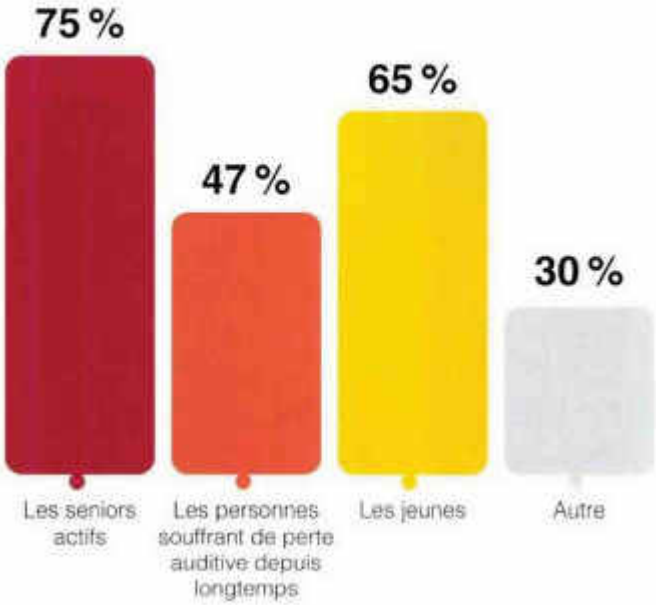

TOUTES LES POPULATIONS SONT **CIBLÉES**

Contrairement à ce qu'on pourrait penser, les plus âgés ne sont pas les seuls ciblés par les opérations de prévention organisées par les audioprothésistes. Si les seniors actifs sont en toute logique visés dans les trois quarts des cas, d'autres catégories sont également interpellées dans le cadre de ces campagnes, comme les jeunes (64,9 %) ou les personnes souffrant de longue date de troubles auditifs (47,4 %). Interrogés sur les autres types de population sensibilisées à ces occasions, les sondés évoquent à plusieurs reprises des interventions en entreprise auprès de professionnels travaillant dans un environnement susceptible de présenter des risques pour leur audition comme, par exemple, des salariés du BTP. Sont également cités des professionnels de l'éducation ou de la santé et, bien évidemment, les résidents des Ehpad.

Tous droits de reproduction réservés

Ouïe Magazine

PAYS : France
PAGE(S) :34-36
SURFACE :246 %
PERIODICITE : Bimestriel

JOURNALISTE : Anne-Sophie Crouzet

► **1 octobre 2019 - N°93**

[**LE DOSSIER** PAR ANNE-SOPHIE CROUZET & JULIETTE SABATIER

LE PUBLIC SE MONTRE-T-IL RÉCEPTIF À CE TYPE D'OPÉRATION ?

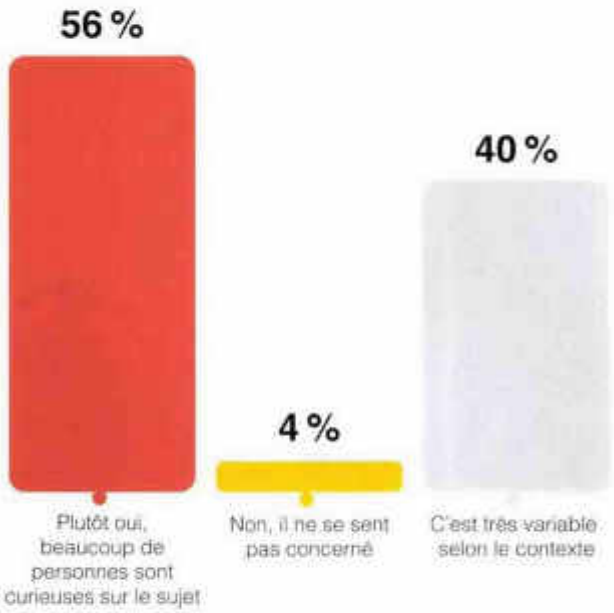

UN PUBLIC QUI RESTE À **CONVAINCRE**

Interrogés sur la réceptivité des populations ciblées par leurs opérations de prévention, un peu plus de la moitié des audioprothésistes déclarent que « *beaucoup de personnes sont curieuses sur le sujet* ». A l'inverse, 40 % d'entre eux affirment que l'intérêt du public est très variable selon le contexte. Notons que ces résultats sont sensiblement similaires quelle que soit la catégorie de personnes visées - jeunes, seniors actifs... - avec cependant un intérêt un peu moins marqué chez celles qui présentent un déficit auditif depuis longtemps (44 % des audioprothésistes qui souhaitent sensibiliser cette population en particulier indiquent que le public est majoritairement curieux sur le sujet, contre 56 % pour l'ensemble des sondés).

LA PRÉVENTION, UNE DÉMARCHE AUX **MOTIVATIONS** PLURIELLES

Quand les audioprothésistes organisent des opérations de prévention, ils ne poursuivent pas un objectif précis. Pour la grande majorité d'entre eux, les buts sont multiples : pour près de 7 sondés sur 10, il s'agit à la fois de parler de santé auditive au grand public, de sensibiliser les malentendants à leur déficience, de se faire connaître dans leur zone de chalandise ou encore d'informer les jeunes sur les risques qu'ils font courir à leur audition. Alors que les interventions en entreprise commencent à se développer, seul 1 audioprothésiste sur 3 déclare pour l'heure vouloir contribuer au bien-être au travail. Ceux ayant cité d'autres raisons évoquent également la diffusion de la connaissance du métier auprès des jeunes, la dédramatisation de l'appareillage, l'envie d'expliquer au public le fonctionnement de l'audition et de ses troubles (hypoacousie, hyperacousie, acouphènes...) mais aussi la collaboration avec les ORLs. ■

QU'EST-CE QUI VOUS MOTIVE / POURRAIT VOUS MOTIVER À ORGANISER DES OPÉRATIONS DE PRÉVENTION ? (PLUSIEURS RÉPONSES POSSIBLES)

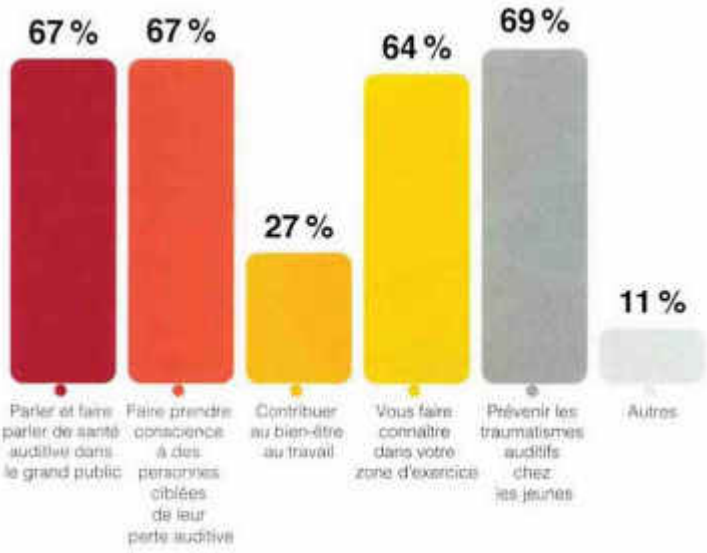

Tous droits de reproduction réservés

« Quel avenir pour l'oreille de nos jeunes ? » (Communiqué)

Cruelle réalité, les pertes auditives et autres symptômes ORL comme les acouphènes touchent aussi les jeunes. Les pratiques d'écoute de musique nomade mais également l'omniprésence du bruit en sont les deux principales causes. Pour autant, la politique de santé dans le domaine de l'audition reste uniquement orientée réhabilitation de l'audition avec la mise en place du 100% santé. Cette vision curative, certes nécessaire, est aujourd'hui étroite.

Les mesures de prévention primaire annoncées dans la loi de modernisation de santé, bien que nécessaires, sont longues à se mettre en place et ont un impact modéré face aux pratiques de consommation de musiques amplifiées et des politiques de gestion du bruit. Enfin, si le tout connecté menace gravement l'audition des jeunes, ces technologies peuvent aussi ouvrir la voie au prendre soin de soi. Une nouvelle vision doit être développée pour donner corps aux potentiels apports de la e-santé auditive.

Les experts de l'association **JNA** – médecins, scientifiques et acteurs de Santé dans le domaine de l'audition – mobiliseront une nouvelle fois l'opinion publique, les acteurs de la prévention et de la santé et les pouvoirs publics pour faire reconnaître l'audition parmi les déterminants « santé ». Une politique volontariste de santé auditive instituée par les pouvoirs publics est aujourd'hui incontournable.

> Lire la suite

> Contact presse : Sébastien Leroy – sebastien.leroy@journee-audition.org – 06 33 62 68 18

Tous droits de reproduction réservés

Ouïe Magazine

PAYS : France
PAGE(S) :22-25;27
SURFACE :369 %
PERIODICITE : Bimestriel

1 octobre 2019 - N°93

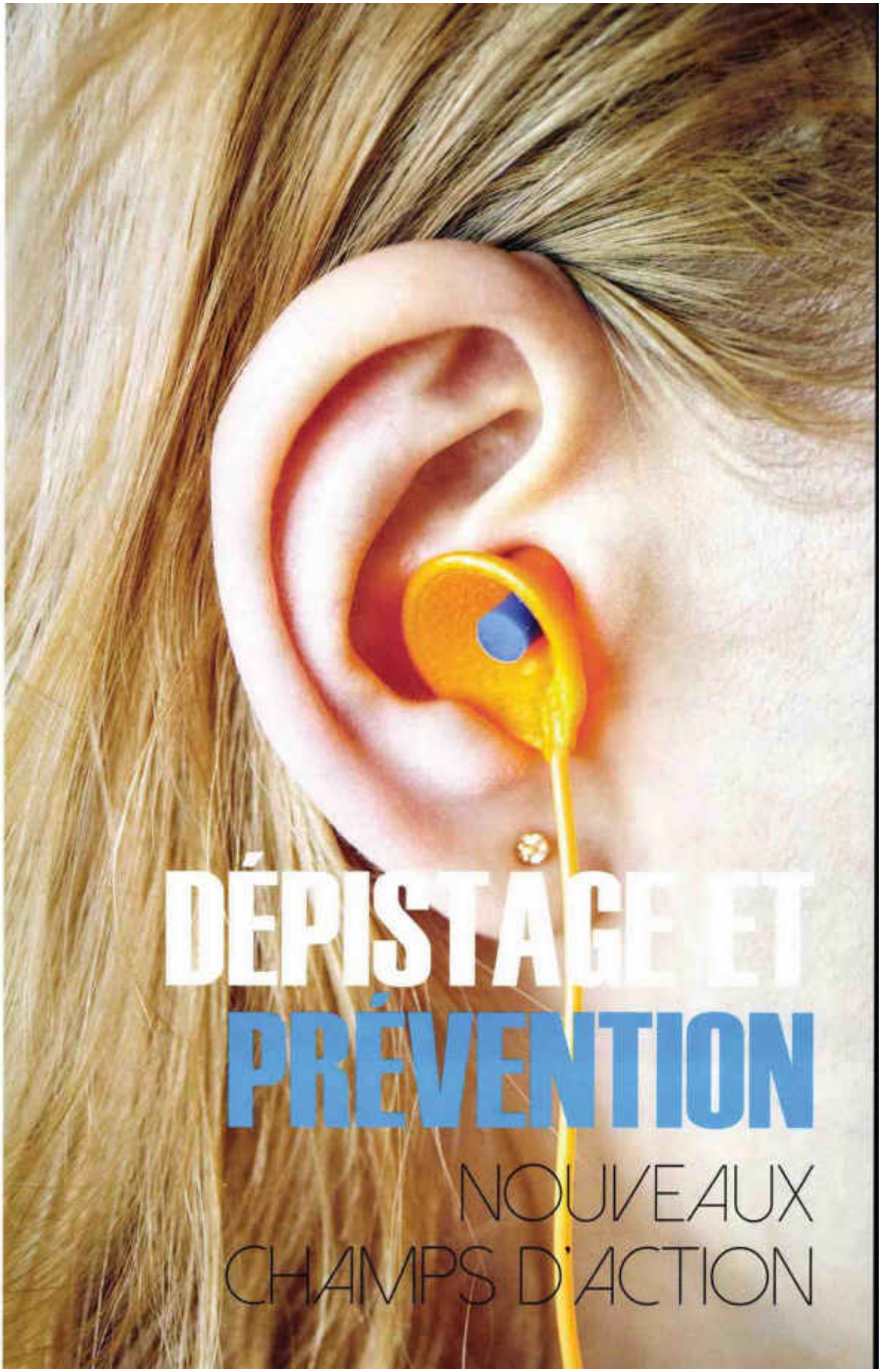

Tous droits de reproduction réservés

Ouïe Magazine

PAYS : France
PAGE(S) :22-25;27
SURFACE :369 %
PERIODICITE : Bimestriel

► **1 octobre 2019 - N°93**

[LE DOSSIER PAR ANNE-SOPHIE CROUZET & JULIETTE SABATIER

[La prévention n'est pas un sujet nouveau pour les audioprothésistes qui, de tout temps, ont mené des opérations de sensibilisation auprès de différentes populations, notamment les personnes âgées. Depuis quelques années, elle fait cependant l'objet de nouvelles modalités sous l'effet de plusieurs facteurs : mise en lumière des liens entre déficit auditif et déclin cognitif, développement des actions de dépistage par les enseignes, multiplication des pratiques à risque chez les jeunes... A la faveur de la mise en place du 100 % santé dans le secteur, la profession milite pour une généralisation de ces démarches, auprès des seniors mais aussi de la population en général.]

En tant que professionnels de santé, les audioprothésistes sont investis d'une mission de prévention qui ne fait aucun débat et qui a pris une importance toute particulière depuis que la corrélation entre malentendance non compensée et surrisque de déclin cognitif a été établie. En parallèle, l'écoute de musique compressée et/ou amplifiée se développe exponentiellement chez les enfants, les adolescents et les jeunes adultes, qui sont de plus en plus nombreux à présenter des troubles auditifs passagers ou permanents. « *L'audition est un enjeu de santé publique : sur les 6 millions de malentendants en France, 2 millions sont appareillés et 1 million en aurait besoin*, rappelle Christian Renard, audioprothésiste dirigeant des Laboratoires Renard, très impliqué en matière de prévention. *On peut rester passif et laisser la question de la prévention aux pouvoirs publics... Mais je pense qu'il est de notre rôle de nous impliquer dans le dépistage à tous les âges de la vie. Chez les enfants, il a été possible de le mettre en place : en passant par les maternités, on touche quasiment tous les nouveau-nés. En revanche, pour les adultes, il n'y a pas pour l'instant de repérage systématique de la perte d'audition.* » Être proactif dans les opérations de dépistage et les messages de prévention est ainsi devenu une façon de se positionner encore plus clairement, aux yeux du grand public, comme un professionnel de santé à part entière. « *Cela fait partie de notre métier*, affirme Marie Legrand, directrice du réseau Audio 2000, elle-même diplômée en audioprothèse depuis 2009. *Nous ne sommes pas de simples commerçants.* » Cette posture est naturellement portée par les organisations professionnelles. Le Synea (Syndicat national des entreprises de l'audition) a fait de la prévention un de ses chantiers prioritaires, avec l'organisation de Journées de prévention, notamment à l'occasion d'événements tels que la Semaine du son ou la Fête de la musique. « *Il est du rôle d'un syndicat professionnel d'agir auprès du public pour faire connaître les conséquences d'une mauvaise audition* », explique son président

Tous droits de reproduction réservés

Ouïe Magazine

PAYS : France
PAGE(S) :22-25;27
SURFACE :369 %
PERIODICITE : Bimestriel

► **1 octobre 2019 - N°93**

L'UNSAF ENTRE AU WORLD HEARING FORUM DE L'OMS

L'Organisation mondiale de la santé réunit au sein du World Hearing Forum les acteurs de la santé auditive dans le monde. Ce réseau s'engage à promouvoir les soins auditifs et à faciliter la mise en œuvre, par les États, de la résolution "Prévention de la surdité et de la déficience auditive" (WHA70.13). Celle-ci met en avant la sensibilisation, la prévention et encourage les gouvernements à *« développer les ressources humaines dans le domaine des soins auriculaires et auditifs »*. L'Unsaf déclare s'inscrire pleinement dans ses différentes orientations, notamment via la médiatisation des études scientifiques successives établissant le lien entre surdité et risque de déclin cognitif chez les patients âgés. Le syndicat participera à la prochaine assemblée générale du World Hearing Forum, les 4 et 5 décembre, au siège de l'OMS à Genève.

Guillaume Flahault, qui loue l'implication au quotidien des audioprothésistes français en la matière. La prévention est aussi un sujet très important pour l'Unsaf « *depuis longtemps* », ajoute son président Luis Godinho. : « *Nous en parlons beaucoup depuis 2015, quand les travaux du Pr Hélène Amieva sur les liens entre déficit auditif non corrigé et risque accru de déclin cognitif ont été publiés. Depuis cette date, nous communiquons régulièrement sur le rapport entre compensation du déficit auditif et prévention de la dépendance auprès des médias grand public, qui relayent souvent nos messages* », rappelle-t-il, ajoutant que c'est notamment dans ce cadre que le syndicat est devenu membre du World Hearing Forum de l'OMS (voir encadré).

« C'est aux pouvoirs publics de porter les messages de prévention. »

LUIS GODINHO, PRÉSIDENT DE L'UNSAF

TOUTES LES TRANCHES D'ÂGE SONT CONCERNÉES

Si le dépistage de la presbyacousie est un élément phare des stratégies de prévention dans le domaine de l'audition, il est loin d'être le seul. Pour les professionnels et leurs représentants, les opérations de prévention doivent aujourd'hui toucher le grand public dans son ensemble. « *La cible de la prévention doit être toute la population. Déjà parce que les seniors n'ont pas forcément envie d'entendre les messages pour les seniors. Il faut être très large, pour toucher aussi les familles, les prescripteurs, les autres professionnels de santé. C'est comme ça que nous atteindrons l'efficacité maximale* », commente Luis Godinho. « *Cela concerne énormément de monde, les personnes âgées mais aussi les jeunes : 10 % des moins de 25 ans présentent une perte auditive et les 13-19 ans écoutent en moyenne 2 heures de musique par jour ! En tant qu'experts de l'audition, les audioprothésistes ont toute légitimité pour les conseiller dans leurs usages en matière d'écoute, avec des baladeurs ou en boîte de nuit, en les prévenant des lésions pouvant être engendrées par des pratiques à risque* », ajoute Guillaume Flahault. Pour le président du Synea, le secret d'une opération de prévention réussie est la segmentation selon la cible visée : « *Les*

Tous droits de reproduction réservés

Ouïe Magazine

PAYS : France
PAGE(S) :22-25;27
SURFACE :369 %
PERIODICITE : Bimestriel

► **1 octobre 2019 - N°93**

« La prévention en audition doit faire l'objet d'un rendez-vous porté par toute la filière. »

GUILLAUME FLAHAULT, PRÉSIDENT DU SYNEA

jeunes sont réceptifs à un discours concret - « avez-vous essayé les bouchons d'oreille ? », « pensez-vous à vous éloigner des enceintes pendant les concerts ? » - avec un relai de ces messages dans les centres auditifs. Pour les seniors, nous préconisons de miser sur des occasions telles que la JNA, la Semaine du son, et bien sûr le repérage au quotidien dans le centre. »

VERS UNE CAMPAGNE NATIONALE ?

L'audition est une problématique de santé publique et, à ce titre, « *c'est avant tout aux pouvoirs publics de porter les messages de manière à ce qu'ils ne soient pas assimilés à une démarche mercantile et donc contreproductifs* », estime Luis Godinho. Il cite en exemple le programme national Nutrition Santé et son célèbre slogan "Mangez 5 fruits et légumes par jour" : « *S'il avait été porté par des professionnels de l'agro-alimentaire, il aurait été bien moins efficace !* » Le Synea milite aussi pour l'organisation d'une campagne annuelle de repérage des troubles de l'audition qui fasse comprendre aux Français qu'il est normal de moins bien entendre avec l'âge mais pas de ne rien faire. Le syndicat plaide pour un rendez-vous régulier porté par toute la filière. « *C'est un projet avancé sur lequel nous travaillons avec le ministère*, indique Guillaume Flahault. *Cette campagne pourrait porter le message du lien entre cognition et audition, que certaines enseignes rechignent à diffuser car elles le jugent anxiogène. C'est le rôle des instances professionnelles d'initier ce projet et il faudrait qu'il voit le jour en 2020. Nous sommes en train de mettre en œuvre le 100 % santé, c'est l'occasion de lancer cette démarche et toute la filière doit se mobiliser.* » Les syndicats poussent donc les pouvoirs publics à s'engager sur ce sujet. « *Il a été repéré par le ministère de la Santé et nous avons des échanges en ce sens* », déclare Luis Godinho, en restant prudent : « *Le 100 % santé se met progressivement en place et on ne sait pas encore où on va. Il est donc difficile de rajouter une couche supplémentaire* »

DÉDRAMATISER LES TROUBLES AUDITIFS : LA STRATÉGIE "ACOUPHÈNES" D'AUDIO 2000

Dernière manifestation de l'entreprise de dédramatisation conduite par Audio 2000, une opération Acouphènes, lancée fin octobre et soutenue par une campagne publicitaire en télévision, incitant les téléspectateurs à aller parler de leurs sifflements ou bourdonnements d'oreille dans les centres auditifs. Un séminaire acouphènes, référencé par l'Agence nationale du DPC, a été organisé courant octobre pour les audioprothésistes du réseau. Son but : « *réintroduire les acouphènes dans la boucle du parcours de soins des patients et permettre leur prise en charge pluridisciplinaire* », précise Marie Legrand. Grâce à un partenariat avec la start-up Immersive Therapy, les patients acouphéniques se verront proposer un an d'abonnement gratuit à Diapason, appli ludique destinée à soulager les acouphènes.

Tous droits de reproduction réservés

Ouïe Magazine

PAYS : France
PAGE(S) :22-25;27
SURFACE :369 %
PERIODICITE : Bimestriel

► **1 octobre 2019 - N°93**

dans la réforme. Par ailleurs, il faut aussi être attentif à la démographie des ORLs, qui fait l'objet de difficultés croissantes d'accès. Ce dépistage pourrait être facilement mis en place avec 2 ou 3 questions posées au public visé, mais est-ce vraiment le moment ? Il faut réfléchir collectivement à cette question. » Si elle voit le jour, cette campagne pourrait prendre la forme d'un repérage systématique des troubles de l'audition à partir d'un certain âge. L'OMS préconise de le faire à 65 ans mais, pour l'Unsaf, l'âge de 50 ans serait préférable : il faut éviter que les patients « *fassent le lien entre retraite et appareillage* », explique son président, qui met aussi en garde « *contre les raccourcis dangereux du type 'équipez-vous et vous éviterez Alzheimer'* ». Au-delà de cette campagne nationale, le Synea évoque de son côté l'hypothèse qu'à terme, le dépistage fasse l'objet d'une délégation de tâches avec les prescripteurs. « *Mais ce n'est pas à l'ordre du jour* », souligne son président, en incitant pour l'heure les ORLs à participer eux aussi à la diffusion de la connaissance des troubles de l'audition et de leurs conséquences. ■

Tous droits de reproduction réservés

Ouïe Magazine

PAYS : France
PAGE(S) : 27-28
SURFACE : 128 %
PERIODICITE : Bimestriel

► **1 octobre 2019 - N°93**

PRÉVENIR LES CONSÉQUENCES DE LA MALAUDITION : ZOOM SUR LA STRATÉGIE DES LABORATOIRES RENARD

Engagés depuis des années dans la prévention, les laboratoires Renard ont structuré ces activités en un service au sein de leur organisation : le Sapa (Service des actions de prévention auditive) existe officiellement depuis le printemps 2019 sous la responsabilité d'Alexandre Vallier.

Le Sapa a pour objet de sensibiliser, informer, repérer et orienter tant le grand public que les professionnels de santé dans les Hauts-de-France. Auparavant, les laboratoires Renard formalisaient déjà leurs interventions auprès des malentendants en Ehpad dans un Service d'aide aux malentendants institutionnalisés ou dépendants (Samid). « *Cette organisation permet de centraliser et coordonner toutes les actions d'information, de sensibilisation, de repérage*, explique Christian Renard, qui dirige l'entreprise. *Nous recevons beaucoup de demandes d'écoles, d'entreprises...* »

En dehors des opérations d'information et sensibilisation pour la JNA et, toute l'année, des conférences, des débats, des interventions en entreprise ou à la demande d'associations, les laboratoires Renard se sont fait une spécialité, depuis une dizaine d'années, de la conception d'outils spécifiques de repérage des troubles de l'audition : pour les musiciens, en gériatrie, plan "2 minutes contre Alzheimer" pour permettre à tout professionnel de santé de réaliser un repérage ultra rapide, outils plus spécifiques pour les personnes atteintes d'Alzheimer... Ces outils sont toujours développés en relation avec

Tous droits de reproduction réservés

Ouïe Magazine

PAYS : France
PAGE(S) :27-28
SURFACE :128 %
PERIODICITE : Bimestriel

► **1 octobre 2019 - N°93**

des services médicaux, de recherche ou des acteurs de terrain : pôle ORL ou gérontologie, Carsat... La dernière invention, dans ce domaine, est une plateforme « de prise en soin auditive », retenue dans l'appel à projets Silver Surfer organisé par Eurasanté, agence de développement des Hauts-de-France (voir encadré). Dans ce type d'approche, on touche à la prévention secondaire : un repérage généralisé des troubles de l'audition ouvrirait l'opportunité de prévenir les problèmes de santé associés à la malentendance non traitée, comme le déclin cognitif ou la dépression. ■

UN OUTIL POUR SYSTÉMATISER LE DÉPISTAGE AUDITIF CHEZ LES ADULTES

Christian Renard, Mélanie Harichaux, responsable de support clinique, et Jérôme André, orthophoniste et chef de projet ont développé une plateforme full web de "prise en soins auditive", qui présente la particularité de se baser sur l'identification des besoins d'écoute du patient. En autonomie ou accompagné par un professionnel de santé, la personne accède à des tests d'intelligibilité dans le bruit, dans 7 environnements sonores (conversation à deux, en groupe, dans les transports, dans les bruits routiers, dans un lieu qui diffuse de la musique, dans un restaurant et devant la télévision). *« On a travaillé suivant le même principe que pour développer la Vocale Rapide dans le Bruit (VRB) : tout est time locké, on a synchronisé les fréquences de bruit par rapport aux fréquences de matériel vocal, de façon à ce que ce soit étalonné et reproductible »*, précise Christian Renard. Pour chacune des situations présentées, la personne indique la fréquence à laquelle elle y est confrontée, son niveau de gêne et son envie d'amélioration. En fonction des réponses, l'algorithme établit un "PAP", profil auditif personnalisé, et génère une séquence de tests dont le niveau de difficulté est automatiquement modulé. À la fin, une note s'affiche pour chaque environnement. *« C'est une aide au diagnostic et à l'orientation pour les médecins car c'est plus parlant qu'une audiométrie vocale. C'est également un guide pour l'audioprothésiste dans ses choix d'équipements et de réglages. En effet, il n'y a pas de corrélation directe entre l'occurrence d'une situation et l'envie d'amélioration exprimée par le patient. »* L'étape suivante consistera au développement de modules d'entraînement auditif adaptés aux profils auditifs personnalisés. La plateforme sera accessible aux professionnels de santé sur la base d'un abonnement mensuel.

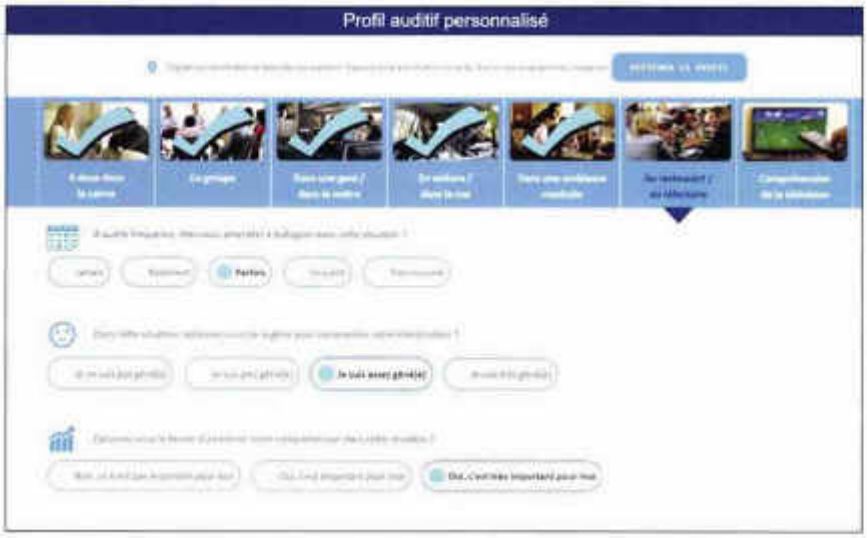

Tous droits de reproduction réservés

Ouïe Magazine

PAYS : France
PAGE(S) : 29-30
SURFACE : 165 %
PERIODICITE : Bimestriel

► **1 octobre 2019 - N°93**

LA SANTÉ AUDITIVE INVESTIT LES LIEUX FESTIFS

Audika aux Vieilles Charrues à Carhaix (Finistère), Audition Conseil aux Déferlantes du Sud de la France à Argelès-sur-Mer (Pyrénées-Orientales)... Cet été, les enseignes d'audioprothèse ont été présentes dans les festivals et l'ont fait savoir, via la distribution de bouchons mousse, des conseils pour préserver son audition et des informations sur les risques d'une exposition trop forte ou prolongée. La présence d'un stand Audio 2000 sur le festival des Francofolies de La Rochelle en juillet dernier était ainsi une grande première. Environ 800 tests auditifs ont été réalisés et 20 000 bouchons d'oreille distribués sur 5 jours. Marie Legrand, la directrice du réseau, explique cette démarche :

Sur le stand d'Audio 2000 aux Francofolies, une équipe de 4 personnes dont un audioprothésiste était présente pour accueillir et informer les festivaliers. « Les gens venaient sur le stand juste pour nous remercier, s'amuse Marie Legrand. Ils avaient des questions sur les risques immédiats pour leur audition. Les jeunes entre 20 et 30 ans et les étudiants étaient particulièrement en demande de conseils, certains ayant déjà souffert du bruit, d'acouphènes, ou s'étant fait des frayeurs… »

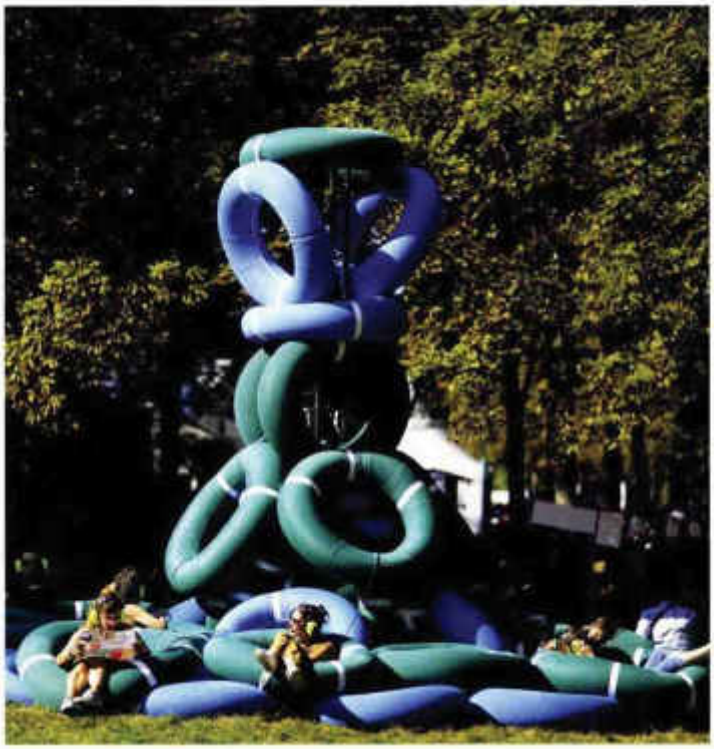

© Fondation pour l'audition

Cette structure ludique constituée de chambres à air colorées est la première aire de repos sonore, issue du partenariat entre la Fondation pour l'audition et l'École nationale supérieure de création industrielle. Expérimentée fin août lors du festival Rock en Seine, le Totem, conçu par l'élève Martin Tiessé, était installé à l'écart des scènes. Les casques anti-bruit dont il est équipé permettaient néanmoins aux festivaliers de dialoguer entre eux. Ce projet remplit les conditions préétablies par la Fondation pour l'audition : proposer des zones de pauses auditives qui ne soient pas en rupture avec l'ambiance festive de l'évènement.

Tous droits de reproduction réservés

Ouïe Magazine

PAYS : France
PAGE(S) :29-30
SURFACE :165 %
PERIODICITE : Bimestriel

► **1 octobre 2019 - N°93**

« Un festival comme celui-ci représente une opportunité de toucher toute la famille y compris les enfants. On peut délivrer le message, "Nos oreilles on y tient", et apporter la réponse tout de suite en distribuant des bouchons. Par ailleurs, cela nous permet aussi de développer notre notoriété. Enfin, c'est une demande qui vient de notre réseau : les audioprothésistes souhaitent que l'on se lie à ce type d'évènements. Cela entre dans notre conception du métier, dans notre volonté de dédramatiser l'appareillage mais aussi d'apporter des solutions comme les bouchons sur-mesure. C'est une ouverture vers un public plus large et plus jeune. » L'enseigne communique en ce sens depuis longtemps par le biais d'ambassadeurs, choisis pour faire savoir aux personnes souffrant de perte auditive qu'elles ne sont pas seules : en son temps, l'acteur Claude Brasseur, et récemment, le danseur Yann-Alrick Mortreuil. ■

« IL Y A LES FANS DE CIRE ET LES FANS DE MOUSSE. »

Quies, spécialiste des protections auditives (cire, mousse, silicone, cordelette, mais aussi filtres musique) et des protections auriculaires, est partenaire depuis des années de la INA, plus particulièrement sur l'opération "Nos oreilles on y tient", et du festival Solidays. L'entreprise fournit chaque année quelques centaines de milliers de bouchons d'oreille à distribuer. Par ailleurs, depuis 3 ans, EPI 3D, fabricant de protections moulées, appartient à la holding Chabrières, qui contrôle également Quies. L'entreprise centenaire est donc une observatrice éclairée des évolutions du marché. *« La mousse se développe énormément mais la cire se porte encore très bien,* déclare Chloé Postel-Vinay, directrice marketing Quies. *L'offre s'est élargie sur les protections plus techniques, par exemple pour profiter des concerts en se sentant protégé : depuis environ 5 ans, le grand public a accès à une panoplie de protections auditives différentes et de meilleure qualité pour la restriction sonore. Le développement de l'offre a permis de révéler un besoin. Cependant, les protections à 10-15 euros restent un achat conséquent, difficile à faire, mais nous ne pouvons pas faire moins, en tant qu'industriel. »* Au-delà des bouchons d'oreille, les protections auditives plus techniques demeurent assez méconnues du grand public, tout comme les normes concernant les filtres sonores, alors même que la règlementation dans ce domaine s'est durcie (obligation pour les fabricants de faire figurer de nombreuses informations sur les emballages, entre autres). On trouve donc sur le marché toutes sortes de bouchons sans norme, sans composition, sans DLV...

© Quies

Tous droits de reproduction réservés

Ouïe Magazine

PAYS : France
PAGE(S) : 31
SURFACE : 87 %
PERIODICITE : Bimestriel

► **1 octobre 2019 - N°93**

© C. Mellini

Les audioprothésistes doivent faire de la **prévention** en-dehors de leur cabine]

JEAN-LOUIS HORVILLEUR, AUDIOPROTHÉSISTE

Jean-Louis Horvilleur est audioprothésiste, président du Conseil scientifique de BruitParif et fondateur du blog LesOreilles.com, consacré à l'audition et à la musique. Entretien avec un "préventeur" acharné.

Quel regard portez-vous sur la prévention menée par les audioprothésistes en France ?

La prévention est une des attributions des audioprothésistes. Ils ont le savoir qu'il faut et sont assez nombreux pour le faire. Un certain nombre d'entre eux font de la prévention active mais force est de constater que, globalement, on peut mieux faire. Tous le font durant l'exercice de leur profession, dans leur centre, mais seule une minorité mène des opérations à l'extérieur, comme des conférences de sensibilisation. Il faut les inciter à sortir davantage de leur cabine et pas seulement de manière sporadique à l'occasion de la INA ou de la Semaine du Son. Ces évènements sont noyés dans la vague des différentes journées sur toutes les problématiques de santé et, souvent, ne sont relayés par les médias grand public que le jour-même, ce qui empêche le public d'être informé à temps. Quant aux opérations menées par les enseignes, elles sont à mes yeux moins efficaces que celles menées à titre individuel, car elles peuvent donner l'impression d'être une démarche marketing.

Le public est-il réceptif aux actions de prévention menées en-dehors des centres audio ?

En 2018, j'ai donné six conférences dans des mairies. Si la communication autour de l'événement est bien faite suffisamment en amont, si la presse locale en parle, si un élu s'implique, le public est intéressé et répond présent. Il y a un vrai besoin d'éducation sur la santé auditive à tous les âges et tous les publics doivent être sensibilisés. Les seniors, les jeunes, mais aussi certaines catégories de personnes comme les chasseurs, les enseignants (qui souffrent énormément du bruit), les musiciens, etc. Je donne chaque année un cours à l'école des DJs : ces jeunes démarreront leur carrière en sachant qu'il faut protéger leur audition. Pour les jeunes, qui ne sont pas réceptifs au fait qu'ils risquent d'avoir des problèmes dans 10 ans, il faut envisager des formats plus ludiques, notamment pendant les concerts. Je me souviens être monté sur la scène d'un festival de musique métal pour dire aux spectateurs de mettre leurs bouchons ! Il faut parler à tous les niveaux, y compris dans les écoles voire les crèches. On peut aussi imaginer une sensibilisation dans une rue commerçante, sur un marché... Il n'y a aucun lieu interdit !

Les audioprothésistes ont-ils matériellement le temps d'organiser et de mener ce type d'opérations ?

C'est effectivement un problème pour beaucoup d'entre eux mais il est toujours possible d'utiliser les quelques créneaux disponibles, par exemple dans les établissements scolaires de leurs enfants : le message sera diffusé aux élèves mais aussi aux enseignants, aux parents, aux grands-parents. Je crois aussi beaucoup au vivier que représentent les étudiants audioprothésistes. Dans le cadre de BruitParif, j'aimerais organiser une action pilote sur Paris pour montrer qu'ils sont aptes à faire de la prévention, ce que néglige le ministère de la Santé qui ne les a pas inclus dans le service sanitaire.

PRÉVENTION AUPRÈS DES JEUNES : LES MESSAGES PASSENT

Le dernier baromètre* de l'association Agi-Son confirme les pratiques à risque d'une partie des adolescents : 1 tiers écoute plus de 2 heures de musique par jour au casque, plus de 1 sur 2 s'endort en musique (dont 65,2 % au casque), 1 sur 4 régulièrement. Et plus de 35 % des 12-18 ans ont déjà expérimenté un trouble auditif : acouphène, maux de tête ou impression de moins bien entendre. Les jeunes ont été interrogés sur ce qu'ils avaient retenu après avoir assisté à un concert pédagogique Peace & Lobe organisé par l'association. « Pour écouter plus longtemps, j'écoute moins fort » est comme chaque année le message le mieux retenu. Plus de la moitié a également pris conscience que les lésions auditives sont irréversibles et qu'il ne faut pas attendre d'avoir des symptômes pour se protéger. D'après Agi-Son, plus de 6 adolescents sur 10 ayant assisté à un concert ont effectivement modifié leurs comportements, validant ainsi le principe de la prévention dans un cadre festif.

* Questionnaire soumis à 8 599 jeunes de 12 à 18 ans ; données de l'échantillon pondérées pour être représentatives de l'ensemble de la tranche d'âge. Analyse par SoCo Études.

Jean-Louis Horvilleur tient à la disposition des audioprothésistes souhaitant mener des opérations de sensibilisation un module de conférence grand public sur le risque auditif. Contact : flyingvjlh@gmail.com

Tous droits de reproduction réservés

AUDIO INFOS

PAYS : France
PAGE(S) :30-35
SURFACE :528 %
PERIODICITE : Mensuel

► **1 novembre 2019 - N°242**

Tous droits de reproduction réservés

AUDIO INFOS

PAYS : France
PAGE(S) :30-35
SURFACE :528 %
PERIODICITE : Mensuel

▸ **1 novembre 2019 - N°242**

À l'origine, Marie-José Estève-Fraysse a choisi la spécialité d'ORL un peu par hasard. Au cours de ses études de médecine, la néphrologie, à laquelle elle aspirait, lui a été fortement déconseillée par le chef de service, la menaçant de « placardisation » car, à l'époque, il estimait cette spécialité peu « féminine ». À la même période, elle croise dans un dîner celui qui deviendra son mari, le Pr Fraysse, lui-même ORL, qui lui conseille cette voie. Elle ne regrettera jamais. Il y a vingt ans, consciente du manque de prise en charge des patients acouphéniques, elle monte une équipe avec d'autres praticiens pour mettre en place un parcours de soins commun. Avec son amie Martine Ohresser, également médecin ORL, elles créent l'Afrépa, un organisme devenu depuis la référence des professionnels en matière d'acouphènes.

Audio Infos : Quels sont les patients acouphéniques que vous recevez lors de vos consultations ?

Marie-José Estève-Fraysse : Les patients que nous voyons sont ceux qui ne s'habituent pas à leurs acouphènes. Ils ont des troubles du sommeil, de la concentration, de l'humeur… Il faut comprendre que l'acouphène est un bruit qui est perçu par le système auditif et qui est analysé par le système auditif central. Or il est perçu par certaines personnes comme un bruit agressif, intrusif, même des années après son apparition. L'attention se focalise sans arrêt sur lui, alors qu'il devrait devenir un son neutre auquel on est indifférent. Nous appelons cela un acouphène invalidant. Vous avez, par exemple, le bruit d'une ventilation, d'un ordinateur, de votre voiture… que votre cerveau n'entend plus, il l'a assimilé, il ne représente plus une menace. Alors qu'un acouphène invalidant est un bruit qui est toujours considéré comme une menace potentielle, une intrusion. Je reçois des personnes effondrées, à bout, qui me disent *« ne me dites pas que je vais vivre toute ma vie avec ça, ce n'est pas possible »*. Il faut leur expliquer que c'est possible, que leur cerveau va être capable de le mettre à distance.

AI : Il y a souvent des annonces de traitements alternatifs contre les acouphènes, comme l'hypnose, l'ostéopathie, la médecine chinoise, des applications sur smartphone comme Diapason ou des méthodes présentées comme révolutionnaires. Pourquoi y a-t-il autant de traitements alternatifs à voir le jour ? Sont-ils efficaces ?

MJEF : Il n'y a pas de traitement qui fasse consensus et qui fonctionne à 100 %, ce qui laisse la place à un tas de choses à côté. Néanmoins, le fait que le patient soit habitué ou non à l'acouphène a aussi une cause émotionnelle, il est donc normal qu'ils se tournent vers des pratiques qui détendent, comme la sophrologie, la musique zen, le yoga… Ensuite, il y a aussi des acouphènes qui sont liés à des problèmes mécaniques musculaires ; pas tous, mais certains. Cela s'appelle des acouphènes somato-sensoriels. Ceux-là peuvent être améliorés par l'ostéopathie. Mais il revient à l'ORL de les dépister et d'orienter les patients.

Tous droits de reproduction réservés

AUDIO INFOS

PAYS : France
PAGE(S) :30-35
SURFACE :528 %
PERIODICITE : Mensuel

▸ **1 novembre 2019 - N°242**

L'Afrépa, une association de professionnels spécialisés dans les acouphènes

L'Afrépa a été créée il y a une dizaine d'années par Martine Ohresser et Marie-José Estève-Fraysse, l'actuelle présidente. Cette association a pour objectif de promouvoir le travail pluridisciplinaire autour de la prise en charge des acouphènes. Elle met en relation les professionnels qui souhaitent s'organiser en équipe dans le but de prendre en charge les patients acouphéniques au mieux, selon l'origine de l'acouphène, et de proposer un traitement intégrant plusieurs approches. D'autres associations existent, comme France Acouphènes, regroupant des patients.

AI : Comment faire en sorte, lorsqu'un patient est tenté par des pratiques alternatives, qu'il ne tombe pas sur du charlatanisme ?

MJEF : Je pense qu'il faut se méfier des méthodes ou techniques présentées comme uniques et exceptionnelles, avec des résultats quasi miraculeux, souvent pratiquées sur un seul site ou une seule ville et qui n'ont jamais été clairement présentées lors de réunions scientifiques, ni n'ont jamais fait l'objet d'une analyse objective par d'autres professionnels. Par ailleurs, elles coûtent souvent très chères. Cela est aussi valable pour la médecine en général. Il n'y a aucune méthode, aujourd'hui, qui permette 100 % de bons résultats, on le sait. À l'Afrépa, nous essayons d'être des garde-fous, car les patients acouphéniques souffrent et sont souvent très vulnérables face à ces pratiques que nous condamnons.

« Il faut se méfier des méthodes ou techniques présentées comme uniques et exceptionnelles »

AI : Pourquoi, à l'Afrépa, prônez-vous l'approche pluridisciplinaire pour les acouphènes ?

MJEF : Lorsque vous rentrez à l'Afrépa, vous disposez de deux ou trois ans pour créer une équipe, pas plus. Pourquoi ? Car il nous semble logique d'unir nos compétences face à ce symptôme difficile à traiter. Une équipe Afrépa, c'est un ORL, un audioprothésiste et une psychologue et ou une sophrologue. L'ORL doit faire une évaluation de l'acouphène, de ses caractéristiques, des signes associés, des circonstances de survenue, des causes ORL ou générales possibles à traiter. Il va aussi réaliser le bilan auditif, faire passer les questionnaires et, si besoin, demander une imagerie par scanner et IRM. Son rôle est de cerner au mieux le type d'acouphène, de déterminer sa composante traumatique ou émotionnelle ou somatosensorielle et, ainsi, d'orienter la prise en charge vers l'audioprothésiste, le psychologue, le sophrologue ou l'ostéopathe. Parfois, plusieurs acteurs sont nécessaires. Quand je fais mes consultations acouphènes, l'audioprothésiste est à mes côtés et la psychologue, qui se trouve dans la salle d'à côté, vient en cas de besoin. Et puis, si vous travaillez en équipe, tout le monde est tiré vers l'avant. Quand j'ai commencé, je ne connaissais pas grand-chose à l'acouphène, et l'audioprothésiste non plus. Et nous avons aujourd'hui des résultats extraordinaires que n'avions pas du tout il y a quinze ans ! Cela permet également d'éviter que l'acouphène ne devienne un business et que certains en profitent. La pluridisciplinarité est un garde-fou contre les abus de certains. Lorsque j'envoie un patient chez l'audioprothésiste, c'est

Tous droits de reproduction réservés

AUDIO INFOS
PAYS :France
PAGE(S) :30-35
SURFACE :528 %
PERIODICITE :Mensuel
▸ 1 novembre 2019 - N°242

que j'ai estimé que la thérapie sonore par amplification – ou bien par GBB, s'il n'a pas de surdité – peut être efficace. Mon expérience pluridisciplinaire me permet de lui expliquer le pourquoi et le comment du traitement ; il sera convaincu de ma démarche, et celle de l'audioprothésiste en sera facilitée. Il en est de même pour les thérapies cognitives comportementales ou la sophrologie. Une équipe, c'est aussi des réunions pour nous quasi mensuelles, où l'on peut discuter des patients en difficulté, évaluer nos résultats, parler des nouveaux traitements, résumer des articles de bibliographie, etc. Cela nous permet d'avoir le même discours face au patient, ce qui est très important pour gagner sa confiance et sa motivation face à des thérapies parfois contraignantes. Le patient est souvent dépité : il a eu des échecs, des fausses croyances ; on lui a dit – et ça, c'est bien le pire – *« il n'y a rien à faire, vous devrez vivre avec »*, aggravant l'anxiété et favorisant la dépression.

AI : Avec votre expérience, quels conseils donneriez-vous pour diagnostiquer et traiter au mieux les acouphènes ?

MJEF : D'expérience, plus vous « sous-typez » l'acouphène, plus vous avez de chances de bien le traiter. Est-ce que l'acouphène est d'origine somato-sensorielle ? Lié à la surdité ? Aux traumas sonores ? Lié au stress ou aux contrariétés ? Certains patients ne souffrent pas de perte auditive, mais ils ont perdu un proche, déménagé, quitté leur famille… et leur acouphène est apparu à cette occasion. Dans ce cas-là, il n'est pas nécessaire qu'ils se rendent chez l'ostéopathe, la relaxation ou le recours au psychologue seront plus appropriés. En revanche, si l'acouphène est variable en intensité, modulé par les mouvements de la tête ou du cou, associé à des douleurs cervicales, il est probable que son origine soit somato-sensoriel et que l'ostéopathe puisse apporter une amélioration. Si l'acouphène résulte d'un traumatisme sonore chez quelqu'un de jeune, le repos auditif sera sans doute la meilleure option, avec un générateur de bruit blanc. Dans le cas d'un migraineux, il faut d'abord traiter la migraine et ça ira probablement mieux. Et si vous constatez un acouphène d'apparition brutale chez quelqu'un qui est hypertendu, diabétique, peut-être fait-il un petit accident vasculaire avec la perte auditive. En résumé, il est très important de catégoriser les types d'acouphènes, de déterminer les circonstances de sa survenue, les signes associés et l'histoire clinique du patient, pour ensuite orienter le patient.

AI : Qu'appelez-vous les acouphènes « somato-sensoriels » ?

MJEF : Il s'agit d'un type d'acouphène très spécifique, qui a émergé il y a une dizaine d'années mais que l'on commence à mieux connaître seulement maintenant grâce aux nombreuses recherches sur le sujet. Il semble être le résultat d'une perte d'audition, même modérée, et d'une hypertonie musculaire ou d'un dysfonctionnement de la région de la face ou du cou. Les entrées musculaires et les entrées auditives de la partie basse du tronc cérébral arrivent paradoxalement au même endroit dans le noyau cochléaire. Alors, si vous avez des entrées auditives qui sont déficitaires, soit parce qu'il y a une surdité, soit pour d'autres raisons que nous ne connaissons pas encore, et qu'en parallèle il y a trop d'entrées somato-sensorielles ou somato-motrices, il peut y avoir une modification de l'information auditive qui peut soit créer un acouphène pour certains, soit moduler le bruit de fond du nerf auditif pour d'autres. Cela crée un acouphène auquel il est difficile de

Tous droits de reproduction réservés

AUDIO INFOS

PAYS : France
PAGE(S) :30-35
SURFACE :528 %
PERIODICITE : Mensuel

▸ **1 novembre 2019 - N°242**

s'habituer, car il est très variable en intensité et parfois en tonalité. Dans ce cas, l'ostéopathie, les étirements et la physiothérapie cervicale ont un impact positif.

AI : Actuellement, quels traitements contre les acouphènes ont fait leurs preuves ?

MJEF : Même si aucun traitement ne fonctionne à 100 %, il y a tout de même un consensus sur certaines techniques qui donnent des résultats : les thérapies sonores, les thérapies cognitives-comportementales et la sophrologie. Nous disposons de méta-analyses et d'études publiées depuis une quinzaine d'années qui ont validé l'efficacité de ces thérapies. Ce sont les méthodes d'amplification avec les appareillages qui ont fait les plus gros progrès ces cinq ou dix dernières années. Les thérapies sonores peuvent être de l'ordre de l'amplification ou à base de générateur de bruit, selon le bilan auditif. Cela va dépendre également de la gêne du patient. Ainsi, à un patient pas trop gêné, nous allons proposer un enrichissement sonore, en lui demandant de mettre un petit bruit d'eau lorsqu'il est dans le silence au travail. Il peut aussi placer un petit bruiteur sous son oreiller pour l'aider à s'endormir, pour que cela se « mélange » à l'acouphène et détourne son attention. Quand les scores au questionnaire sont plus élevés, cela ne suffit pas. Il faut alors proposer une thérapie sonore avec amplification. Nous allons proposer un appareillage sur une surdité modérée – que nous n'appareillerions pas s'il n'y avait pas d'acouphènes – et il va falloir amplifier sur les fréquences de la perte. Si ça ne suffit pas, il est possible de générer en plus un bruit blanc. Dans ce cas, l'audioprothésiste est le principal acteur de la thérapie sonore. On peut aussi rencontrer des acouphènes avec un grand retentissement émotionnel et psychologique. Là, une thérapie cognitive-comportementale est nécessaire. Il s'agit de méthodes qui mettent le symptôme au centre de la prise en charge, utiles lorsque le patient n'a aucune connaissance du trouble, avec des associations de pensées négatives, parfois associées à des troubles anxieux ou à un état dépressif modéré. La phase de psychoéducation informe et permet au patient de réadopter les bons comportements, notamment préventifs. Puis la thérapie comportementale de première intention a pour but de soulager le trouble de l'humeur qui accentue le symptôme, ici l'acouphène. Les thérapies comportementales permettent de comprendre comment vivre avec une problématique, de trouver des moyens et des méthodes pour l'accepter et composer avec. Pour ce qui est des traitements médicamenteux, certains praticiens utilisent des antiépileptiques. À une époque, nous donnions du Rivotril, un anticonvulsivant donné aux enfants pour de petites épilepsies. La prescription est aujourd'hui réservée aux neurologues et aux pédiatres, car il y a eu des abus – il était utilisé comme une drogue. Cependant, j'avais l'impression que cela fonctionnait dans certains cas, mais il est vrai que le sevrage était parfois difficile. Le Neurontin [ou gabapentine, NDLR], un autre antiépileptique, a également été utilisé, mais les méta-analyses n'ont pas mis en évidence d'effet significatif, de même que pour l'Epitomax (topiramate) ou le Lyrica. De plus, les antiépileptiques présentent des effets secondaires, qu'il faut bien connaître ; ils doivent être manipulés avec prudence et être prescrits par des neurologues. Ensuite, il y a les compléments alimentaires de type Audistim Tone ou Cimizen. Certains patients vont mieux avec, alors pourquoi ne pas les prescrire ? Si un patient vous dit qu'il ne dort pas, qu'il est stressé, qu'il a des acouphènes depuis six mois. S'il n'a pas de surdité ni les moyens de s'appareiller, il est possible d'essayer des compléments

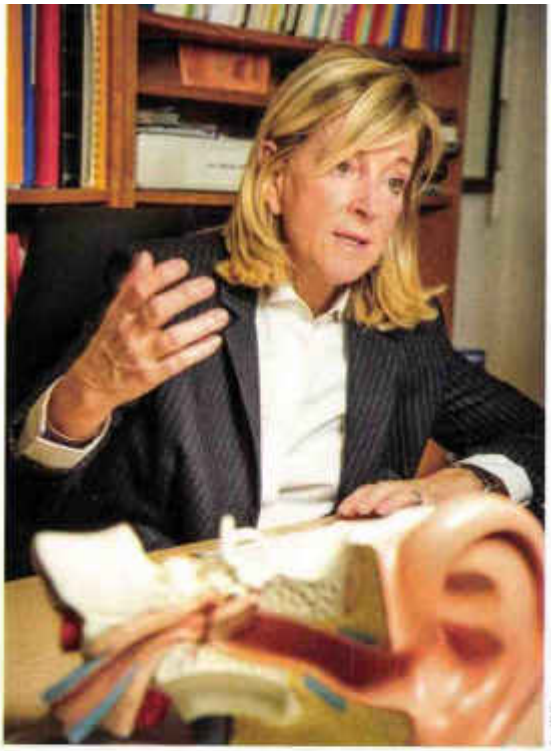

« Plus vous "sous-typez" l'acouphène, plus vous avez de chances de bien le traiter »

Tous droits de reproduction réservés

AUDIO INFOS

PAYS : France
PAGE(S) :30-35
SURFACE :528 %
PERIODICITE : Mensuel

▸ **1 novembre 2019 - N°242**

alimentaires. Certes, les résultats sont aléatoires, mais cela coûte entre 15 et 20 euros et peut permettre de passer un cap difficile. Une étude clinique, observationnelle, a d'ailleurs montré que les patients allaient un peu mieux. Pour les traitements, il y a aussi la thérapie par stimulation magnétique transcrânienne, qui se fait via une IRM qui envoie des stimulations magnétiques en ciblant une certaine zone du cerveau, à une certaine fréquence. Mais jusqu'à présent, les résultats n'étaient pas durables. À l'heure actuelle, de nouvelles études sur les stimulations magnétiques transcrâniennes sont menées pour essayer d'affiner la méthode.

Peu d'acouphènes invalidants

Selon une enquête réalisée par Ipsos pour la JNA (Journée nationale de l'audition) en 2018, entre 14 et 17 millions de Français souffriraient d'acouphènes. Ce phénomène touche également les jeunes : 56 % des 15-17 ans disent ressentir ou avoir déjà ressenti des acouphènes, 49 % pour les 18-24 ans. Ce constat corrobore l'identification de causes liées à des traumatismes sonores plutôt qu'à des problèmes de santé liés à l'âge. Cependant, peu de personnes en souffrent réellement. Elles sont « habituées ». Cela peut aussi s'expliquer par le fait que, parmi ceux qui ont déjà ressenti des acouphènes, un tiers (34 %) n'en souffrent plus aujourd'hui et 42 % ne les ressentent que de temps en temps. Ainsi, un quart (24 %) des personnes concernées en souffrent fréquemment ou en permanence. Parmi ces personnes souffrant d'acouphènes, une majorité (61 %) lui attribuent une note inférieure ou égale à 5/10, les jugeant peu invalidants.

« Il y a tout de même un consensus sur certaines techniques qui donnent des résultats »

AI : Vous ne m'avez pas cité la thérapie par neurofeedback. Quels sont les retours ?

MJEF : Le *neurofeedback* est une méthode neuropsychologique qui consiste à recueillir par électro-encéphalogrammes les ondes alpha du cerveau et à tenter de les modifier par l'entraînement. Cette méthode, appliquée aux acouphènes, a été introduite en France par Robin Guillard. Elle a fait l'objet d'un protocole de recherches cliniques, approuvé par un comité d'éthique, ce qui est incontournable aujourd'hui. Les résultats ont montré que l'on avait une amélioration dans environ 35 à 40 % des cas, ce qui n'est pas très significatif, proche de l'effet placebo. Devant ces résultats partiels, quelle position doit prendre l'Afrépa ? Doit-on inciter les professionnels à se procurer des casques EEC ? Doit-on proposer la méthode à des patients sans le casque ? Attendre que la méthode évolue ?

AI : Quel conseil donneriez-vous à l'audioprothésiste qui reçoit des acouphéniques ?

MJEF : L'audioprothésiste doit avant tout proposer à la personne de consulter un ORL. Il a une responsabilité : ce sont des patients fragiles, et l'origine de l'acouphène peut être diverse (neurinome, maladie de Ménière, otite chronique…). Ensuite, l'ORL doit bien évidemment passer la main à l'audioprothésiste si une thérapie sonore est indiquée ; ils travaillent ensemble. L'appareillage avec amplification, lorsqu'il fonctionne, a un effet rapide. Il « inhibe » l'acouphène. Nous avons noté, avec Paul Viudez, que l'amplification encochée qui consiste à amplifier de part et d'autre de la fréquence de l'acouphène, peut aussi être efficace. Si vous avez une perte sur les 4 000, 5 000, 6 000, 7 000, 8 000 Hz et que l'acouphène se situe sur le 6 000 Hz, vous allez tout amplifier sauf sur 6 000 Hz. Car l'oreille est déjà hyperstimulée sur la fréquence de l'acouphène. L'audioprothésiste doit aussi se former aux méthodes dites de TRT qui utilisent la combinaison de conseils directifs et explicatifs d'une thérapie par générateur de bruit blanc (isosonique à la perte), pouvant aussi être associé à de la sophrologie. Dans le cas de générateur de bruit blanc, il doit être isosonique, c'est-à-dire qu'en cas d'audition normale, le bruit blanc doit être à 2 dB au-dessus du seuil.

Tous droits de reproduction réservés

AUDIO INFOS

PAYS : France
PAGE(S) :48-49
SURFACE :157 %
PERIODICITE : Mensuel

JOURNALISTE : Nathalie Bloch Sitbon

▸ **1 novembre 2019 - N°242**

Troubles auditifs professionnels

59 % DES ACTIFS GÊNÉS par le bruit au travail

À l'occasion de la 4e édition de la campagne Semaine de la santé auditive au travail, qui s'est déroulée du 14 au 18 octobre, l'association JNA et l'Ifop ont dévoilé les résultats d'une enquête baptisée « Bruit, santé auditive et qualité de vie au travail – L'équilibre santé en péril ».

Par **Nathalie Bloch-Sitbon**

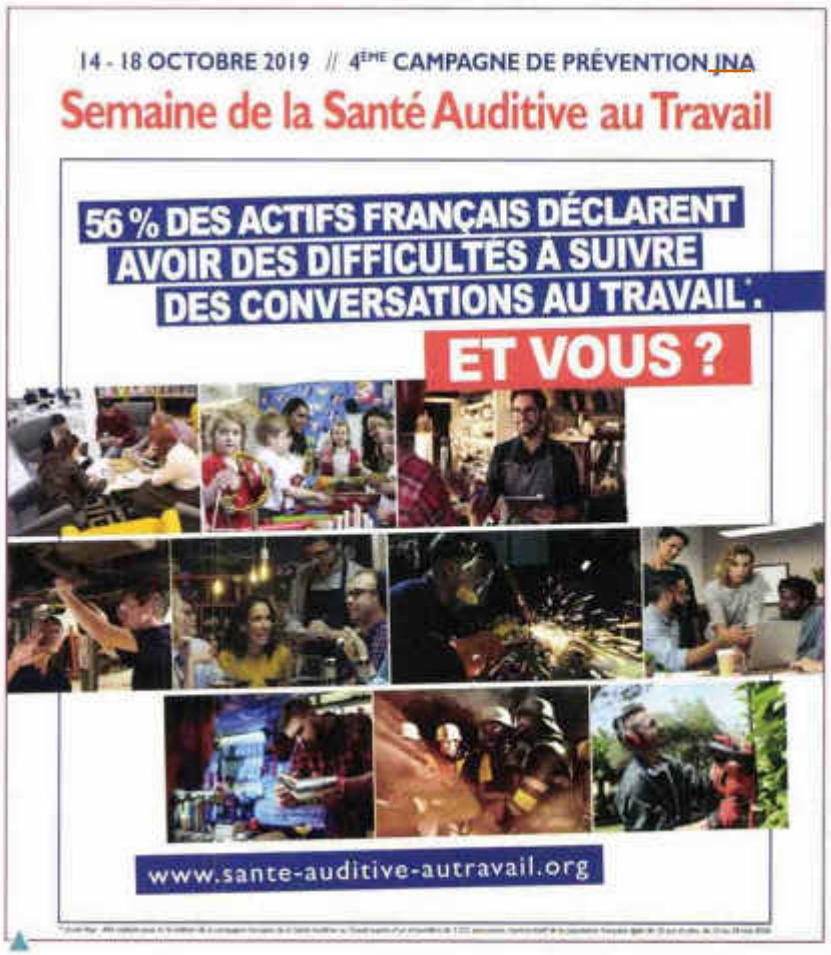

Affiche de la Semaine de la santé auditive au travail

Selon l'association Journée nationale de l'audition (JNA), qui a pour objectif la prévention et la diffusion d'informations dans le domaine de l'audition, près de six salariés sur dix (59 %) déclarent être gênés par le bruit et les nuisances sonores au travail, soit sept points de plus qu'en 2017. L'enquête note que ce ressenti n'est pas réservé aux personnes les plus âgées ou aux métiers les plus exposés : 57 % des moins de 35 ans et 56 % des cadres font le même constat.

67 % des actifs affirment que les nuisances sonores ressenties au travail ont des conséquences négatives sur leur santé : 54 % estiment que le bruit entraîne fatigue, lassitude ou irritabilité (+ 4 points par rapport à 2018). Ce pourcentage monte à 57 % pour les moins de 35 ans.

Le bruit génère du stress pour 46 % des salariés interrogés et une gêne auditive pour 34 %. 67 % des actifs affirment que les nuisances sonores ressenties au travail provoquent des conséquences négatives sur leur santé au quotidien : 32 % ressentent des troubles du sommeil, 25 % des sifflements ou des acouphènes, 25 % une souffrance psychologique et 19 % évoquent des symptômes de surdité.

Principales gênes : les bruits de l'extérieur et les machines

Les bruits provenant de l'extérieur des locaux ainsi que les matériels utilisés (imprimantes, ordinateurs…) sont cités en premier parmi les principales sources de bruit, chacun par 20 % des répondants, suivies des conversations téléphoniques (13 %) ou des discussions entre collègues (13 %).

Les actifs interrogés pensent que les conséquences du

Tous droits de reproduction réservés

AUDIO INFOS

PAYS : France
PAGE(S) :48-49
SURFACE :157 %
PERIODICITE : Mensuel

JOURNALISTE : Nathalie Bloch Sitbon

▸ **1 novembre 2019 - N°242**

Faire évoluer la réglementation sur le bruit au travail

L'association Journée nationale de l'audition (JNA) a profité de la Semaine de la santé auditive au travail pour publier son manifeste en faveur d'une meilleure santé auditive au travail, dans le but de faire évoluer la réglementation vers un plus grand respect des besoins physiologiques. L'association dénonce une sous-estimation du bruit dans la réglementation du travail et une insuffisance du repérage. Elle presse le gouvernement d'agir et d'intégrer l'audition parmi les déterminants incontournables de santé inscrits systématiquement dans le parcours de santé des Français, avec la mise en place d'une vigilance sanitaire au travers d'une politique de santé publique volontariste. L'objectif de l'association est de faire évoluer la réglementation sur le bruit au travail sans limiter les règles aux seules entreprises dites bruyantes. En effet, l'association considère que l'audition reste un « insignifiant santé » pas assez reconnu au travail. Elle met ainsi en avant le fait que l'oreille est la porte d'entrée du bien-être, du bien vivre ensemble et de la performance en entreprise. L'association ambitionne de faire largement signer le manifeste avant de l'envoyer aux ministères de la Santé et du Travail.

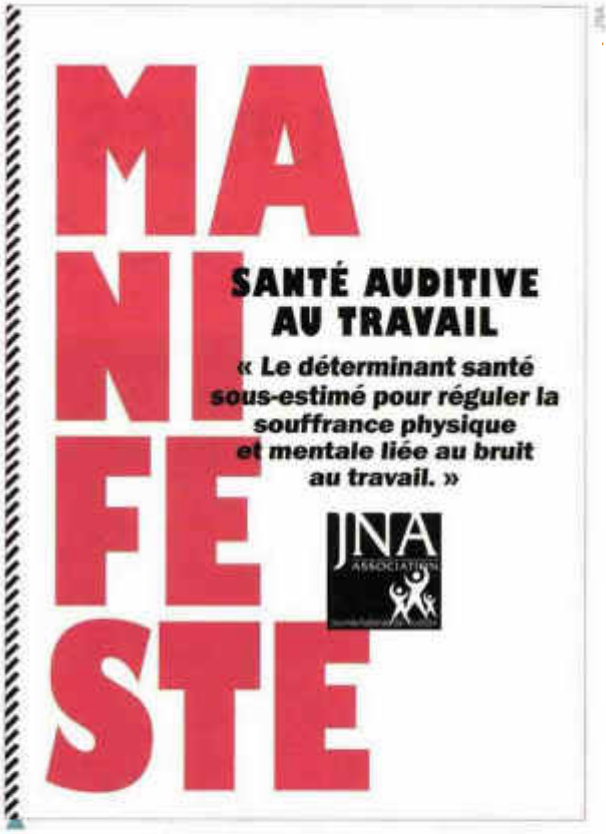

Manifeste pour la santé auditive au travail.

bruit impactent également l'entreprise : 40 % jugent le bruit responsable d'une perte de productivité, 36 % d'incompréhensions avec les managers, 32 % d'agressivité dans les échanges, 31 % de tensions ou conflits au sein des équipes et 28 % de comportements exprimant un repli sur soi. 14 % des personnes interrogées affirment que le bruit est à l'origine d'arrêts de travail dans les derniers mois, 9 % de changements d'équipe et 7 % de démissions. L'enquête pointe également que seuls 39 % affirment qu'au moins une solution pour lutter contre le bruit est mise en place dans leur entreprise. Les tests de l'audition restent rares, même en cas de gêne auditive : seuls 37 % sont allés passer un test auprès d'au moins un médecin.

L'enquête JNA-Ifop a été menée en ligne auprès de 1 013 personnes représentatives de la population française active de plus de 18 ans, à travers un questionnaire auto-administré en ligne du 17 au 18 septembre 2019.

Aider les managers à réduire le bruit

Bruits & Santé auditive au travail : les clés du manager est le nouvel ouvrage que la JNA vient d'éditer à destination des managers en entreprise. L'association croit en l'action des managers de proximité pour faire de la santé auditive un levier de performance. Cet outil a pour objectif de contribuer à l'éducation à la santé en entreprise. Les experts de la JNA l'ont rédigé pour que tous les acteurs de l'entreprise aient accès à une liste des solutions concrètes pour améliorer la santé auditive et pour lutter contre le bruit en entreprise. Il présente les enjeux mais également le plan d'action pour conduire le changement. Il permet de déterminer comment agir sur les sources de bruit, que ce soit dans les secteurs traditionnellement exposés au bruit ou dans les entreprises du tertiaire. Il donne également des pistes pour agir sur la culture collective du bruit et sur les comportements humains. C'est un guide pratique et gratuit pour aider les entreprises à la recherche de solutions pour gérer le problème du bruit.

Tous droits de reproduction réservés

URL :http://www.edp-audio.fr/
PAYS :France
TYPE :Web Grand Public

22 novembre 2019 - 09:25

> Version en ligne

L'association JNA publie son étude 2019 sur les nuisances sonores au travail

La campagne de la semaine de la santé auditive au travail s'est déroulée entre les 14 et 18 octobre derniers. Pour l'événement, l'association **Journée Nationale de l'Audition** (**JNA**) et l'Ifop ont publié les résultats 2019, jugée « alarmant », de l'étude portant sur la santé auditive et la qualité de vie au travail. À l'occasion de la semaine auditive au travail, les experts de l'association **JNA** ont souhaité évaluer la réalité des impacts santé du bruit et des nuisances sonores subis par les actifs au travail. Cette étude à été réalisée en lien avec l'Ifop dans le cadre d'une enquête en ligne ayant mobilisé 1013 personnes, âgées de 18 ans et plus, représentatifs de la population française selon la méthode quotas d'échantillonnage.

Près de 60% des actifs en France déclarent être gênés par les nuisances sonores sur leur lieu de travail. Pour les Catégories Socio-professionnelles (CSP) - et les ouvriers, étant plus susceptibles d'être soumis au bruit sur leur lieu de travail, le constat monte jusqu'à 70%. Deux salariés sur trois travaillant dans une entreprise supérieure à 1000 employés déclarent être gênés par le bruit au travail. Parmi les sondés, 25% déclarent être sujets à des acouphènes dus aux nuisances sonores sur leur lieu de travail. L'étude réalisée met en lumière plusieurs facteurs de ces nuisances sonores au travail. D'un point de vue global, 20% des sondés sont gênés par des bruits extérieurs aux locaux et aux matériels utilisés. Les conversations téléphoniques, ainsi que les conversations entre collègues représentent chacun 13% des nuisances sonores ressentit en entreprise. Les résultats obtenus lors de l'étude sont variables en fonction des professions exercés. L'audition d'un tiers des ouvriers est altérée par les nuisances dues aux matériaux utilisés, alors que pour 30% des travailleurs indépendants sont gênés par les bruits provenant de l'extérieur. Pour les professions et cadres supérieurs, ce sont les conversations téléphoniques et entre collègues qui représentent plus de 30% des nuisances sonores.

Face à toutes ces gènes, 40% des personnes interrogés affirment que les bruits ressentis engendrent une perte de productivité. Pour plus d'un actif sur trois, ces nuisances sonores sont à l'origine d'incompréhension avec leurs encadrant, qu'elles suscitent de l'agressivité dans les échanges, ce qui se traduit par des tensions ou des conflits au sein de l'équipe de travail. Face aux externalités négatives liées au bruit auxquelles font face les actifs en France, les entreprises ne prennent que très peu de moyens : 61% des sondés affirment qu'aucune mesure corrective n'a été prise afin de lutter contre le bruit à leur poste. 15% des personnes interrogées ont été sensibilisées aux dangers du bruit sur l'audition. Seuls 23% des sondés ont reçus des dispositifs de protection individuels. Ces dernières sont majoritairement proposées dans les secteurs industriels (47% des sondés en disposent) et du BTP (58%). La mise en place de travaux de renforcement de l'isolation ou de création d'espaces reste minoritaire et ne représente que 18% des solutions apportées face aux nuisances sonores.

Pourtant, ces nuisances sonores peuvent entraîner de sérieuses conséquences, tant pour l'entreprise que pour les actifs, puisque 14% des sondés ont déjà eu recours à un arrêt de travail à la suite des nuisances sonores. 7% ont déjà quitté leur poste. Cependant les consultations pour l'audition chez un professionnel de santé restent rares, seuls 37% des personnes déclarant être gênés par des nuisances sonores sur leur lieu de travail ont réalisé un test d'audition.

Antoine ERICHER

Tous droits de reproduction réservés

URL :http://www.linfo.re/
PAYS :France
TYPE :Web Régional et Local

▸ 24 novembre 2019 - 19:30

> Version en ligne

Travail en open space : le bruit dérange les salariés

Pour les personnes qui travaillent sur des plateaux sans cloisons, les nuisances sonores sont source de fatigue et de stress. Pourtant, elles sont souvent négligées. "fort désagrément"

D'après l'association **JNA (Journée nationale de l'audition),** citée par Le Parisien, "le bruit en entreprise provoque une perte d'intelligibilité de la parole", notamment sur des plateaux sans cloisons. L'association explique que ce désagrément provoquerait à la longue "fatigue, irritabilité, stress et... accidents par perte de vigilance et désertion du lieu de travail".

Il s'avère que 18 % des salariés travaillent en open space et beaucoup d'entre eux confirment que les nuisances sonores sont des facteurs de stress et de fatigue. Un commercial qui travaille depuis deux ans sur un plateau sans cloisons au sein d'une grande entreprise publique à Lyon évoque le dérangement permanent qu'endurent les salariés comme lui. Avec le son qui monte, il arrive que certains employés soient contraints de s'isoler dans des box pour téléphoner, selon ses dires.

A lire aussi >>> Bruit au travail : un impact significatif sur la santé des salariés

"pause acoustique"

Sébastien Leroy, responsable des programmes santé pour la **JNA**, affirme que l'Organisation Mondiale de la Santé (OMS) préconise de travailler "dans un milieu où le son ambiant ne dépasse pas 55 dB". Pourtant, il arrive que le volume sonore en open space atteigne le 70 à 75 dB en fin de journée. **JNA** estime pourtant que les oreilles auraient besoin "pause acoustique" pour éviter des "problèmes de surdité ou d'acouphènes".

Lors de la visite d'un plateau d'une centaine de personnes, Franck Fumey, le dirigeant de la société Continuum, a mesuré à quel point les bruits impactaient la santé des salariés. "Quand la dose de bruit devient insupportable pour le cerveau, on peut ressentir de l'irritabilité, avoir des migraines, des troubles du sommeil et se retrouver en souffrance dans la durée", a-t-il expliqué. Son entreprise propose alors d'installer des panneaux acoustiques afin de diminuer le bruit ambiant.

Tous droits de reproduction réservés

Workplace Magazine

PAYS :France
PAGE(S) :13
SURFACE :40 %
PERIODICITE :Mensuel

DIFFUSION :(5400)

▸ 1 novembre 2019 - N°144

Stop au bruit

L'association JNA a évalué la réalité des impacts sur la santé du bruit et des nuisances sonores subis sur le lieu de travail par les actifs. Les chiffres sont préoccupants.

« Les résultats sont alarmants, pour l'homme et l'entreprise », annonce sans détour le communiqué de presse. Selon l'enquête menée par JNA en partenariat avec Ifop, une majorité d'actifs occupés (59 %) déclare être gênée par le bruit et les nuisances sonores sur son lieu de travail. C'est 7 points de plus qu'en 2017. 67 % des actifs affirment que les nuisances sonores ressenties au travail provoquent des conséquences négatives sur leur santé, parmi lesquels 54 % estiment que le bruit provoque fatigue, lassitude ou irritabilité (57 % des moins de 35 ans).

L'enquête pointe donc du doigt le bruit et le considère comme un agent pathogène sur le lieu de travail mais aussi au domicile. *« Les nuisances sonores sont, jour après jour, sources d'atteinte à la santé : stress, fatigue, souffrance psychologique, trouble du sommeil ou surdité »*, explique l'association. Par ailleurs, ces nuisances sonores *« freinent le développement des entreprises, à la fois sur la productivité mais aussi sur la communication entre les individus allant jusqu'à l'apparition de signes d'agressivité ou de tensions dans les équipes. »* D'après la JNA, l'instabilité liée au bruit en entreprise est une réalité, avec des arrêts de travail ou des démissions. *« Ce constat est aggravé par le fait que l'oreille reste le parent pauvre du parcours de soins en France. Le dépistage chez un ORL reste trop peu fréquent et non systématisé, même en cas de gêne auditive. »* ✖

Retrouvez notre sélection acoustique p. 50

Tous droits de reproduction réservés

AUDIO INFOS

PAYS : France
PAGE(S) :18;20-23
SURFACE :346 %
PERIODICITE : Mensuel

JOURNALISTE : Nathalie Bloch-Sitbon

▸ **1 novembre 2019 - N°242**

Application mobile

HUAWEI RENFORCE SON ENGAGEMENT EN FRANCE vis-à-vis des enfants sourds

Le fabricant chinois de téléphones mobiles Huawei, qui avait lancé en 2018 l'application *StorySign* pour aider les enfants sourds à profiter de moments de lecture, continue de développer le projet, notamment en France.

Par **Nathalie Bloch-Sitbon**

L'application *StorySign* permet aux enfants de suivre une histoire écrite en français en la traduisant en langue des signes en temps réel. Pour cela, elle met en scène le personnage de Star, qui signe les histoires en temps réel. Cet avatar a été développé en partenariat avec le studio Aardman – qui est à l'origine de *Shaun le mouton* – en tenant compte des conseils d'experts de la communauté des sourds et malentendants. La bibliothèque *StorySign* propose une soixantaine de livres au total, dont 52 nouveautés. L'application est traduite en 14 langues des signes.

Après un premier accord avec Penguin Random House, la marque de téléphonie s'est associée avec trois nouveaux éditeurs (Milan, Grund et Thierry Magnier) pour proposer une bibliothèque de cinq albums pour les 2-6 ans, compatibles avec la langue des signes française.

« C'est un projet que nous souhaitons développer au fil des années, en collaborant avec de nouveaux éditeurs mais également en proposant des ouvrages pour les enfants plus âgés, éventuellement dans d'autres domaines tels que la bande dessinée », explique Stéphane Curtelin, directeur marketing et communication de Huawei France.

La Fédération nationale des sourds de France, partenaire du projet

La Fédération nationale des sourds de France (FNSF) est partenaire du projet. *« Les outils éducatifs sont essentiels lorsqu'il s'agit de s'attaquer aux manques de ressources pour faciliter l'apprentissage de la lecture chez les personnes sourdes en France,* a souligné Ronit Laquerrière-Leven, vice-présidente de la FNSF. *Le développement de la bibliothèque StorySign, une langue supplémentaire et une plus grande accessibilité marquent une avancée importante pour aider les enfants sourds à profiter eux aussi d'une belle histoire. »*

L'ancienne candidate de Miss France Sophie Vouzelaud et le youtubeur Monsieur Wild soutiennent le projet d'application *StorySign*.

Les livres et smartphones permettant d'utiliser l'application seront proposés tant au rayon livres jeunesse que téléphonie de onze Fnac en France. Des ateliers seront également mis en place avec les enfants pour faire découvrir l'application.

Le projet est soutenu sur les sites, les réseaux sociaux et les supports de communication de Huawei, de Fnac-Darty, de la Fédération nationale des sourds de France, des éditeurs et des partenaires du projet. Une vingtaine d'influenceurs, dont l'ancienne candidate de Miss France Sophie Vouzelaud et le youtubeur Monsieur Wild, soutiennent également *StorySign*. Au niveau mondial, Huawei a attribué une donation de 500 000 $ pour financer la réalisation et le doublage en langues des signes d'autres ouvrages.

Tous droits de reproduction réservés

AUDIO INFOS

PAYS : France
PAGE(S) :18;20-23
SURFACE :346 %
PERIODICITE : Mensuel

JOURNALISTE : Nathalie Bloch-Sitbon

▶ **1 novembre 2019 - N°242**

NOUVEAUTÉ SIGNIA XPERIENCE : CAPTEURS ACOUSTIQUES ET DE MOUVEMENTS

La version rechargeable d'Xperience de Signia.

Sorti mi-septembre outre-Atlantique, Xperience, la nouvelle aide auditive de Signia, aura attendu le 12 novembre 2019 pour sortir en France. En cause, la version rechargeable qui se faisait attendre. « *Aujourd'hui, le rechargeable représente 60 % de parts de marché en France, et il est incontournable* », explique Pascal Boulud, président de Sivantos France, propriétaire de la marque Signia. Côté améliorations, l'appareil analyse désormais 127 environnements sonores différents, déterminés grâce au rapport bruit/parole, contre sept environnements pris en compte en moyenne actuellement dans les audioprothèses. L'amélioration du processeur installé dans Xperience a permis d'atteindre ce niveau de performance. Autre nouveauté, des capteurs de mouvements ont été introduits dans le but d'adapter la direction du micro. Lorsque le porteur est en mouvement, le micro s'ouvre à 360°, alors que lorsqu'il est fixe, le micro se met en position directionnelle vers l'avant. Ce système repose sur l'idée que lorsqu'une personne est statique, il y a de fortes chances pour qu'elle se trouve dans un restaurant ou en face d'une personne à qui elle parle. Alors que lorsqu'elle est en mouvement, la personne marche dans la rue, dans la nature ou tout autre environnement nécessitant d'entendre à 360°. Ces fonctions devraient permettre de reproduire une audition plus naturelle. « *Xperience est l'innovation majeure des 24 prochains mois chez Signia* », a indiqué Pascal Boulud. La Signia Xperience sera déclinée sous toutes les formes, intra-auriculaire, contour d'oreille, design Stlyletto…

Widex : une interface d'accès aux données du patient

Le fabricant danois d'aides auditives Widex a annoncé, le 1er octobre, la sortie de Real-Life Insights, une solution de partage des données entre l'audioprothésiste et son patient.

Ce dispositif de connexion aux données personnelles du patient permet à l'audioprothésiste de connaître à distance l'utilisation que son patient fait de ses audioprothèses. Le module est accessible avec la dernière version du logiciel Compass GPS 3.4. En donnant accès aux données des programmes créés par les utilisateurs d'aides auditives connectées, Insights permet aux audioprothésistes de bénéficier d'un aperçu des paramètres des programmes personnels de leurs patients. Les aides auditives sont reliées au smartphone du patient, lui-même appairé au logiciel d'adaptation de l'audioprothésiste. Le professionnel de santé pourra observer la date à laquelle les programmes ont été créés, ainsi que les intentions d'écoute du patient à ce moment-là. Le but est de permettre à l'audioprothésiste de mieux cerner les besoins auditifs de ses patients dans chaque situation de la vie réelle.

Pour créer les programmes personnalisés qui alimenteront ses bases de données, deux choix s'offrent à l'utilisateur : il peut réaliser ses propres ajustements ou bien utiliser SoundSense Learn, qui est l'algorithme de *machine learning* de Widex Evoke, permettant d'aider à personnaliser en temps réel l'audition par le biais de son téléphone. L'utilisateur a le choix de consentir ou non au partage de ses données et peut changer d'avis à tous moments. S'il accepte, ses données seront partagées en toute sécurité entre les applications pour smartphone et la plateforme destinée à l'audioprothésiste.

Widex Real-Life Insights permet de mieux cerner les besoins du patient.

Tous droits de reproduction réservés

AUDIO INFOS

PAYS : France
PAGE(S) :18;20-23
SURFACE :346 %
PERIODICITE : Mensuel

JOURNALISTE : Nathalie Bloch-Sitbon

▶ **1 novembre 2019 - N°242**

Sonance Audition mise sur les acouphènes

L'équipe d'audioprothésistes Sonance, lors du séminaire annuel, en octobre, à Lyon.

Le réseau d'audioprothésistes indépendants Sonance Audition a opté cette année pour une spécialisation en acouphénologie pour ses adhérents.

C'est lors de son séminaire annuel, qui s'est déroulé début octobre à Lyon, que le réseau Sonance Audition a lancé la formation de ses audioprothésistes à la prise en charge, aux innovations matérielles et nouvelles techniques dans le domaine des acouphènes.

Quarante-cinq audioprothésistes de l'enseigne ont assisté aux premières interventions, destinées à améliorer leur approche des patients acouphéniques : Mikaël Menard, de la société Signia, a détaillé les différentes approches de la prise en charge du patient acouphénique ; Xavier Carriou, audioprothésiste, créateur du Tinnitometer MedRex, a expliqué comment réaliser une acouphénométrie approfondie, et Aude Rivet, de Phonak, a proposé un atelier marketing axé sur l'accompagnement du patient.

Laurent Buri, président de Sonance Audition, insiste notamment sur l'importance d'une veille et d'une formation continue sur le sujet, *« afin que chaque audioprothésiste Sonance Audition puisse toujours se maintenir à un niveau de haute expertise en acouphènes »*. Les acouphènes toucheraient aujourd'hui entre 14 et 17 millions de Français, selon une étude Ipsos réalisée pour la Journée nationale de l'audition (JNA) en 2018.

Tous droits de reproduction réservés

AUDIO INFOS

PAYS : France
PAGE(S) :18;20-23
SURFACE :346 %
PERIODICITE : Mensuel

JOURNALISTE : Nathalie Bloch-Sitbon

▶ **1 novembre 2019 - N°242**

Implant à conduction osseuse Bonebridge BCI 602 de Med-el.

Med-el lance la seconde génération de Bonebridge, son implant à conduction osseuse

Sept ans après la sortie du premier implant actif à conduction osseuse, Bonebridge BCI 601, Med-el lance la seconde génération avec le Bonebridge BCI 602, présenté comme optimisé pour une chirurgie plus simple et rapide. Entièrement implanté sous la peau, il n'induirait pas de risques de complications cutanées et permettrait aux utilisateurs de bénéficier d'un haut niveau de confort et de qualité sonore.

Med-el revendique la place de pionnier dans le segment des implants actifs transcutanés à conduction osseuse, avec le lancement du premier implant actif Bonebridge en 2012, présenté comme le seul implant actif transcutané à conduction osseuse du marché. Le Dr Ingeborg Hochmair, P.-D.G. de Med-el, a souligné que cette nouvelle génération d'implants BCI 602 marquait une importante étape sur le chemin de l'audition naturelle : « *Nous avons optimisé la taille afin que davantage de patients puissent bénéficier de cette innovation. Le nouveau Bonebridge convient désormais à différentes anatomies. Avec une réduction de 50 % de la profondeur de fraisage, les performances auditives demeurent excellentes.* » Au-delà des avantages pour les patients, le Bonebridge BCI 602 représente également un progrès pour les professionnels en permettant de réduire la profondeur de fraisage d'environ la moitié pendant l'opération. De plus, le nouvel implant utilise des vis autotaraudeuses, réduisant les étapes chirurgicales, et il est livré avec ses accessoires dans un kit stérile, afin que les professionnels puissent optimiser les étapes de la chirurgie au bloc opératoire.

Compatible avec les actuels et futurs processeurs Samba, l'implant peut également être utilisé pour les enfants, à partir de 5 ans, souffrant de surdité mixte, de transmission ou d'atrésie. Il peut aussi être une solution personnalisée grâce aux entretoises (« *lifts* ») qui peuvent être utilisées pendant l'opération en cas de difficultés anatomiques. En France, le Pr Sébastien Schmerber, du CHU Grenoble-Alpes, sera le premier à poser cet implant de nouvelle génération.

Des prothèses à ancrage osseux mieux remboursées

À partir du 15 novembre 2019, les appareils à ancrage osseux de la marque Cochlear et Prodition (Oticon Medical) seront remboursés à 100 % sur la base d'un prix de vente de 3 400 €, et non plus de 900 €. Le prix de cession aux distributeurs qui revendent aux patients est quant à lui fixé à 2 550 € hors taxe.

Publiée au *Journal officiel* n° 0274 du 23 octobre 2019, texte n° 137, et inscrite dans le Code de la Sécurité social, la nouvelle tarification de ces prothèses ostéo-intégrée a été conjointement fixée par les deux marques concernées, les trois syndicats d'audioprothésistes (Unsaf, Synéa, Synam) et le Comité économique des produits de santé (CEPS).

Les prothèses concernées sont les Cochlear Baha (4, 5, 5 Power, 5 Super Power) et les Oticon Medical Ponto (3, 3 Power, 3 Super Power).

Cochlear

Les prothèses à ancrage osseux sont des appareils fixés dans l'os du crâne qui utilisent la vibration osseuse naturelle pour transmettre le son jusqu'à l'oreille interne.

Tous droits de reproduction réservés

AUDIO INFOS

PAYS : France
PAGE(S) :18;20-23
SURFACE :346 %
PERIODICITE : Mensuel

JOURNALISTE : Nathalie Bloch-Sitbon

▸ **1 novembre 2019 - N°242**

Sky Marvel, Marvel Bolero et Audéo Marvel-RT passent sous Marvel 2.0

Phonak présente ses nouvelles aides auditives sous Marvel 2.0

Phonak a récemment présenté Marvel 2.0, la nouvelle plateforme logicielle utilisée dans ses aides auditives, un an après la sortie de la première version. Cette nouvelle version permet, entre autres, plus de connexions Bluetooth et la prise en charge des connexions vers iOS et Android.

Pour l'occasion, de nouvelles aides auditives ont été dévoilées, chacune fonctionnant sous Marvel 2.0.

Sky Marvel est un appareil auditif connecté adapté aux bébés et enfants souffrant de pertes auditives légères à sévères. Il a été pensé pour s'adapter en milieu scolaire et aux loisirs des enfants, et fonctionne avec Roger Direct, un protocole de communication spécifique à Phonak, permettant l'utilisation des accessoires Phonak. Les Sky Marvel sont certifiées IP68, garantissant une résistance contre l'eau et la poussière, donc adaptés aux différentes activités des jeunes utilisateurs. Ils sont disponibles en version à pile ou rechargeable. Quatorze coloris sont disponibles afin d'offrir un large choix de personnalisation.

Phonak a par ailleurs introduit les dispositifs Marvel Bolero et Audéo Marvel-RT, offrant des caractéristiques semblables aux Sky Marvel, mais à destination d'utilisateurs plus âgés. Le dispositif Audéo M-RT est un appareil tout-en-un combinant une connectivité directe MFA, une bobine en T et une technologie de recharge. Le Marvel Bolero est le premier BTE de la marque diffusant instantanément le contenu d'un appareil iOS ou Android. Ces solutions intègrent une version rechargeable, disponible à compter du 4 novembre 2019, garantissant une journée complète d'autonomie. Audéo Marvel-RT et Bolero disposent de neuf coloris différents.

Avec la mise en place de Marvel 2.0, Phonak a regroupé l'ensemble de ces applications mobiles au sein d'une seule, *MyPhonak*, disponible gratuitement sur Android et iPhone, permettant au patient de contrôler son aide auditive depuis son téléphone, de créer différents programmes d'écoute, ou à l'audioprothésiste de faire des réglages à distance. L'ensemble des dispositifs Marvel de la gamme Phonak sont éligibles à cette mise à jour, réalisable chez l'audioprothésiste.

Tous droits de reproduction réservés

AUDIO INFOS

PAYS : France
PAGE(S) :26-29
SURFACE :397 %
PERIODICITE : Mensuel

JOURNALISTE : Nathalie Da Cruz

► **1 novembre 2019 - N°242**

Un cours à Progress Santé.

Formation des audioprothésistes

FORMATIONS À DISTANCE DEPUIS L'ESPAGNE : étudiants et professionnels s'inquiètent

Depuis la rentrée 2019, deux écoles françaises de préparation aux études d'audioprothésiste proposent à des opticiens ou à des étudiants de se former depuis la France, grâce à un partenariat avec des établissements espagnols. Mais le programme de cours est majoritairement en *e-learning* et la formation d'audioprothésiste en Espagne ne dure que deux ans. Certains s'interrogent donc sur la validité de ce parcours.

Par **Nathalie Da Cruz**

Tout a commencé en avril 2018. La Fédération nationale des étudiants en audioprothèse (Fnéa) découvre une vidéo sur le site de Progress Santé, une « prépa » parisienne au concours d'entrée aux écoles d'audioprothèse. Progress Santé annonce qu'elle s'enrichit d'une nouvelle offre : elle propose désormais à des opticiens de suivre une formation dispensée par l'université de Madrid, avec laquelle elle vient de signer un partenariat, pour pouvoir ensuite exercer comme audioprothésiste en France. Dans les rangs de la Fnéa, c'est la stupéfaction. Comment peut-on se former en deux

Tous droits de reproduction réservés

AUDIO INFOS

PAYS : France
PAGE(S) :26-29
SURFACE :397 %
PERIODICITE : Mensuel

JOURNALISTE : Nathalie Da Cruz

► **1 novembre 2019 - N°242**

Des formations d'audioprothésiste sont actuellement proposées en France sans concours, via des partenariats avec l'Espagne.

ans, avec une majorité de cours à distance de surcroît, à un métier qui requiert trois années d'études et de stages de ce côté-ci des Pyrénées ?

Par ailleurs, l'Espagne ne forme pas au métier d'audioprothésiste mais à celui de « technicien en audiologie prothétique ». Selon François Le Her, président du Collège national d'audioprothèse (CNA), *« le dipiôme espagnol correspond à un niveau bac + 2 »*.

Cours en présentiel ou à distance

De fait, depuis quelque temps déjà, un certain nombre de Français recalés aux concours ou d'opticiens voulant se former rapidement partent en Espagne. C'est l'argument avancé par les deux écoles mises en cause – Progress Santé et Diploma, deux prépas parisiennes – pour se défendre : elles ne font qu'accompagner ces étudiants et sécuriser leurs parcours. Argument que réfute Florian Fourtet, président de la Fnéa, actuellement en troisième année à Lyon : *« Ces étudiants vont passer deux ans sur place, en Espagne, et assistent à tous les cours. Mais avec les cursus de Progress Santé et Diploma, la majorité des cours sont suivis en ligne, à distance, depuis son domicile en France… Or des cours en visioconférence n'ont absolument pas la même valeur que des cours en présentiel ! Ce cursus ne respecte même pas le cursus espagnol classique, qui comprend deux ans de cours en présentiel. »*

Après leur formation, ils reviennent en France et demandent une autorisation d'exercer après de la Direction régionale de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale (DRJSCS) de la région concernée. Celle-ci demande des mesures compensatoires sous la forme de stages de 39 à 42 semaines (lire l'encadré).

Progress Santé veut « aider les opticiens à se reconvertir »

Interrogé par *Audio Infos*, Didier Sitbon, directeur de Progress Santé, insiste sur le fait que *« Progress Santé n'est pas dépositaire de cette formation, qui est assurée de longue date par l'université de Madrid. Elle sélectionne les étudiants via un test de niveau en espagnol. Le diplôme espagnol est reconnu en France, il est agréé par le ministère espagnol de la Santé ; je n'ai pas l'impression que la formation soit moins bonne qu'en France… »*.

Pourquoi avoir créé ce cursus baptisé AudioPro, présenté comme *« un programme d'encadrement des étudiants inscrits à l'Universidad Europea de Madrid en mode semi-présentiel »* ? Réponse : *« J'ai été contacté il y a deux ans par des opticiens qui voulaient devenir audioprothésistes pour faire évoluer leur carrière, mais qui n'avaient pas le temps de se former pendant trois ans. Ils s'étaient inscrits en mode "semi-présentiel" à l'université de Madrid mais éprouvaient des difficultés à suivre une formation à distance en espagnol. »* Tous les cours sont en effet dispensés dans la langue de Cervantes, sans traduction. Didier Sitbon assure que, bien avant qu'il ne crée AudioPro, l'université de Madrid proposait ces parcours en « semi-présentiel ».

« J'ai donc contacté l'Universidad Europea de Madrid et créé ce partenariat, poursuit

Didier Sitbon, directeur de Progress Santé.

Tous droits de reproduction réservés

AUDIO INFOS

PAYS : France
PAGE(S) :26-29
SURFACE :397 %
PERIODICITE : Mensuel

JOURNALISTE : Nathalie Da Cruz

► **1 novembre 2019 - N°242**

L'école Progress Santé, dans le 10e arrondissement de Paris.

Didier Sitbon. *Nous leur proposons quelques étudiants qui suivent les cours théoriques à distance et l'enseignement pratique un week-end par mois, à Madrid. Pour les aider, nous dispensons un soutien scolaire dans nos locaux à Paris, tous les dimanches, pendant deux ans.* »
La première promotion d'AudioPro, en 2018-2019, comptait 30 élèves venant de tout l'Hexagone. « *Vingt-cinq d'entre eux sont passés en deuxième année ; le passage n'est donc pas systématique, il y a une sélection* », ajoute Didier Sitbon. Le coût annuel de la prépa AudioPro à Progress Santé, qui cible uniquement les opticiens, est de 2 500 euros, celui de l'université de Madrid en mode semi-présentiel est de 3 950 euros (hors frais de dossier). Cela représente près de 14 000 euros au total sur les deux ans.

Diploma, une formation ouverte à tous les profils

Autre école concernée : Diploma, également une « prépa » parisienne, qui propose Diploma Audio, « *un programme d'accompagnement au diplôme espagnol préparé par Lyceum, un établissement privé espagnol reconnu et certifié par le ministère espagnol de l'Éducation* », selon Dorian Hamou, directeur de Diploma.
L'école annonce un travail d'environ douze heures par semaine à effectuer à distance. Huit déplacements à Madrid sont aussi prévus pour la partie pratique. Un « plus » par rapport à AudioPro : Diploma dit avoir fait traduire en français les cours de *e-learning* assurés par Lyceum.
« *Et pour pallier les éventuelles insuffisances du e-learning, nous avons mis en place deux jours de soutien hebdomadaires en présentiel à Paris, mais aussi un module supplémentaire, "Audio +," de trois heures par semaine, qui complète la formation classique : on y apprend, par exemple, à gérer les tiers-payant Sécurité sociale et la mutuelle, à utiliser la plateforme Audyx…* », énonce Dorian Hamou.

Le cursus avec Lyceum – d'un coût de 12 000 euros au total – est ouvert à tout bachelier « *présentant des aptitudes scientifiques et techniques suffisantes* », indique le directeur. La première promotion, qui a démarré en octobre 2019, regroupe des étudiants en formation initiale mais également des opticiens, des assistants audio, des pharmaciens souhaitant se reconvertir… Quant à la sélection des élèves, « *elle se fait sur entretien, ce qui permet de déterminer la motivation de l'élève, sa maturité et son projet de carrière* », précise Dorian Hamou.
La durée totale de la formation est de seulement treize mois. « *Oui, mais en Espagne, la formation est de dix-huit mois dans les faits*, répond Dorian Hamou. *Nous proposons le même programme mais dans un cursus intensif. Et à ces treize mois, il faut ajouter neuf mois de stages demandés par les commissions qui donnent l'autorisation d'exercer en France.* » Avec la fin programmée du concours d'entrée dans les écoles d'audioprothésiste, Diploma a développé de nouvelles activités. « *Nous ne sommes pas là pour déstructurer le marché, mais accompagner au mieux les nombreux étudiants français qui choisissent les études en Espagne* », insiste Dorian Hamou.

Tous droits de reproduction réservés

AUDIO INFOS

PAYS : France
PAGE(S) :26-29
SURFACE :397 %
PERIODICITE : Mensuel

JOURNALISTE : Nathalie Da Cruz

► **1 novembre 2019 - N°242**

Comment les étudiants à l'étranger obtiennent l'autorisation d'exercer en France ?

Y a-t-il équivalence des diplômes d'un pays à l'autre ? Non. « *Ces formations sous-entendent que les étudiants vont obtenir une équivalence du diplôme français : or c'est faux,* s'exclame François Le Her, président du CNA. *Ils peuvent obtenir une autorisation d'exercer, mais pas une équivalence !* » Le processus de Bologne, acté en 1999, favorise en effet la convergence des systèmes d'enseignement supérieur des pays européens. Mais cela ne va pas sans causer quelques difficultés lorsque les formations divergent par leur contenu, leur durée… Aussi, pour exercer dans un autre pays que celui où le diplôme a été obtenu, il faut solliciter une autorisation d'exercice (article L4361-4 du Code de la santé publique), qui requiert parfois des mesures compensatoires.

En France, à la fin de l'école d'audioprothèse et des stages qui durent trois ans, les étudiants ont 180 crédits européens (ECTS). Un étudiant formé en Espagne en a 120. « *Mais près de la moitié des enseignements n'ont rien à voir avec l'audioprothèse ; ils portent sur la gestion administrative, le management des entreprises…* », ajoute François Le Her. Et de relater le cas d'étudiants espagnols qui ont fait des stages dans le service ORL d'un hôpital parisien et qui n'avaient pas les compétences attendues : « *Ils ont obtenu de mauvaises notes et ont dû refaire leur stage… Le manque de compétences représente un risque pour la prise en charge. En Espagne, on ne leur apprend pas, par exemple, à faire des protections d'oreille pour un petit enfant qui a des diabolos.* »

Pour pouvoir exercer en France, un étudiant formé en Espagne doit donc passer devant la commission d'autorisation d'exercice de la Direction régionale de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale (DRJSCS). « *L'étudiant, pour avoir une mise à niveau, se voit proposer soit un examen d'aptitude, soit des mesures compensatoires sous forme de stages de 39 à 42 semaines* », explique François Le Her, qui est membre de ces commissions dans cinq régions différentes. Et ce, en vertu d'une jurisprudence baptisée « Aude », qui date de 2013 : cette année-là, la DRJSCS de Midi-Pyrénées avait demandé 39 semaines de stage supplémentaires pour donner l'autorisation d'exercer à une étudiante formée en Espagne.

Une sélection par l'argent ?

Outre le fait que la majorité des cours soient dispensés en *e-learning*, deux autres inconvénients majeurs sont mis en avant par les détracteurs de ces cursus : leur coût élevé et l'absence de sélection sérieuse. « *C'est de la sélection par l'argent qui contourne le* numerus clausus », s'insurge Florian Fourtet. Outre les étudiants, c'est la profession qui s'inquiète de ces nouvelles formations « *light* ». Pour Philippe Metzger, audioprothésiste à Paris et secrétaire général de l'association Journée nationale de l'audition, « *l'accession sans concours signe une rupture d'équité par rapport aux étudiants français qui passent un concours et font trois ans d'études* ».

Dans cette affaire, il se murmure que des chaînes d'optique inciteraient des opticiens ou même des jeunes en formation initiale à suivre ces cursus en leur payant la formation et en leur promettant par la suite un poste pendant plusieurs années dans un corner audition. Pour Philippe Metzger, le plus inquiétant reste que le patient ne saura pas s'il a affaire à un étudiant diplômé en France ou ailleurs. « *Je revendique la possibilité pour le praticien d'afficher sur un badge "Audioprothésiste diplômé d'État," mais la loi ne le permet pas.* » Va-t-on vers une "ubérisation" du métier d'audioprothésiste, qui s'apprendrait surtout via des plateformes de *e-learning* ? C'est la crainte clairement affichée par plusieurs étudiants et professionnels en exercice.

Florian Fourtet, président de la Fnéa.

La Fnéa aimerait que les formations de Progress Santé et Diploma ferment leurs portes. L'organisation attend des réponses des ministères de la Santé et de l'Enseignement supérieur, qu'elle a alertés. Plus largement, ce sujet pose la question de la validité des formations d'un pays européen à l'autre. En 2016, la profession dentaire était parvenue à faire fermer l'université privée Fernando Pessoa, qui dispensait, à Béziers et Toulon, une formation en odontologie en deux ans.

Tous droits de reproduction réservés

Bilto

PAYS : France
PAGE(S) :3
SURFACE :19 %
PERIODICITE : Quotidien

DIFFUSION :13410

► **20 novembre 2019 - N°NC**

Les open spaces malmènent vos oreilles

Aujourd'hui, 18 % des salariés travaillent dans des open spaces. Cette situation est nocive pour l'audition, responsable de stress, de fatigue... Une association demande des mesures. Les salariés qui travaillent dans des espaces ouverts sans cloisons entre les bureaux ont besoin de trouver des parades contre le bruit ambiant (mettre un casque, s'isoler dans une salle de réunion...). Selon l'association JNA (Journée nationale de l'audition), « le bruit en entreprise provoque une perte d'intelligibilité de la parole, notamment en open space ». Ce bruit à répétition génère fatigue, stress, irritabilité... L'association réclame une modification de la réglementation qui fixe un seuil de 80 dB durant 8 heures, la valeur d'exposition qui déclenche une action de la part de l'entreprise (bouchons de protection...). Mais les open spaces peuvent être bruyants sans atteindre ce seuil. Dans ces espaces ouverts on est sans cesse dérangé (passage de personnes, discussions...), ce qui fait monter le son et pousse à s'isoler. Le volume atteint souvent 70 à 75 dB dans un open space, alors que l'OMS préconise de travailler dans un milieu où le son n'excède pas 55 dB. Cette répétition de stress acoustique fragilise les cellules de l'oreille et peut créer, à termes, des problèmes de surdité ou d'acouphènes. Quand la dose de bruit devient insupportable pour le cerveau, on peut devenir irritable, avoir des migraines et des troubles du sommeil. Enfin, les open spaces ne sont pas adaptés aux métiers où les salariés doivent tenir de nombreuses conversations. ■

Paradoxalement, travailler dans un espace ouvert pousse le salarié à s'isoler pour se couper du bruit ambiant.

Tous droits de reproduction réservés

Côté ROUEN

PAYS : France
PAGE(S) :13
SURFACE :21 %
PERIODICITE : Hebdomadaire

DIFFUSION :(45000)
JOURNALISTE : Apei-Actualités

► **20 novembre 2019**

Cliquez ici pour voir la page source de l'article

Du nouveau pour mieux entendre

APEI-Actualités

Plus de la moitié des seniors souffre d'une perte de l'audition. Alors que la prévention s'intensifie, les appareils permettant d'y remédier ne cessent d'évoluer.

40 % des 60-70 ans sont concernés et plus de 50 % au-delà de 80 ans. En vieillissant, l'altération de l'ouïe est essentiellement due à la presbyacousie. Il s'agit d'une dégradation progressive de l'oreille interne qui se traduit, dans un premier temps, par une difficulté à entendre les fréquences sonores aiguës. On commence donc par moins distinguer les voyelles, ce qui engendre une gêne de perception grandissante des consonnes puis un véritable problème de compréhension du sens des phrases. Or, il est reconnu que la santé auditive est un élément clé de bonne santé tout au long de la vie, et plus particulièrement au grand âge. Les troubles de l'audition apparaissent, de surcroît, comme un facteur de risque des maladies de la mémoire et de l'isolement social. De plus en plus nombreuses, les actions de sensibilisation mettent l'accent sur la prévention, à l'image de la Journée nationale de l'audition dont l'association organisatrice vient de publier un guide pratique intitulé « Mieux entendre et communiquer, même au grand âge ». *

Performances accrues

Ces campagnes insistent sur la nécessité du dépistage mais aussi à ne plus percevoir les appareillages auditifs comme des signes apparents de vieillesse. D'autant que ces derniers se sont beaucoup modernisés ces dernières années. Grâce à la numérisation et à la miniaturisation, les prothèses sont en effet de plus en plus efficaces et discrètes.

Ainsi, les contours d'oreille se plaçant derrière le pavillon ne mesurent désormais pas plus de 2 cm, ressemblant à des oreillettes de téléphone relookées en couleur ou chromées. Certains sont même équipés du système Bluetooth* et peuvent communiquer avec un mobile ou un lecteur MP3. Et d'autres sont incorporés dans les branches des lunettes auditives. De couleur chair et de petite taille, les modèles intra-auriculaires deviennent invisibles.

Les aides auditives améliorent aussi leurs performances grâce à l'évolution des réglages. Davantage de canaux sont disponibles pour une meilleure précision sonore, tandis qu'une bande passante plus large offre une meilleure restitution de l'environnement sonore. Un système de débruitage incorporé permet de reconnaître le brouhaha parmi les sons perçus et ainsi, de le soustraire à la conversation sur laquelle est concentrée la personne appareillée. Si cette dernière est équipée depuis peu, un système d'ajustement progressif du gain auditif l'aide à s'y habituer plus confortablement.

*À télécharger gratuitement sur www. journee-audition. org ■

0NWaDpuWC2rQSIaP_MXlrhe6uxjE5Ct9ZzxID1nxmUXOQeggWBbq08gyS5rL6qtQBMzdl

Tous droits de reproduction réservés

Veille RSE du 20 novembre 2019

La sélection de la rédaction - ce qu'il faut retenir de l'actualité RSE, ISR, DD, Finance durable et Gouvernance : la place du climat dans l'accord sur le budget 2020, l'impact des feux en Nouvelle-Calédonie, un détecteur infrarouge pour la mission spatiale de surveillance du CO2, EasyJet en pleine offensive verte, l'avenir des voitures citadines, les aides aux énergies fossiles à l'export, l'intérêt des énergies renouvelables pour la santé, les émissions des engrais azotés, pollution de la vallée de la Fensch, les failles de la BEI face à la corruption, les assureurs et le démarchage téléphonique abusif, les revendications des sous-traitants britanniques et l'impact du bruit en open space.

Les gouvernements de l'Union européenne, le Parlement européen et la Commission européenne sont parvenus lundi 18 novembre à un accord sur le budget 2020 du bloc qui prévoit une augmentation des dépenses pour lutter contre le changement climatique et pour sécuriser les frontières européennes.

Les incendies, fléau en Nouvelle-Calédonie point chaud de la biodiversité mondiale, sont en train de priver l'archipel de ses potentiels de développement durable , a mis en garde le WWF (Fonds mondial pour la nature). Au cours des deux derniers mois, pas moins de 11.000 hectares de végétation sont partis en fumée en Nouvelle-Calédonie.

L'entreprise française Lynred a livré un nouveau détecteur infrarouge pour la mission spatiale européenne MicroCarb, pour la surveillance du CO2 . "Cette mission, pilotée par le CNES (Centre National d'Etudes Spatiales), devrait être lancée en 2021", précise Lynred. Elle aura pour objectif de mesurer précisément la concentration atmosphérique de CO2 sur l'ensemble du globe terrestre et " participer à améliorer la compréhension des mécanismes du dérèglement climatique global ", souligne le directeur du projet MicroCarb au CNES, François Buisson.

La compagnie EasyJet a annoncé la compensation des émissions carbone de tous ses vols, au moment où le secteur aérien est sous pression pour lutter davantage contre le changement climatique. L'entreprise britannique affirme dans un communiqué qu'elle sera la première compagnie au monde à atteindre la neutralité carbone. Pour respecter son objectif, EasyJet va avoir recours à des opérateurs de services de "compensation carbone", dont l'efficacité reste contestée notamment par des organisations non gouvernementales écologistes.

Les constructeurs retirent peu à peu de leurs chaînes de production les petits modèles urbains. Cette évolution peut sembler paradoxale : les voitures citadines de petite taille et qui consomment peu semblent tout à fait pertinentes dans le contexte de restriction des émissions de CO2 et de lutte contre la pollution de l'air. Mais pour les constructeurs, le jeu n'en vaut plus la chandelle.

L'Assemblée nationale a adopté plusieurs dispositions visant à interdire l'aide de l'État à l'export pour des projets utilisant des énergies fossiles. Des députés d'opposition et des ONG dénoncent toutefois des exclusions anecdotiques.

La transition vers les énergies renouvelables pourrait réduire jusqu'à 80 % d'ici 2050 les impacts de la pollution de l'air sur la santé , selon une récente étude. Scientifiques et défenseurs de l'environnement plaident depuis longtemps pour le développement d'une économie bas-carbone, notamment des énergies renouvelables, pour limiter le réchauffement climatique. Mais il existe peu d'études sur l'impact sanitaire de cette transition.

Les émissions de protoxyde d'azote seraient très largement sous-estimées par le Giec, révèle une étude publiée lundi 18 novembre dans la revue Nature Climate Change. En cause, des effets non linéaires lorsque l'épandage d'engrais azotés s'intensifie.

Berceau de la sidérurgie, la vallée de la Fensch en porte encore les stigmates. Source éternelle de polémiques : sa rivière qui charrie trop souvent des hydrocarbures. Une pollution que de nombreux riverains imputent à la cokerie voisine, installée à Florange. Inquiets des répercussions sur la santé des riverains, les élus locaux multiplient les plaintes contre ArcelorMittal.

L'ONG CounterBalance, qui surveille l'utilisation de l'argent public par la Banque européenne

Tous droits de reproduction réservés

d'investissement (BEI), publie un épais rapport documentant les failles de cette institution dans la lutte contre la fraude Des procédures internes à la BEI ont été mises en place, pour éviter de mettre de l'argent dans des projets corrompus. Mais il n'existe pas de cadre juridique européen qui rende ces règles contraignantes ", résume Xavier Sol, l'auteur du rapport.

En matière d'assurance, l'Autorité de contrôle prudentiel et de résolution (ACPR) avait "constaté à de nombreuses reprises que les pratiques de certains acteurs du marché n'étaient pas conformes aux règles de protection des clients et que les personnes âgées, voire très âgées, constituent une part significative des prospects démarchés". Le Comité consultatif du secteur financier (CCSF), une instance paritaire regroupant des représentants d'établissements financiers et des associations de défense des consommateurs, vient de publier un avis, dont l'objectif est précisément de mettre un terme à ces pratiques , en particulier les "appels à froid" de prospects inconnus.

Les employés de sous-traitants dans les secteurs financés ou subventionnés par l'État britannique ont multiplié les grèves ces dernières années pour obtenir de meilleures conditions de travail . Plus de 300 employés de sous-traitants de University College London (UCL), la plus grande université de Londres, sont entrés en grève mardi 19 novembre.

Pour les salariés en open space, le bruit est un facteur de stress et de fatigue . " Le bruit en entreprise provoque une perte d'intelligibilité de la parole, notamment en open space", déplore l'association **JNA (Journée nationale de l'audition).** La réglementation en vigueur a fixé le plafond sonore à 80 dB pendant huit heures. Une limite trop haute pour des spécialistes de la santé au travail.

Tous droits de reproduction réservés

Aujourd'hui en France

PAYS :France
PAGE(S) :10
SURFACE :51 %
PERIODICITE :Quotidien

RUBRIQUE :Société
DIFFUSION :160908
JOURNALISTE :Frédéric Mouchon

► 18 novembre 2019 - N°6574

SOCIÉTÉ

Open space : pitié pour les oreilles

18 % des salariés travaillent sur des plateaux sans cloisons. Un enfer pour l'audition, responsable de stress, fatigue... Une association réclame des mesures

PAR FRÉDÉRIC MOUCHON

IL Y A LE VOISIN de bureau qui met son casque sur les oreilles lorsqu'il a besoin d'écrire, celui qui va passer ses coups de fil dans un box dédié ou dans le couloir, cet autre enfin qui part s'isoler dans une salle de réunion vide pour pouvoir travailler au calme. Dans cette grande entreprise parisienne où la plupart des salariés travaillent dans des espaces ouverts, sans cloisons entre les bureaux, chacun a trouvé sa parade contre le bruit ambiant. Et c'est presque un réflexe d'autoprotection. L'association JNA (Journée nationale de l'audition) estime en effet que « le bruit en entreprise provoque une perte d'intelligibilité de la parole, notamment en open space ».

« Ce fort désagrément, à répétition, provoque fatigue, irritabilité, stress et, in fine, accidents par perte de vigilance et désertion du lieu de travail », déplore l'association, qui exige que l'on modifie la réglementation en vigueur, datant d'une époque où les open spaces n'existaient pas. « La législation fixe à un seuil de 80 dB pendant huit heures la valeur d'exposition qui déclenche une action de la part de l'entreprise (comme fournir des bouchons de protection), explique Sébastien Leroy, responsable des programmes santé pour la JNA. Or, les open spaces peuvent être bruyants sans atteindre ce seuil. » A titre de comparaison, 70 dB, c'est un aspirateur et 80 le bruit d'un klaxon !

Les maux de tête, la fatigue en fin de journée, Cherif connaît bien ça, lui qui travaille depuis deux ans dans un open space à Lyon au sein d'une grande entreprise publique. « Sur ces plateaux, on est dérangé en permanence par le passage de gens, une discussion entre deux personnes et le son monte, monte, monte au point qu'on est obligé de s'isoler dans des box pour téléphoner », explique ce commercial.

Des « pauses acoustiques » demandées

« Comme personne ne travaille au même rythme, certains se mettent à discuter quand d'autres ont besoin de se concentrer et finalement, c'est tout le temps bruyant », peste Chloé, qui travaille à Paris sur un plateau d'une vingtaine de personnes.

« Du fait de la fatigue de l'oreille, les gens ont tendance à augmenter l'intensité de leur voix et l'on se retrouve souvent avec un volume sonore de 70 à 75 dB en fin de journée dans un open space alors que l'OMS préconise que l'on travaille dans un milieu où le son ambiant ne dépasse pas 55 dB », explique Sébastien Leroy. Si encore nos oreilles bénéficiaient de périodes de « pause acoustique » comme le réclame la JNA. Mais elles baignent en permanence dans le bruit. « Les gens écoutent de la musique dans les transports, mettent des oreillettes quand ils font leur jogging ou avant de s'endormir, détaille le spécialiste. Cette répétition de stress acoustique fragilise les cellules de l'oreille et cela peut créer à terme des problèmes de surdité ou d'acouphènes. »

Certaines sociétés comme Continuum proposent désormais aux entreprises d'installer des panneaux acoustiques pour réduire le bruit ambiant. Son dirigeant, Franck Fumey, lors de la visite d'un plateau d'une centaine de personnes, a mesuré combien les nuisances sonores impactaient la santé des salariés. « L'un d'eux m'a dit qu'à 16 heures il était cuit et un autre que le bruit altérait son discernement dans le cadre de son management, explique le chef d'entreprise. Quand la dose de bruit devient insupportable pour le cerveau, on peut ressentir de l'irritabilité, avoir des migraines, des troubles du sommeil et se retrouver en souffrance dans la durée. »

Franck Fumey a remarqué que même lors de la pause déjeuner, censée reposer l'oreille, il y a des pics de saturation sonore dans les restaurants d'entreprise. « L'audition est en fait le seul de nos cinq sens qui ne se repose jamais vraiment », constate

Tous droits de reproduction réservés

Aujourd'hui en France

PAYS : France
PAGE(S) :10
SURFACE :51 %
PERIODICITE : Quotidien

RUBRIQUE : Société
DIFFUSION :160908
JOURNALISTE : Frédéric Mouchon

▶ **18 novembre 2019 - N°6574**

ce spécialiste de l'acoustique qui a déjà traité une quarantaine de salles de classe trop bruyantes.

« Le coworking permanent n'est pas envisageable dans certains cas et les open spaces ne sont par exemple pas du tout adaptés pour les métiers où les salariés doivent tenir de nombreuses conversations », estime Catherine Cecchi, présidente de la société régionale de santé publique d'Occitanie. Spécialiste des environnements de vie, de l'architecture et de la santé, elle compare l'open space à une ruche qui bourdonnerait en permanence. Et où les salles de repos et autres box insonorisés seraient comme des alvéoles censées offrir une pause à nos oreilles.

La réglementation en vigueur a fixé le plafond sonore à 80 dB pendant huit heures. Une limite trop haute pour des spécialistes de la santé au travail.

Tous droits de reproduction réservés

Le Parisien

PAYS :France
PAGE(S) :10
SURFACE :45 %
PERIODICITE :Quotidien

DIFFUSION :250095
JOURNALISTE :Frederic Mouchon

▶ 18 novembre 2019 - N°23393

SOCIÉTÉ

Open space : pitié pour les oreilles

18 % des salariés travaillent sur des plateaux sans cloisons. Un enfer pour l'audition, responsable de stress, fatig... Une association réclame des mesures.

PAR FRÉDÉRIC MOUCHON

IL Y A LE VOISIN de bureau qui met son casque sur les oreilles lorsqu'il a besoin d'écrire, celui qui va passer ses coups de fil dans un box dédié ou dans le couloir, cet autre enfin qui part s'isoler dans une salle de réunion vide pour pouvoir travailler au calme. Dans cette grande entreprise parisienne où la plupart des salariés travaillent dans des espaces ouverts, sans cloisons entre les bureaux, chacun a trouvé sa parade contre le bruit ambiant. Et c'est presque un réflexe d'autoprotection. L'association JNA (Journée nationale de l'audition) estime en effet que « le bruit en entreprise provoque une perte d'intelligibilité de la parole, notamment en open space ».

« Ce fort désagrément, à répétition, provoque fatigue, irritabilité, stress et, in fine, accidents par perte de vigilance et désertion du lieu de travail », déplore l'association, qui exige que l'on modifie la réglementation en vigueur, datant d'une époque où les open spaces n'existaient pas. « La législation fixe à un seuil de 80 dB pendant huit heures la valeur d'exposition qui déclenche une action de la part de l'entreprise (comme fournir des bouchons de protection), explique Sébastien Leroy, responsable des programmes santé pour la JNA. Or, les open spaces peuvent être bruyants sans atteindre ce seuil. » A titre de comparaison, 70 dB, c'est un aspirateur et 80 le bruit d'un klaxon !

Les maux de tête, la fatigue en fin de journée, Cherif connaît bien ça, lui qui travaille depuis deux ans dans un open space à Lyon au sein d'une grande entreprise publique. « Sur ces plateaux, on est dérangé en permanence par le passage de gens, une discussion entre deux personnes et le son monte, monte, monte au point qu'on est obligé de s'isoler dans des box pour téléphoner », explique ce commercial.

Des « pauses acoustiques » demandées

« Comme personne ne travaille au même rythme, certains se mettent à discuter quand d'autres ont besoin de se concentrer et finalement, c'est tout le temps bruyant », peste Chloé, qui travaille à Paris sur un plateau d'une vingtaine de personnes.

« Du fait de la fatigue de l'oreille, les gens ont tendance à augmenter l'intensité de leur voix et l'on se retrouve souvent avec un volume sonore de 70 à 75 dB en fin de journée dans un open space alors que l'OMS préconise que l'on travaille dans un milieu où le son ambiant ne dépasse pas 55 dB », explique Sébastien Leroy. Si encore nos oreilles bénéficiaient de périodes de « pause acoustique » comme le réclame la JNA. Mais elles baignent en permanence dans le bruit. « Les gens écoutent de la musique dans les transports, mettent des oreillettes quand ils font leur jogging ou avant de s'endormir, détaille le spécialiste. Cette répétition de stress acoustique fragilise les cellules de l'oreille et cela peut créer à terme des problèmes de surdité ou d'acouphènes. »

Certaines sociétés comme Continuum proposent désormais aux entreprises d'installer des panneaux acoustiques pour réduire le bruit ambiant. Son dirigeant, Franck Fumey, lors de la visite d'un plateau d'une centaine de personnes, a mesuré combien les nuisances sonores impactaient la santé des salariés. « L'un d'eux m'a dit qu'à 16 heures il était cuit et un autre que le bruit altérait son discernement dans le cadre de son management, explique le chef d'entreprise. Quand la dose de bruit devient insupportable pour le cerveau, on peut ressentir de l'irritabilité, avoir des migraines, des troubles du sommeil et se retrouver en souffrance dans la durée. »

Franck Fumey a remarqué que même lors de la pause déjeuner, censée reposer l'oreille, il y a des pics de saturation sonore dans les restaurants d'entreprise. « L'audition est en fait le seul de nos cinq sens qui ne se repose jamais vraiment », constate ce spécialiste de l'acoustique qui a déjà traité une quarantaine de salles de classe trop bruyantes.

« Le coworking permanent n'est pas envisageable dans certains cas et les open spaces ne sont par exemple pas du tout adaptés pour les métiers où les salariés doivent tenir de nombreuses conversations », estime Catherine Cecchi, présidente de la société régionale de santé publique d'Occitanie. Spécialiste des environnements de vie, de l'architecture et de la santé, elle compare l'open space à une ruche qui bourdonnerait en permanence. Et où les salles de repos et autres box insonorisés seraient comme des alvéoles censées offrir une pause à nos oreilles.

Tous droits de reproduction réservés

Le Parisien

PAYS : France
PAGE(S) :10
SURFACE :45 %
PERIODICITE : Quotidien

DIFFUSION :250095
JOURNALISTE : Frederic Mouchon

► **18 novembre 2019 - N°23393**

La réglementation en vigueur a fixé le plafond sonore à 80 dB pendant huit heures. Une limite trop haute pour des spécialistes de la santé au travail.

Tous droits de reproduction réservés

URL :http://www.boursorama.com/
PAYS :France
TYPE :Web Pro et Spécialisé

▸ 18 novembre 2019 - 09:32

> Version en ligne

Travail : le bruit, ennemi des salariés en open space Le Parisien • 18/11/2019 à 08:54

à lire aussi sur Le Parisien Il y a le voisin de bureau qui met son casque sur les oreilles lorsqu'il a besoin d'écrire, celui qui va passer ses coups de fil dans un box dédié ou dans le couloir, cet autre enfin qui part s'isoler dans une salle de réunion vide pour pouvoir travailler au calme. Dans cette grande entreprise parisienne où la plupart des salariés travaillent dans des espaces ouverts, sans cloisons entre les bureaux, chacun a trouvé sa parade contre le bruit ambiant. Et c'est presque un réflexe d'autoprotection. L'association **JNA (Journée nationale de l'audition)** estime en effet que « le bruit en entreprise provoque une perte d'intelligibilité de la parole, notamment en open space».«Ce fort désagrément, à répétition, provoque fatigue, irritabilité, stress et, in fine, accidents par perte de vigilance et désertion du lieu de travail», déplore l'association, qui exige que l'on modifie la réglementation en vigueur, datant d'une époque où les open spaces n'existaient pas. «La législation fixe à un seuil de 80 dB pendant huit heures la valeur d'exposition qui déclenche une action de la part de l'entreprise (comme fournir des bouchons de protection), explique Sébastien Leroy, responsable des programmes santé pour la **JNA**. Or, les open spaces peuvent être bruyants sans atteindre ce seuil.» À titre de comparaison, 70 dB, c'est un aspirateur et 80 le bruit d'un klaxon!Les maux de tête, la fatigue en fin de journée, Cherif connaît bien ça, lui qui travaille depuis deux ans dans un open space à Lyon au sein d'une grande entreprise publique. « Sur ces plateaux, on est dérangé en permanence par le passage de gens, une discussion entre deux personnes et le son monte, monte, monte au point qu'on est obligé de s'isoler dans des box pour téléphoner », explique ce commercial.Des « pauses acoustiques » demandées« Comme personne ne travaille au même rythme, certains se mettent à discuter quand d'autres ont...

Lire la suite de l'article sur LeParisien.fr

Surveillance et sauvetage en mer, le quotidien des Cross

Adultes travaillant auprès d'enfants : le Défenseur des droits demande la consultation systématique du casier

Bronchiolite: «Pour les parents, c'est très impressionnant»

Tous droits de reproduction réservés

URL :http://www.leparisien.fr/
PAYS :France
TYPE :Web Grand Public

▸ 18 novembre 2019 - 08:07

> Version en ligne

Travail : le bruit, ennemi des salariés en open space

18% des salariés travaillent sur des plateaux sans cloisons. Pour nombre d'entre eux, le bruit est un facteur de stress et de fatigue. Une association réclame des mesures. Il y a le voisin de bureau qui met son casque sur les oreilles lorsqu'il a besoin d'écrire, celui qui va passer ses coups de fil dans un box dédié ou dans le couloir, cet autre enfin qui part s'isoler dans une salle de réunion vide pour pouvoir travailler au calme. Dans cette grande entreprise parisienne où la plupart des salariés travaillent dans des espaces ouverts, sans cloisons entre les bureaux, chacun a trouvé sa parade contre le bruit ambiant. Et c'est presque un réflexe d'autoprotection. L'association **JNA (Journée nationale de l'audition)** estime en effet que « le bruit en entreprise provoque une perte d'intelligibilité de la parole, notamment en open space ».

« Ce fort désagrément, à répétition, provoque fatigue, irritabilité, stress et, in fine, accidents par perte de vigilance et désertion du lieu de travail », déplore l'association, qui exige que l'on modifie la réglementation en vigueur, datant d'une époque où les open spaces n'existaient pas. « La législation fixe à un seuil de 80 dB pendant huit heures la valeur d'exposition qui déclenche une action de la part de l'entreprise (comme fournir des bouchons de protection), explique Sébastien Leroy, responsable des programmes santé pour la **JNA**. Or, les open spaces peuvent être bruyants sans atteindre ce seuil. » À titre de comparaison, 70 dB, c'est un aspirateur et 80 le bruit d'un klaxon !

Les maux de tête, la fatigue en fin de journée, Cherif connaît bien ça, lui qui travaille depuis deux ans dans un open space à Lyon au sein d'une grande entreprise publique. « Sur ces plateaux, on est dérangé en permanence par le passage de gens, une discussion entre deux personnes et le son monte, monte, monte au point qu'on est obligé de s'isoler dans des box pour téléphoner », explique ce commercial.

Des « pauses acoustiques » demandées

« Comme personne ne travaille au même rythme, certains se mettent à discuter quand d'autres ont besoin de se concentrer et finalement, c'est tout le temps bruyant », peste Chloé, qui travaille à Paris sur un plateau d'une vingtaine de personnes.

« Du fait de la fatigue de l'oreille, les gens ont tendance à augmenter l'intensité de leur voix et l'on se retrouve souvent avec un volume sonore de 70 à 75 dB en fin de journée dans un open space alors que l'OMS préconise que l'on travaille dans un milieu où le son ambiant ne dépasse pas 55 dB », explique Sébastien Leroy. Si encore nos oreilles bénéficiaient de périodes de « pause acoustique » comme le réclame la **JNA**. Mais elles baignent en permanence dans le bruit. « Les gens écoutent de la musique dans les transports, mettent des oreillettes quand ils font leur jogging ou avant de s'endormir, détaille le spécialiste. Cette répétition de stress acoustique fragilise les cellules de l'oreille et cela peut créer à terme des problèmes de surdité ou d'acouphènes. »

Certaines sociétés comme Continuum proposent désormais aux entreprises d'installer des panneaux acoustiques pour réduire le bruit ambiant. Son dirigeant, Franck Fumey, lors de la visite d'un plateau d'une centaine de personnes, a mesuré combien les nuisances sonores impactaient la santé des salariés. « L'un d'eux m'a dit qu'à 16 heures il était cuit et un autre que le bruit altérait son discernement dans le cadre de son management, explique le chef d'entreprise. Quand la dose de bruit devient insupportable pour le cerveau, on peut ressentir de l'irritabilité, avoir des migraines, des troubles du sommeil et se retrouver en souffrance dans la durée. »

Newsletter - L'essentiel de l'actu

Chaque matin, l'actualité vue par Le Parisien

Je M'inscris

Votre adresse mail est collectée par Le Parisien pour vous permettre de recevoir nos actualités et

Tous droits de reproduction réservés

offres commerciales. En savoir plus

Franck Fumey a remarqué que même lors de la pause déjeuner, censée reposer l'oreille, il y a des pics de saturation sonore dans les restaurants d'entreprise. « L'audition est en fait le seul de nos cinq sens qui ne se repose jamais vraiment », constate ce spécialiste de l'acoustique qui a déjà traité une quarantaine de salles de classe trop bruyantes.

LIRE AUSSI > Les 10 commandements du bien-être au travail

« Le coworking permanent n'est pas envisageable dans certains cas et les open spaces ne sont par exemple pas du tout adaptés pour les métiers où les salariés doivent tenir de nombreuses conversations », estime Catherine Cecchi, présidente de la société régionale de santé publique d'Occitanie. Spécialiste des environnements de vie, de l'architecture et de la santé, elle compare l'open space à une ruche qui bourdonnerait en permanence. Et où les salles de repos et autres box insonorisés seraient comme des alvéoles censées offrir une pause à nos oreilles.

Tous droits de reproduction réservés

LA REVUE DU PRATICIEN médecine générale

PAYS :France
PAGE(S) :741-747
SURFACE :625 %
PERIODICITE :Bimensuel

DIFFUSION :11882
JOURNALISTE :Charles Édouard M…

▸ 1 novembre 2019 - N°1029

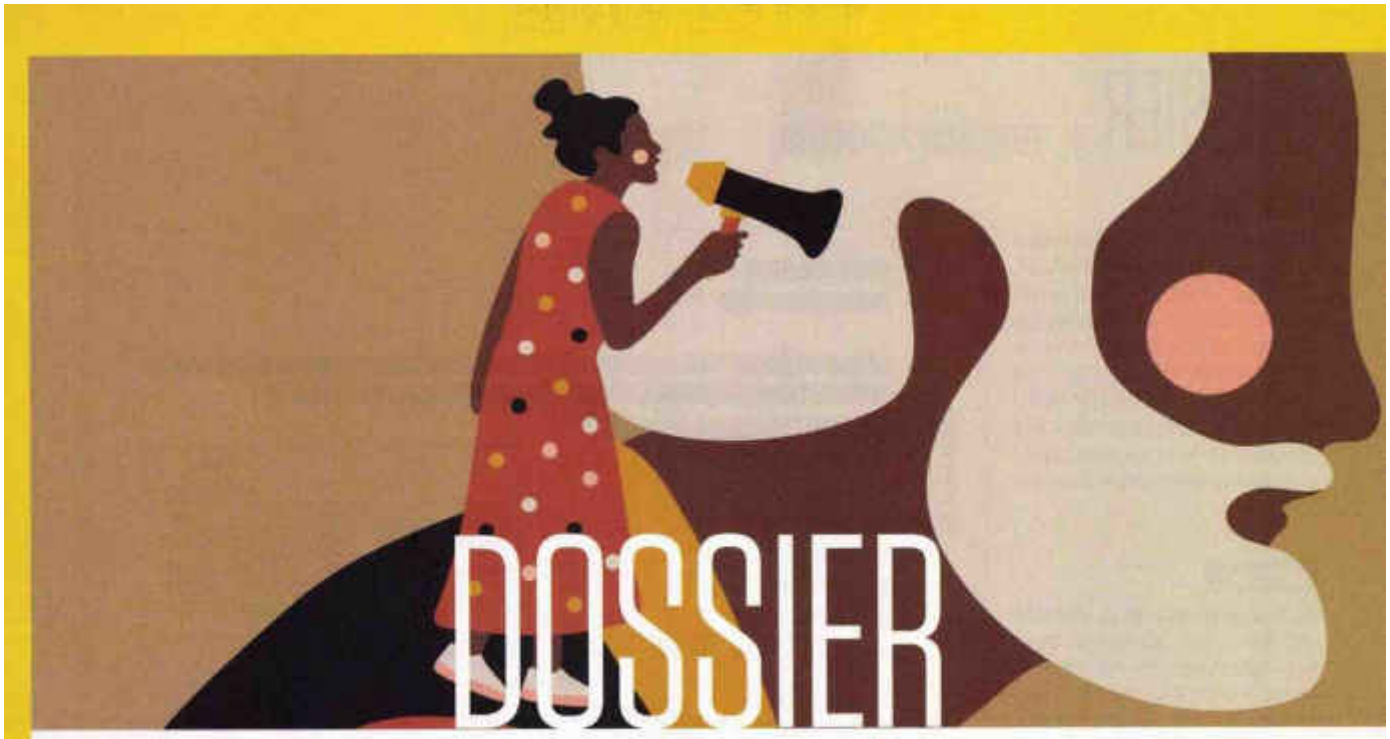

DOSSIER

PRESBYACOUSIE

La prévalence de la surdité ne cesse de croître à cause du vieillissement de la population mais aussi de l'exposition sonore croissante des plus jeunes. La nouvelle loi 100 % santé renforce le rôle des généralistes dans la prise en charge et le suivi. L'accès à l'appareillage devrait être également facilité.

Prothèses auditives : reste à charge zéro en 2021

Par CHARLES-ÉDOUARD MOLINIER, BERNARD FRAYSSE*

*Service ORL, otoneurologie et ORL pédiatrique, pôle céphalique, hôpital Pierre-Paul Riquet, CHU Toulouse-Purpan, 31059 Toulouse Cedex 9.
molinier.ce@chu-toulouse.fr
frayssе.sec@chu-toulouse.fr

La surdité est la 4e cause de morbidité toutes pathologies confondues. Plus de 450 millions de personnes dans le monde souffriraient d'une forme modérée à sévère ; ils seront près de 1 milliard en 2050. L'impact économique est évalué à 750 milliards de dollars par an.[1]

En France, on compte actuellement 6 millions de malentendants, soit 10 % de la population, ce qui en fait le handicap le plus fréquent. La grande majorité sont presbyacousiques. Les études montrent que la surdité touche plus de 30 % des plus 65 ans, près de la moitié des plus de 75 ans et 4 personnes sur 5 après 85 ans (fig. 1). En parallèle, le vieillissement démographique est en augmentation constante dans les pays occidentaux. Selon l'Insee, ce phénomène devrait perdurer : en 2050, plus d'un tiers des Français auront dépassé 60 ans.[2]

La presbyacousie n'est pas à proprement parler une maladie mais plutôt un processus normal de vieillissement concernant l'ensemble des structures neurosensorielles du système auditif. La physiopathologie, multifactorielle, est complexe (encadré 1). Ainsi, l'atteinte peut-elle être localisée au niveau cochléaire, neural ou central. Les facteurs intrinsèques impliqués sont des altérations mitochondriales, des désordres génétiques et cellulaires, des troubles de la microvascularisation liés à des affections cardiovasculaires (HTA, diabète, dyslipidémie) et autres maladies systémiques. Les paramètres extrinsèques sont principalement l'exposition au bruit et aux médicaments ototoxiques.

La génétique est mal connue.[3] Des susceptibilités à la presbyacousie précoce ont été décrites et certains gènes pourraient être impliqués (*DFNA5, MYO6,*

Tous droits de reproduction réservés

LA REVUE DU PRATICIEN médecine générale

PAYS :France
PAGE(S) :741-747
SURFACE :625 %
PERIODICITE :Bimensuel

DIFFUSION :11882
JOURNALISTE :Charles Édouard M…

► 1 novembre 2019 - N°1029

GRM7, *GRHL2* et *KCNQ4*, mutations 17q25.3 ou encore 11q13.5). À l'heure actuelle, en cas de presbyacousie classique, l'étude génétique n'est pas systématique. En revanche elle est discutée lorsqu'une neuropathie auditive ou un déclin cognitif rapide est associé ou si un traitement ototoxique (aminosides) est envisagé.

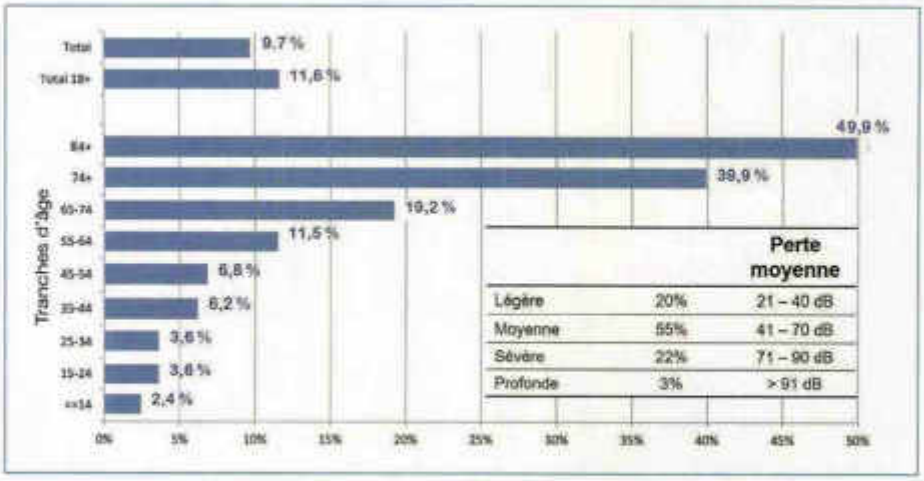

Fig. 1 Prévalence de la surdité en France en fonction des tranches d'âge (EuroTrak 2018). À droite : prévalence selon le degré de perte moyenne.

REPÉRAGE

Si le dépistage de la surdité est désormais universel chez les nouveau-nés en France (concernant plus de 98 % des bébés), il n'est pas encore réalisé de façon organisée chez l'adulte. Ainsi, la surdité est diagnostiquée par le médecin généraliste, l'ORL ou l'audioprothésiste à la demande du patient ou de la famille. Des dépistages gratuits sont également proposés lors de journées de sensibilisation sous l'égide de l'OMS comme la Journée nationale de l'audition (JNA, 12 mars 2020) aux personnes consultant dans les centres participants.

Le *gold standard* est l'audiométrie. La presbyacousie apparaît comme une surdité de perception bilatérale et symétrique prédominant sur les aigus au test tonal. L'audiométrie vocale retrouve des difficultés de discrimination de la parole avec notamment un seuil d'intelligibilité augmenté (c'est la « quantité » de décibels nécessaire à la reconnaissance de 50 % des mots présentés ; fig. 2).

De simples questions font facilement évoquer le diagnostic :

- avez-vous des problèmes de compréhension dans les ambiances bruyantes comme les restaurants, les repas de famille… ?
- comprenez-vous mieux les voix masculines que féminines ?
- votre entourage se plaint-il de votre tendance à augmenter le son de la télé ou de la radio ?
- êtes-vous devenu intolérant à certains sons forts ?

De nombreux questionnaires aident à repérer le trouble. Le plus simple et adapté à la presbyacousie est le *Hearing Handicap Inventory for Elderly – Screening Version* (HHIE-S, Weinstein et Ventry, 1986) mais il n'est pas encore validé en langue française (tableau).

Enfin, des « tests » sur smartphone ont été développés pour faciliter le dépistage auditif de l'adulte. Inspirée des versions anglaises *hearZA* ou *hearWHO*, une application en français est en cours d'évaluation (l'utilisateur tape sur le clavier des séries de 3 chiffres émis *via* un casque ou des écouteurs). L'objectif est de tester l'audition bilatérale en 3 minutes dans le bruit, avec une sensibilité et une spécificité de plus de 80 %. Les freins actuels sont liés à l'accès au numérique, particulièrement lorsqu'il s'agit de populations âgées ou vivant en zone rurale.

Il faudra également organiser un parcours de soins faisant suite à ce dépistage où le médecin généraliste pourra orienter si besoin les patients vers une prise en charge rapide et adaptée.

TABLEAU **TEST HHEI-S : DÉPISTER LA SURDITÉ DES SUJETS ÂGÉS**

Question : à cause d'un trouble auditif…	Oui	Parfois	Non
1. Vous sentez-vous mal à l'aise lorsque vous rencontrez d'autres personnes ?			
2. Vous sentez-vous frustré lorsque vous parlez avec des membres de votre famille ?			
3. Avez-vous des difficultés à comprendre une personne qui chuchote ?			
4. Vous sentez-vous handicapé ?			
5. Vous est-il difficile de rendre visite à des amis, des voisins ou des connaissances ?			
6. Vous rendez-vous moins souvent à des spectacles/des services religieux ?			
7. Avez-vous des disputes familiales ?			
8. Avez-vous des difficultés à écouter la radio ou regarder la TV ?			
9. Avez-vous le sentiment qu'un trouble auditif gêne votre vie personnelle ou sociale ?			
10. Avez-vous des difficultés au restaurant avec des amis ou des connaissances ?			
	…x4	…x2	…x0

10 questions cotées 0, 2 ou 4 (total 40) :
- 0-8 : pas de handicap auditif (probabilité de surdité : 13 %) ;
- 10-24 : handicap auditif léger à modéré (50 %) ;
- 26-40 : significatif (84 %).

Tous droits de reproduction réservés

LA REVUE DU PRATICIEN médecine générale

PAYS : France
PAGE(S) :741-747
SURFACE :625 %
PERIODICITE : Bimensuel

DIFFUSION :11882
JOURNALISTE : Charles Édouard M…

▶ **1 novembre 2019 - N°1029**

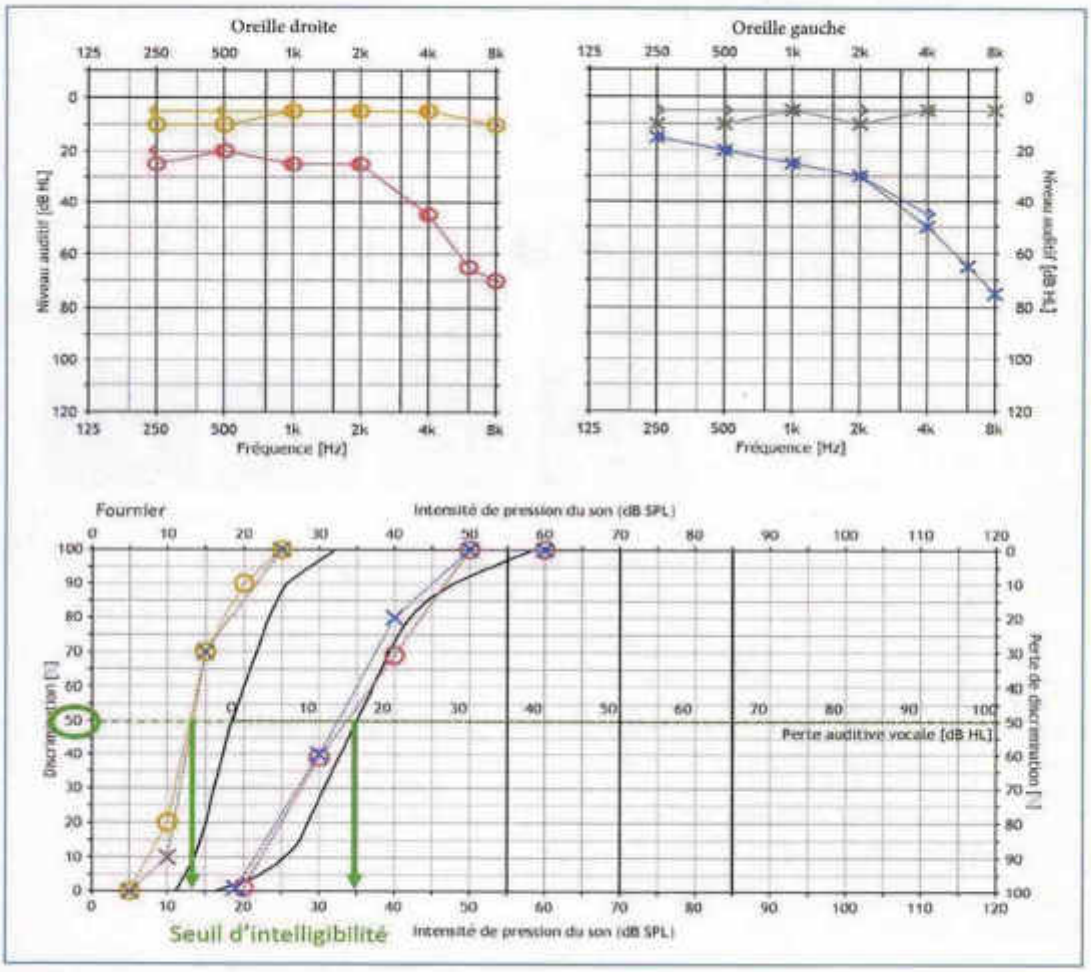

Fig. 2
Audiométries tonales et vocales : normales (courbes jaune/gris) et chez un patient presbyacousique (courbes bleu/rouge).

IMPACT DE LA PERTE AUDITIVE

On décrit classiquement 3 stades « sociaux » dans la presbyacousie :

- infraclinique : l'atteinte exclusive des fréquences aiguës n'a que peu d'impact clinique ; le diagnostic repose alors sur l'audiométrie ;
- retentissement social : les fréquences conversationnelles commencent à être touchées. Les premiers symptômes sont souvent une gêne à la compréhension de la parole dans le bruit. Le patient adapte progressivement son mode de vie en évitant certaines situations « handicapantes » ;
- « évolué » : la surdité est manifeste même dans le silence. Le sujet commence alors à réduire ses interactions sociales puis à s'isoler progressivement.

Dans des populations jeunes et actives, une surdité mal prise en charge est un frein majeur à l'embauche, notamment dans les métiers du tertiaire ou de la communication qui sont en forte croissance. À partir de 60 ans, les retraites anticipées sont motivées par des troubles auditifs plus souvent que l'on pourrait le penser.

En dehors de cet effet social ou professionnel, il y aurait une répercussion sur les performances cognitives. Selon une étude publiée dans Le *Lancet* en 2017,[4] la surdité serait le facteur de risque modifiable

1. Presbyacousie : quels facteurs de risque ?

➢ Sont à rechercher systématiquement à l'interrogatoire :

- antécédents familiaux de surdité précoce ;
- traumatismes sonores aigus ou répétés (travail dans le bruit sans protection) ;
- pathologies otologiques : otites chroniques, otospongiose, surdité brusque, maladie de Menière ;
- médicaments ototoxiques (aminosides, chimiothérapies [sels de platine, vincristine, carboplatine…], aspirine à fortes doses) ;
- infections sévères (méningites, sepsis sévères) ;
- pathologies auto-immunes (Gougerot, Wegener, Behçet, Horton…) ou systémiques ;
- terrain cardiovasculaire (diabète, HTA, dyslipidémie, obésité…).

Tous droits de reproduction réservés

LA REVUE DU PRATICIEN médecine générale

PAYS :France
PAGE(S) :741-747
SURFACE :625 %
PERIODICITE :Bimensuel

DIFFUSION :11882
JOURNALISTE :Charles Édouard M…

▸ 1 novembre 2019 - N°1029

de démence le plus important, du fait de son importante prévalence et de sa forte association au déclin cognitif. Les mécanismes sont encore méconnus et même si les angiopathies pourraient être un facteur confondant car la microvascularisation de l'oreille interne et du système nerveux central sont très semblables, il paraît maintenant évident que la surdité accélère la dégradation des fonctions cognitives.

Enfin, les surdités centrales pures seraient des prodromes de la maladie d'Alzheimer. Ces formes rares sont suspectées devant des discordances audiométriques : seuils tonaux conservés alors que la reconnaissance des mots au test vocal, c'est-à-dire la compréhension de la parole, est effondrée. Des tests spécifiques (*GAP test, Tone Decay test*, potentiels évoqués auditifs, oto-émissions acoustiques…) réalisés par le spécialiste confirment le diagnostic.

Dans tous les cas, l'appareillage auditif précoce des patients souffrant de presbyacousie est crucial pour prévenir la démence.

MÉDECIN GÉNÉRALISTE : EN PREMIÈRE LIGNE

C'est souvent le médecin traitant qui repère un trouble auditif et cela même si ce dernier n'est pas le motif de consultation initial. En attendant la mise en place d'un dépistage systématique, le généraliste peut avec de simples questions et/ou un questionnaire adapté détecter une surdité, apprécier sa sévérité et surtout son retentissement. Si le patient est actif, gêné dans son métier, une alerte au médecin du travail doit être envisagée.

En cas de doute sur une presbyacousie avec déclin cognitif associé, le Codex (www.testcodex.org) prend 3 minutes :

- présentation de 3 mots au patient ;
- test de l'horloge ;
- restitution des 3 mots ;
- si échec des tests précédents : 5 questions d'orientation spatiale (encadré 2).

Le généraliste doit expliquer au patient les facteurs de risque de surdité et la façon de s'en prémunir. La protection contre les traumatismes sonores, la connaissance des médicaments ototoxiques, le suivi rapproché des sujets à risque sont autant de moyens pour prévenir précocement la maladie chez l'adulte. Le contrôle des facteurs de risque cardiovasculaire est également crucial pour limiter une dégénérescence neurosensorielle.

Avec un otoscope et un diapason, le médecin peut réaliser un excellent bilan.[3] L'otoscopie peut être anormale et expliquer à elle seule la surdité : bouchons de cérumen (encadré 3), perforations tympaniques, otites séro-muqueuses ou chroniques cholestéatomateuses (fig. 3). Lorsque cet examen est normal, une acoumétrie au diapason avec épreuve de Weber et de Rinne qualifie la surdité (encadré 4). L'atteinte unilatérale ou bilatérale oriente ensuite vers différentes pathologies (fig. 4).

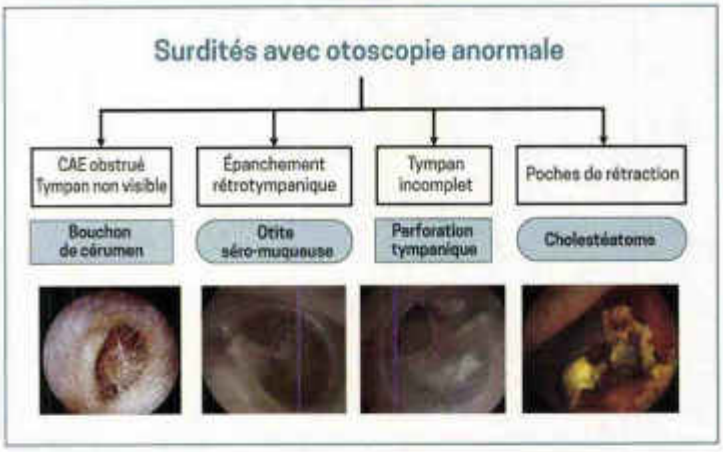

Fig. 3 Arbre diagnostique : surdités à otoscopie anormale.

Trois situations imposent un avis spécialisé ORL en urgence ou semi-urgence :

– ***surdité unilatérale brusque de perception :*** une corticothérapie orale peut être initiée par le médecin traitant ; une consultation chez l'ORL est souhaitable dans les jours qui suivent afin de réaliser une audiométrie pour quantifier la perte et envisager des mesures complémentaires (hémodilution, oxygénothérapie hyperbare, injections transtympaniques de corticoïdes) ;

2. CODEX, test de repérage des troubles cognitifs

➢ **Test simple** (moins de 3 minutes) requérant toutefois une compréhension minimale des consignes ainsi que des capacités sensorimotrices suffisantes.

➢ **Réalisation.** Répétition et mémorisation de 3 mots : par exemple, clé, citron, ballon. Test de l'horloge : sur un cercle prédessiné, ajout des 12 heures, puis placement des aiguilles à 14 h 25 et restitution des mots.

➢ **Interprétation.** En l'absence d'anomalie, le risque de démence installée est minime. Si les 2 tests sont anormaux, il est probable et justifie un bilan spécialisé en centre mémoire. L'anomalie d'un seul item impose une seconde étape.

➢ **Questionnaire d'orientation spatiale en 5 questions.** Les réponses sont notées 1 si correctes et 0 si inexactes :

- quel est le nom de l'hôpital/cabinet médical où nous nous trouvons ?
- dans quelle ville sommes-nous ?
- quel est le nom du département où se trouve cette ville ?
- quel est le nom de la région où se trouve ce département ?
- à quel étage sommes-nous ?

➢ **Plus les résultats sont faibles plus le risque cognitif est élevé.** Le cas échéant, un bilan neuropsychologique complet est proposé.

Tous droits de reproduction réservés

LA REVUE DU PRATICIEN médecine générale

PAYS :France
PAGE(S) :741-747
SURFACE :625 %
PERIODICITE :Bimensuel

DIFFUSION :11882
JOURNALISTE :Charles Édouard M…

▸ 1 novembre 2019 - N°1029

– ***surdité avec otite externe persistante chez le diabétique ou l'immunodéprimé*** : une otite externe sévère et résistant aux traitements usuels peut évoluer vers une forme maligne, véritable ostéite de la base du crâne, qui est gravissime. Hospitalisation en urgence en service ORL pour des soins locaux adaptés, imagerie crânienne et antibiothérapie IV prolongée sont indispensables. Les prélèvements bactériologiques du conduit auditif externe peuvent être faits précocement par le généraliste car l'identification du germe en cause (souvent *Pseudomonas aeruginosa*) et son antibiogramme sont essentiels ;

– ***surdité de perception évolutive unilatérale***, possiblement associée à des vertiges, une paralysie faciale ou un acouphène unilatéral. Elle doit faire suspecter une pathologie rétrocochléaire, en premier le neurinome de l'acoustique. Elle impose une IRM injectée et une consultation ORL dans les semaines suivantes.

Un bilan complémentaire peut être prescrit par le médecin traitant, avant le recours au spécialiste, si :

- suspicion de pathologie de l'oreille moyenne (otite chronique, surdité de transmission à tympan normal évoquant une otospongiose) : scanner des rochers non injecté ;
- signes de pathologie rétrocochléaire (surdité de perception unilatérale, avec vertiges, paralysie faciale ou acouphène unilatéral) : IRM cérébrale injectée centrée sur les angles ponto-cérébelleux.

La nouvelle loi 100 % santé propose qu'une formation en otologie médicale puisse être proposée aux généralistes intéressés. Elle sera organisée et validée par le Collège de médecine générale en association avec le Conseil national d'ORL. Outre la cotation de l'acte qui peut se révéler intéressante, les médecins formés pourront prescrire un appareillage auditif externe aux enfants de plus de 6 ans et aux adultes. Cette formation sera probablement très appréciée en milieu rural et au sein de maisons médicales.

Enfin, le généraliste peut – par l'interrogatoire et l'otoscopie – s'assurer de la bonne tolérance de l'appareillage auditif et surveiller l'observance. Il peut également suivre l'évolution de la surdité, en s'attachant à dépister l'apparition d'un déficit sévère malgré une aide auditive adaptée (encadré 5).

AIDES AUDITIVES

> QUAND APPAREILLER ?

Un appareillage audioprothétique doit être conseillé systématiquement à tout patient consultant pour une hypoacousie et ayant une audiométrie tonale et vocale perturbée.

Chez un sujet se plaignant de surdité mais dont l'exploration de l'audition est parfaitement normale dans le silence, des tests dans le bruit ou un bilan de surdité centrale doivent être faits par un ORL.

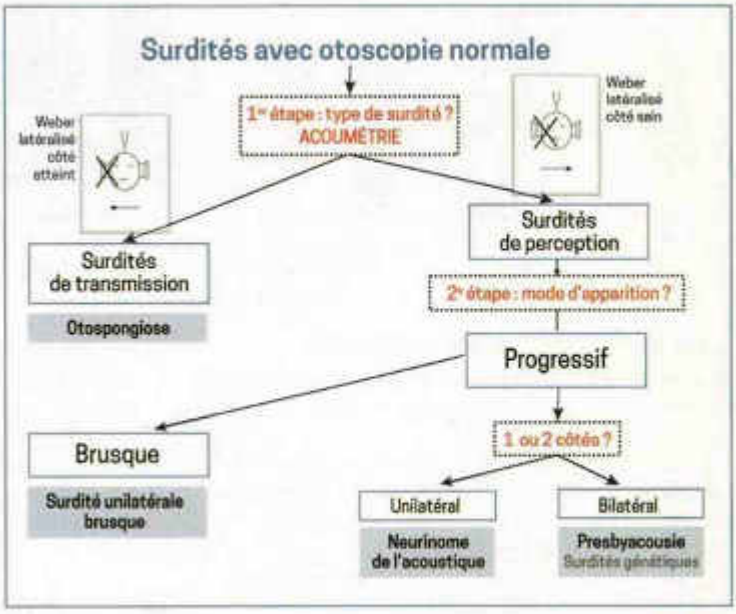

Fig. 4 Arbre diagnostique : surdités à otoscopie normale.

À l'inverse, toute anomalie à l'audiométrie ne relève pas forcément d'un appareillage. Il faut tenir compte de la gêne engendrée, du mode de vie, des symptômes associés (acouphènes et hyperacousie notamment), des attentes du patient.

En cas de presbyacousie, il faut parfois « convaincre » le sujet – souvent adressé sur demande de sa famille – de la nécessité de l'appareillage même s'il ne se plaint de rien, l'atteinte progressive et insidieuse de la maladie rendant parfois le patient « aveugle » (et sourd !) à son problème de santé.

3. Dur d'oreille : un bouchon de cérumen ?

> Cette pathologie très fréquente touche particulièrement les enfants et les patients porteurs d'appareils auditifs. Elle a fait l'objet d'une recommandation en 2018 par la Société américaine d'ORL.

> Les céruménolytiques et poire Enema doivent être utilisés avec prudence et uniquement lorsqu'on est certain de l'intégrité de la membrane tympanique.

> **L'extraction manuelle à la curette** ou par micro-aspiration est la méthode de référence mais nécessite un matériel adéquat et une expérience suffisante pour éviter les traumatismes.

> **Huiles essentielles et bougies auriculaires** sont contre-indiquées en raison de leur dangerosité potentielle.

> **4 situations requièrent d'emblée l'intervention rapide d'un ORL :**
- patient diabétique ou immunodéprimé ;
- prise d'un anticoagulant ;
- perforation tympanique ou otite chronique sous-jacente ;
- antécédents d'irradiation cervico-faciale.

Tous droits de reproduction réservés

LA REVUE DU PRATICIEN médecine générale

PAYS : France
PAGE(S) :741-747
SURFACE :625 %
PERIODICITE : Bimensuel

DIFFUSION :11882
JOURNALISTE : Charles Édouard M…

▸ **1 novembre 2019 - N°1029**

Fig. 5 Différents types d'aides auditives conventionnelles. **A :** contour d'oreille classique ; **B :** BTE (*Behind The Ear*) ; **C :** microcontour ; **D :** RIC (*Receiver In the Canal*) ; **E :** intra-auriculaire ITE (*In The Ear*) ; **F:** ITC (*In The Canal*) **G :** intra-auriculaire profond CIC (*Completely In the Canal*).

➢ LES ARGUMENTS POUR CONVAINCRE !

Les bénéfices de l'appareillage auditif sont parfois évidents pour tous sauf pour le principal intéressé. Cette aide permet de :
- lutter contre l'isolement social, l'appauvrissement linguistique, le déclin cognitif et tout particulièrement l'altération de la mémoire de travail ;
- diminuer la fatigabilité auditive ;
- contrer les acouphènes et l'hyperacousie parfois associés.

Une audioprothèse ne « redonne » pas instantanément une oreille de 20 ans ! Il y a un phénomène d'habituation – qui prend généralement plusieurs mois – pour que le système auditif du sujet se « remette en route ». Si on ajoute à cela la gêne initiale de l'embout auriculaire, l'apprentissage de la manipulation du dispositif, les réglages initiaux, il n'est pas rare que le patient soit initialement déçu. Il faut donc bien l'informer qu'il s'agit d'un processus long demandant un effort de sa part pour que les bénéfices puissent apparaître au bout de plusieurs semaines/mois.
La plupart des échecs sont liés à une mauvaise appréciation des attentes du sujet (quelquefois irréalistes) et surtout à un manque d'information adaptée de la part du praticien.

➢ UNE GRANDE VARIÉTÉ DE MODÈLES

De nombreux types d'appareils auditifs sont disponibles (fig. 5) mais tous respectent la même architecture de base : un ou des microphones, un traitement plus ou moins complexe du signal, une sortie haut-parleur, le tout alimenté par une batterie.
De façon générale, plus ils sont miniaturisés, plus les performances en pâtissent (en termes de puissance mais aussi de technologie ou de batterie). Les intra-auriculaires, préférés des patients car plus esthétiques, nécessitent souvent une occlusion du conduit auditif externe, ce qui peut entraîner un inconfort et la perte des fréquences graves (délétère pour la perception d'une mélodie ou la localisation spatiale des sons). Il faut donc être prudent sur le conseil que l'on va donner au patient et privilégier plutôt des contours d'oreille, plus performants et polyvalents, tout en étant de plus en plus discrets.

Le choix dépend de plusieurs facteurs :
- degré de perte auditive et fréquences concernées ;
- anatomie du patient et comorbidités (Parkinson, polyarthrite rhumatoïde…) ;
- souhait esthétique, dans la mesure du possible ;
- symptômes associés (acouphènes ou hyperacousie) ;
- et jusqu'à récemment… possibilités financières.

4. Acoumétrie au cabinet

➢ **Acoumétrie instrumentale au diapason** pour différencier surdité de transmission et de perception. Le test de Weber (photo 1) consiste à placer le diapason en vibration sur le front ou au milieu du crâne du sujet et à demander de quel côté il entend le son : en haut du crâne, d'un côté ou de l'autre. Il est dit latéralisé du côté le mieux perçu.
Pour le Rinne (photo 2), le diapason en vibration est placé d'abord sur la mastoïde puis en face du conduit auditif externe. Deux situations possibles : le son est mieux entendu à la mastoïde (Rinne négatif) ou à l'entrée du conduit auditif externe (Rinne positif).

➢ **L'association des 2 tests** témoigne d'une surdité de transmission si : Weber latéralisé du côté considéré atteint avec Rinne négatif. Et d'une surdité de perception si : Weber latéralisé du côté présumé sain avec Rinne positif.

5. Quand envisager une implantation cochléaire ?

➢ **Trois situations doivent alerter et faire adresser un patient ayant un appareillage auditif conventionnel vers l'ORL pour un bilan :**
- usage systématique du télétexte TV ;
- perte de la capacité à utiliser le téléphone (ou limité à quelques membres restreints de la famille dont la voix est bien connue) ;
- dégradation majeure de la compréhension au cabinet de consultation lorsque la lecture labiale est altérée (par exemple en se masquant la bouche au cours de l'examen).

Tous droits de reproduction réservés

LA REVUE DU PRATICIEN médecine générale

PAYS : France
PAGE(S) :741-747
SURFACE :625 %
PERIODICITE : Bimensuel

DIFFUSION :11882
JOURNALISTE : Charles Édouard M…

▶ **1 novembre 2019 - N°1029**

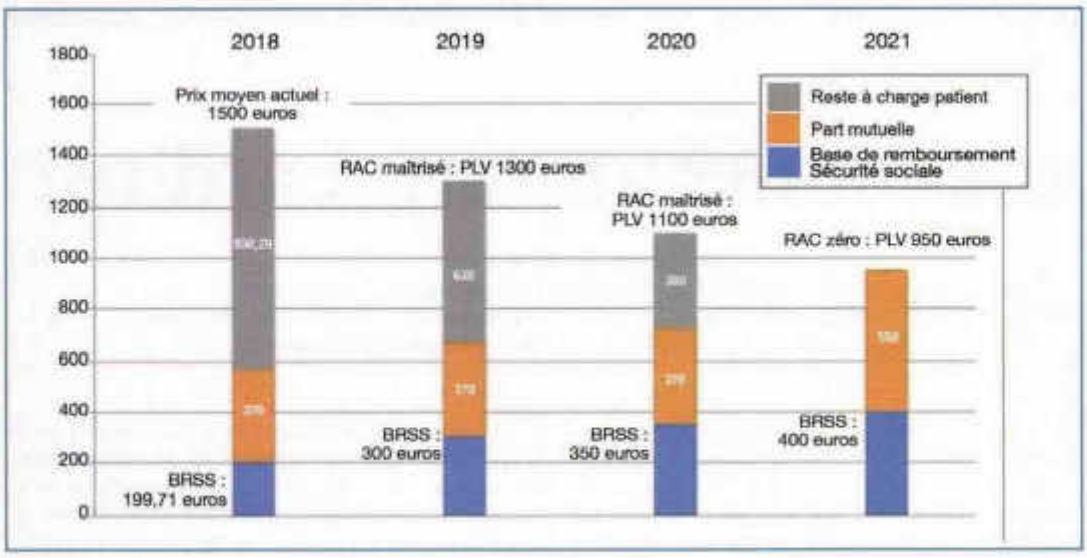

Fig. 6 Évolution du remboursement des aides auditives : loi 100 % santé (RAC : reste à charge).

LOI 100 % SANTÉ : QUELLES NOUVEAUTÉS ?

Avec l'arrêté du 14 novembre 2018 qui est entré en vigueur au 1er janvier 2019, un nouveau système est mis en place et va évoluer progressivement jusqu'en janvier 2021.[6]

Pour les adultes et les enfants de plus de 6 ans, les aides auditives peuvent être prescrites par tout ORL mais également les médecins généralistes habilités, pouvant attester d'un parcours de développement professionnel continu (DPC) en « otologie médicale » validé par le Conseil national de l'Ordre des médecins. Avant 6 ans, la prescription est réservée aux ORL formés en audiophonologie infantile.

La prise en charge est assurée chez les patients ayant une surdité unilatérale ou bilatérale (stéréophonique) remplissant au moins l'une de ces conditions (pour chaque oreille) :

- surdité avec une perte auditive moyenne > 30 dB ;
- seuil d'intelligibilité dans le silence > 30 dB ;
- dégradation significative de l'intelligibilité en présence de bruit, définie par un écart du rapport signal de parole/bruit > 3dB par rapport à la norme ;
- perte auditive dans les fréquences aiguës > 30 dB à partir de 2 000 Hz et avec un seuil d'intelligibilité > 30 dB dans le silence (et/ou significativement dégradé dans le bruit).

Les cas spécifiques et exceptionnels de neuropathie auditive et de troubles centraux de l'audition – dont le diagnostic est plutôt l'affaire du spécialiste en otoneurologie – sont également concernés. La garantie constructeur passe de 2 ans à 4 ans avec la nouvelle loi : il ne sera donc pas possible d'envisager un renouvellement remboursé par la Sécurité sociale avant ce délai.

Les appareils auditifs sont depuis janvier 2019 classés en type I ou II en fonction de leurs options. Ceux de classe I permettent de couvrir les besoins de plus de 80 % de la population souffrant de surdité.

Le prix moyen est à ce jour de 1 500 euros par côté. Le remboursement de la Sécurité de sociale était de 199,71 euros, avec une participation variable des mutuelles et un lourd reste à charge pour le patient. Jusqu'en janvier 2021, la situation va évoluer vers un reste à charge zéro pour le patient appareillé avec un dispositif de classe I (fig. 6). De plus, une période de test de la prothèse est désormais obligatoire (actuellement 30 jours au minimum).

La loi prévoit un contrôle aux 3e, 6e et 12e mois, puis au minimum 2 fois par an. L'audioprothésiste doit fournir un bilan à chaque visite avec la mesure du gain auditif, une audiométrie tonale et vocale dans le silence et dans le bruit.

Liens d'intérêts : *C.E. Molinier :* *Audika, Amplifon, Collin*
B. Fraysse *déclare n'avoir aucun lien d'intérêts.*

RÉFÉRENCES

1. Wilson BS, Tucci DL, Merson MH, O'Donoghue GM. Global hearing health care: new findings and perspectives. Lancet 2017;390:2503-15.
2. Robert-Bobée I. Projections de population 2005-2050 - France métropolitaine : la population continue de croître malgré le vieillissement. Insee Première 2006 (n° 1089).
3. Ciorba A, Hatzopoulos S, Bianchini C, Aimoni C, Skarzynski H, Skarzynski PH. Genetics of presbycusis and presbystasis. Int J Immunopathol Pharmacol 2015;28:29-35.
4. Livingston G, Sommerlad A, Orgeta V, et al. Dementia prevention, intervention, and care. Lancet 2017;390:2673-734.
5. Ftouh S, Harrop-Griffiths K, Harker M, Munro KJ, Leverton T, Guideline Committee. Hearing loss in adults, assessment and management: summary of NICE guidance. BMJ 2018;361:k2219
6. Légifrance. Arrêté du 14 novembre. **https://bit.ly/35Rw3JM**

L'ESSENTIEL

- **La prévalence de la presbyacousie ira en croissant** dans les années à venir.
- **La relation entre surdité et déclin cognitif précoce** est parfaitement établie.
- **Le médecin généraliste a un rôle essentiel** dans la prévention, le dépistage, l'information et le suivi des patients.
- **Le reste à charge sera nul dès janvier 2021** pour les aides auditives de classe I.

Tous droits de reproduction réservés

assurlandpro.com

URL :http://assurlandpro.com/
PAYS : France
TYPE : Web Grand Public

13 novembre 2019 - 07:27

> Version en ligne

Open spaces : le bruit dérange et nuit à la santé au travail

L' open space : difficile de ne pas en avoir entendu parler. En effet, entre 6 et 7 millions de Français sont concernés par ce type d'aménagement de bureau au travail. Selon l'Institut national de recherche et de sécurité (INRS) et un sondage de l'Institut français d'opinion publique (IFOP), le bruit ambiant dans ces espaces réduit la productivité au travail et peut nuire à la santé. 59% des sondés déplorent aujourd'hui « une gêne causée par le bruit et les nuisances sonores sur le lieu de travail », contre seulement 52% en 2017.

Les employés déplorent une nuisance sonore permanente

« 54% des actifs estiment que le bruit au travail est à l'origine de fatigue, lassitude et irritabilité dans sa vie quotidienne », écrit l'IFOP sur Twitter. Et contrairement à ce que l'on pourrait croire, cela ne concerne pas seulement les métiers du BTP et les industries. Les open spaces sont aussi concernés par ce problème. « Le décloisonnement des bureaux offre le champ libre aux bruits qui se propagent, en devenant des agents pathogènes au détriment de la santé des salariés, et de leur travail », signale la **Journée Nationale de l'Audition.** En France, ils comptent en moyenne 10 salariés.

L'environnement créé par un open space est effectivement bruyant : imprimantes, portes qui s'ouvrent et se ferment, bruits de claviers et de souris, collègue au téléphone, machine à café... « le bruit est la première nuisance dans l'open space », allègue Jacques Châtillon, acousticien du département physique de l'INRS. Pour 25%, l'insatisfaction est directement liée à ce bruit, qui met à mal la concentration des employés. « La gêne ressentie est surtout liée aux conversation intelligibles, ce que le cerveau capte, ce qui empêche de se concentrer sur autre chose », ajoute-t-il.

En outre, nombre de travailleurs ont des réticences quant aux open spaces à cause des tensions qu'ils peuvent créer. L'intimité des échanges téléphonique est rendue impossible par ce type d'aménagement. Un phénomène de surveillance mutuelle au travail s'instaure aussi, créant une pression et une compétition parfois délétère entre les salariés.

Un aménagement de l'espace au travail qui s'est généralisé

Mais pourquoi est-on passé d'aménagements en bureaux individuels à une généralisation des open spaces ? À l'origine, le concept est développé dans les années 1950 par les deux frères allemands Eberhard et Wolfgang Schnelle. Assez vite, il rencontre un franc succès aux États-Unis. À partir des années 1980 et dans les années 1990, il se popularise en Europe pour devenir une recette prisée des entreprises. Il est aujourd'hui un modèle qui s'impose presque par défaut, voire qui apparaît comme incontournable dans le cas des start-ups. Il faut dire que la recherche de bureaux est la deuxième problématique la plus complexe pour les entreprises.

On peut tout de même en retenir quelques avantages :

gain de place, réduction de certains coûts pour l'entreprise, communication facilitée entre les membres de l'entreprise, meilleur suivi de l'activité de l'entreprise.

Comment réduire le bruit ambiant dans un open space ?

Plusieurs solutions peuvent être pensée pour réduire l'impact du bruit dans les open spaces. Et elles peuvent à la fois provenir de l'employé comme de l'employeur.

Pour l'employé, il est possible de :

laisser son téléphone sur silencieux, ne pas excéder un certain volume vocal, réduire la distance pour communiquer avec un collège, porter des bouchons ou dispositif de réduction de bruit, faire des « pauses acoustiques », privilégier les lieux calmes pour déjeuner.

En ce qui concerne l'employeur, il peut :

Tous droits de reproduction réservés

cloisonner à nouveau les open spaces par des panneaux, opérer une réelle isolation phonique au niveau des open spaces (avec des matériaux isolants et des pièges à son par exemple), sélectionner un mobilier contribuant à réduire la résonance, dans la continuité d'une bonne isolation phonique, trouver une organisation et un aménagement optimisé, par exemple ne pas placer une photocopieuse trop près des employés, garder une distance raisonnable entre les employés, aménager des lieux isolés et accessibles tels que des salles de réunion, mettre en place quelques règles de savoir-vivre afin d'assurer une meilleure cohésion dans l'open space.

Tous droits de reproduction réservés

20:21:20	Open Space : les limites du bureau ouvert.
20:21:39	Reportage de Catherine Rougerie. Le problème des nuisances en open space.
20:22:03	Visuel source INRS. Le bruit est le premier écueil de l'open space, avant la qualité de l' air et l'éclairage.
20:22:11	Archives Ina. Visuel Air France.
20:22:39	Interview de Jean-Luc Puel, président de la Journée nationale de l'audition.
20:22:56	Interview d'Aurore Bonnement, conseillère Webhelp.
20:23:13	Interview d'Eric Emonnot, directeur de site Webhelp.
20:23:25	Alternative : miser sur l'isolation phonique en open space.
20:23:32	Interview d'Alexandre Fretti, DG de Webhelp.
20:23:55	Interview d'Amandine Leman, superviseur Webhelp.
20:24:01	Interview de Clément Marguerite, conseiller Webhelp.
20:24:25	

Tous droits de reproduction réservés

L'open space serait inadapté à la vie de bureau. Les nuisances sonores arrivent en tête dans les enquêtes d'opinion sur les conditions de travail.

L'open space serait inadapté à la vie de bureau. Les nuisances sonores arrivent en tête dans les enquêtes d'opinion sur les conditions de travail. L'environnement en open space a été étudié. En tête des nuisances, le bruit vient bien avant la qualité de l'air ou l'éclairage. Pourtant, inventés dans les années 1950 aux États-Unis, les bureaux partagés se sont développés dans le monde entier sous la pression du mètre carré. Mais aujourd'hui, des études montrent qu'en open space le cerveau capte les conversations, ce qui détourne l'attention.

Fatigue, stresse, dépression

Rester concentré demande donc beaucoup d'efforts. "Ça fatigue, ça use, ça crée des dépressions", développe Jean-Luc Puel, président de l'association **Journée nationale de l'audition.** Mais pour les patrons, à voir un œil sur les employés est un plus. La solution serait de miser sur l'isolation phonique avec des moquettes et des plafonds spécifiques. Soixante-dix ans après l'apparition des bureaux partagés, remettre des cloisons est parfois une bonne option.

Partager

Twitter

Partager

Envoyer

LA NEWSLETTER ACTU Nous la préparons pour vous chaque matin

Commentaires

Connectez-vous à votre compte franceinfo pour participer à la conversation.

Se connecter

Se connecter

Ou

Invité

Déconnexion

Annuler

Poster

Partager :

0 Commentaire

Trier

Abonnement

RSS

Tous droits de reproduction réservés

Nuisances sonores : l'open space pointé du doigt

L'environnement en open space a été étudié. En tête des nuisances, le bruit vient bien avant la qualité de l'air ou l'éclairage. Pourtant, inventés dans les années 1950 aux États-Unis, les bureaux partagés se sont développés dans le monde entier sous la pression du mètre carré. Mais aujourd'hui, des études montrent qu'en open space le cerveau capte les conversations, ce qui détourne l'attention. Fatigue, stresse, dépression Rester concentré demande donc beaucoup d'efforts. "Ça fatigue, ça use, ça crée des dépressions", développe Jean-Luc Puel, président de l'association **Journée nationale de l'audition.** Mais pour les patrons, à voir un œil sur les employés est un plus. La solution serait de miser sur l'isolation phonique avec des moquettes et des plafonds spécifiques. Soixante-dix ans après l'apparition des bureaux partagés, remettre des cloisons est parfois une bonne option.

Tous droits de reproduction réservés

Nuisances sonores : l'open space pointé du doigt

L'environnement en open space a été étudié. En tête des nuisances, le bruit vient bien avant la qualité de l'air ou l'éclairage. Pourtant, inventés dans les années 1950 aux États-Unis, les bureaux partagés se sont développés dans le monde entier sous la pression du mètre carré. Mais aujourd'hui, des études montrent qu'en open space le cerveau capte les conversations, ce qui détourne l'attention.

Fatigue, stresse, dépression Rester concentré demande donc beaucoup d'efforts. "Ça fatigue, ça use, ça crée des dépressions", développe Jean-Luc Puel, président de l'association **Journée nationale de l'audition.** Mais pour les patrons, avoir un œil sur les employés est un plus. La solution serait de miser sur l'isolation phonique avec des moquettes et des plafonds spécifiques. Soixante-dix ans après l'apparition des bureaux partagés, remettre des cloisons est parfois une bonne option.

Tous droits de reproduction réservés

news tank culture

URL :http://culture.newstank.fr/
PAYS : France
TYPE : Web Pro et Spécialisé

▸ **7 novembre 2019 - 16:21**

> Version en ligne

Gestion sonore dans le spectacle vivant : journées professionnelles à Paris les 18 et 19/11/2019

La quatrième édition de « Perspectives sonores », journées professionnelles organisées par l'association Agi-Son AGI-SON AGIr pour une bonne gestion SONore dans le cadre du « mois de la gestion sonore », se déroulera à la MPAA

MPAA Maison des pratiques artistiques amateurs

Breguet (Paris 11 e) les 18 et 19/11/2018. Ces deux journées, dédiées respectivement à « la prévention et à l'éducation au sonore » et à « la gestion professionnelle du son », s'articuleront autour de tables-rondes, de débats et des résultats du « baromètre 2019 : jeunes et musiques ».

L'association profitera également de cet événement pour présenter son « Club Agi-Son », qui doit permettre de « répondre aux attentes et aux questionnements des professionnels du spectacle vivant quant aux différents types de matériel de gestion sonore » en circulation sur le marché. Ce club est ouvert aux fabricants « qui souhaitent être ans une démarche proactive pour développer un matériel répondant au mieux au décret "sons amplifiés". »

Organisé tous les ans en novembre par Agi-Son et ses relais régionaux, le « mois de la gestion sonore » se veut un « temps fort de rencontres et d'échanges sur l'amplification de la musique et la qualité sonore » à travers diverses thématiques : la prévention des risques auditifs, l'éducation au sonore, le cadre réglementaire et ses évolutions ou l'accompagnement des artistes dans leur pratique musicale.

Programme du 18/11/2018 - « Prévention et éducation au sonore »

Programme du 18/11/2018 - « Prévention et éducation au sonore »

Table ronde « Santé auditive des jeunes : comment la prévention s'adapte à la mutation des pratiques d'écoute ? » - 10h30-13h

Intervenantes :

Anne-Laure Prunier, coordinatrice du pôle prévention - Polca

Polca Pôle musiques actuelles de Champagne-Ardenne

Sandrine Courtial, codirectrice de l' ARA

ARA Autour des rythmes actuels

Hélène Fourrage, productrice du concert pédagogique Peace&Lobe en Pays de la Loire

Angélique Duchemin, directrice d'Agi-Son

Animation : Carine Jeanton, conseillère musicale et technique et formatrice

Table ronde « Écoute nomade et risques auditifs : quelles préventions pour l'espace urbain de 2020 ? » - 14h30-17h30

Intervenants :

Sébastien Leroy, responsable des relations extérieures et partenariats à la **JNA**

JNA Journée nationale de l'audition

Yves Bozolec, architecte Voyer de la Ville de Paris

Thierry Charlois, chef de projet sur la politique de la nuit à la Ville de Paris

Charlotte Foussard, chargée de prévention en Occitanie pour la Fédération Octopus

Animation : Yann Bieuzent, animateur réseau du Pôle de coopération pour les musiques actuelles

Tous droits de reproduction réservés

en Pays de La Loire

Présentation de l'exposition Electro Sound - 17h30-18h

ElectroSound est une exposition « ludique et interactive » qui propose aux visiteurs de découvrir « les secrets des équipes "son" d'une salle de concert ».

Programme du 18/11/2018 - « Gestion professionnelle du son »

Programme du 18/11/2018 - « Gestion professionnelle du son »

Rencontre-débat « Compétence de l'ingé son : faut-il instaurer un "permis" pour piloter un système de sonorisation en concert ? » - 14h-16h

Intervenants

Carole Zavadski, déléguée générale de la CPNEF-SV

CPNEF-SV Commission paritaire nationale de l'emploi et de la formation – spectacle vivant

Patrick Ferrier, directeur général de La Filière, Centre national de formation réunissant le CFPTS

CFPTS Centre de Formation Professionnelle aux Techniques du Spectacle et le CFASVA

CFA-SVA Centre de Formation des Apprentis des métiers techniques du Spectacle Vivant et de l'Audiovisuel

Marc de Fouquières, directeur technique chez Dushow

Suzanne Combo

Suzanne Combo, déléguée générale de la GAM

GAM Guilde des artistes de la musique

Animation : David Omer, régisseur son et gérant de Next Level SPL

Rencontre-débat « Sonorisation et innovation : quel système son dans la salle de l'an 3000 ? » - 16h15-18h15

David Rousseau, électro-acousticien et ingénieur système

Stéphane Duffosse, directeur général d'Augmented Acoustics

Martin Antiphon, ingénieur du son, producteur chez Music Unit

Étienne Corteel, « director of scientific outreach » chez L-Acoustics

Julien Feuillet, ingénieur en énergie et directeur de PIKIP Solar Speakers

Animateur : Fabrice Jallet, coordinateur du Pôle Musique et Innovation à l' IRMA

IRMA Centre d'information et de ressources pour les musiques actuelles

Présentation du Club Agi-Son - 18h15

Quatrièmes « Perspectives sonores »

Quatrièmes « Perspectives sonores »

Agi-Son

Du 18 novembre 2019 au 19 novembre 2019 de 10 h 30 à 19 h 00

MPAA Breguet (Paris 11e)

AGI-SON

Fiche n° 4934, créée le 19/04/17 à 07:28 - MàJ le 26/02/19 à 14:54

AGI-SON

• Fondé en 2000.

• Association AGIr pour une bonne gestion SONore :

Tous droits de reproduction réservés

- créée par des professionnels pour défendre l'écoute, la création et la pratique des musiques amplifiées

- coordonne des campagnes de prévention des risques auditifs

• Président : Franck Boyat (Fedelima)

• Directrice : Angélique Duchemin

• Chargé de communication et des relations publiques : Ilan Landau-Halimi

• Tél. : 06 51 83 37 16

AGI-SON

6 rue Duchefdelaville

75013 Paris - FRANCEvCard meCard.vcf

VCARD

Consulter la fiche dans l'annuaire

Tous droits de reproduction réservés

Le pays Briard

PAYS :France
PAGE(S) :26
SURFACE :19 %
PERIODICITE :BiHebdomadaire

DIFFUSION :6963
JOURNALISTE :Apei-Actualités

► 8 novembre 2019

Cliquez ici pour voir la page source de l'article

ACOUPHÈNES ET PRESBYACOUSIE

vont (souvent) de pair

APEI-Actualités

Siffements, bourdonnements, cliquetis... Plus ou moins tolérés, les acouphènes apparaissent souvent avec la baisse de l'audition liée à l'âge. 43 % des 55-75 ans sont touchés.

©Roboriginal - stock. adobe. com

« Mes oreilles continuent à siffer et à bourdonner jour et nuit », se plaignait Beethoven auprès d'un ami médecin. Le compositeur allemand souffrait en effet d'acou-phènes associés à une surdité progressive.

A un niveau intolérable, ce symptôme expliquerait aussi le geste du peintre Vincent Van Gogh qui s'est coupé l'oreille gauche.

12 MILLIONS DE FRANÇAIS TOUCHÉS

Au-delà de ces cas célèbres, une étude réalisée dans le cadre de la Journée nationale de l'audition révèle que 25 % des Français sont touchés par les symptômes acouphéniques : 12, 3 millions de manière épisodique et 3, 7 millions en permanence.

Alors que les jeunes sont de plus en plus concernés en raison d'une forte exposition aux bruits, 43 % des seniors âgés de 55 à 75 ans souffrent d'acouphènes. Et pour cause, acouphènes et déficit auditif vont souvent de pair.

Bien qu'ayant plusieurs origines, dont certaines maladies ou un traumatisme sonore, cette gêne très désagréable et persistante est fréquemment corrélée au vieillissement du système auditif dont les fonctions régressent.

Il ne s'agit pas d'hallucinations auditives comme on pourrait le penser en l'absence de stimulation sonore mais d'un dérèglement de l'oreille interne. Celle-ci se dégrade avec l'âge et entraîne une baisse progressive de l'audition.

C'est la presbyacousie qui apparaît généralement sur les deux oreilles. On n'en a pas forcément conscience au début. Les acouphènes peuvent en être le signal.

CONSULTER SANS TARDER

« On peut avoir des acouphènes sans baisse auditive et vice versa. Néanmoins, il est fréquent que la baisse auditive accompagne une montée progressive des acouphènes », confirme l'oto-rhino-laryngologiste Benoît Lamblin, dans Allodocteurs. D'où leur apparition fréquente aux alentours de la cinquantaine.

Il est conseillé de consulter sans tarder son médecin traitant ou un ORL pour un bilan auditif. Certaines personnes s'habituent aux acouphènes. Pour d'autres, c'est un cauchemar quotidien qui perturbe le sommeil, la concentration… Le port d'appareils auditifs peut contribuer à diminuer la gêne, tout comme le recours à des thérapies alternatives, telles que l'acupuncture, la sophrologie et l'hypnose. ■

0OiB1JAbXl0I017ki_kv_j8UwES7WxrUv_sKRpiQ75LfnN7DPOwUuGwvHIEaYZTF_MjZm

Tous droits de reproduction réservés

FACE AU RISQUE

PAYS : France
PAGE(S) :4
SURFACE :6 %
PERIODICITE : Mensuel

DIFFUSION :(4544)

► **1 novembre 2019 - N°557**

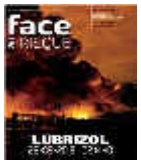

Le bruit et les nuisances sonores sur le lieu de travail affectent le relationnel ou la productivité de près de trois actifs sur cinq. C'est l'un des résultats de l'enquête menée par l'association JNA et l'Ifop auprès de 1 013 personnes en septembre 2019, à l'occasion de la 4e édition de la Semaine de la santé auditive au travail. Au-delà des conséquences personnelles (fatigue, lassitude, irritabilité, gêne auditive, troubles du sommeil), le bruit au travail entraînerait une perte de productivité et serait à l'origine d'incompréhension avec les encadrants, d'agressivité dans les échanges et de tensions au sein de l'équipe de travail.

Tous droits de reproduction réservés

Le Bonhomme picard
PAYS :France
PAGE(S) :22
SURFACE :38 %
PERIODICITE :Hebdomadaire
JOURNALISTE :Marjorie Michaud D.
6 novembre 2019 - Edition Clermont

Cliquez ici pour voir la page source de l'article

MAL DE DOS, MAL DU SIÈCLE ?

Avoir une bonne hygiène de vie

Marjorie Michaud D.

OISE Lors de la 8e édition du Tour Essentiel « J'aime mon dos » de la CCMO, Julien Spartz, kinésithérapeute à Beauvais, a proposé des massages gratuits et prodigué quelques conseils aux visiteurs.

Qui n'a jamais dit « j'ai mal au dos » ? Peu sont ceux qui répondraient « moi ! ». Aussi, la CCMO Mutuelle propose depuis plusieurs années son « Tour Essentiel » : un camion s'installe dans les centre-ville et propose une sensibilisation au mal de dos, avec en prime, massage par un kiné ou test des sièges massants... Rencontre avec Julien Spartz, le kinésithérapeute du Tour, praticien depuis 18 ans sur Beauvais.

. POURQUOI AVOIR ACCEPTÉ LA PROPOSITION DE LA CCMO ?

Je suis kinésithérapeute en libéral. J'interviens en prévention dans les entreprises... Je suis déjà intervenu dans un abattoir, dans une boîte d'électricité... Je développe des activités de prévention autour du mal de dos et des troubles musculo-squelettiques.

. EST-CE NÉCESSAIRE DE FAIRE DE LA PRÉVENTION ?

Oui. Il y a plein de choses à faire au quotidien pour limiter les douleurs. Il y a des douleurs ou des pathologies qu'on ne peut pas empêcher mais qu'on peut limiter. Le corps humain est comme un véhicule. Il a besoin de révisions. On peut éviter au maximum les maux avec des étirements, du renforcement musculaire... Cela dépend aussi de la pathologie des gens : la lombalgie est la plus commune, mais il y a aussi l'arthrose, les hernies discales... Il existe des fiches conseils pour mettre en place des exercices même sans matériel, chez soi...

. LE MAL DU DOS EST-IL BIEN LE MAL DU SIÈCLE ?

Complètement ! 80% des Français ont ou auront mal au dos. C'est le deuxième motif des consultations chez le médecin et le premier chez les kinés.

. COMMENT L'EXPLIQUEZ-VOUS ?

Il y a un gros souci dans le mode de vie : on est de plus en plus sédentaires. Nous sommes trop derrière des bureaux. Il faut les aménager. Avant on allait au travail en vélo ou à pied, maintenant, on privilégie la voiture... Notre musculature est moins renforcée. On a un gros travail d'entretien et de musculation à faire comme marcher, aller à la piscine... L'homme s'est levé au fur et à mesure de son évolution. Aujourd'hui, on fait l'inverse on se recroqueville sur soi-même ! L'homme est un bipède qui marche, chasse et pêche. Il faut aussi penser au carburant qu'on met dans la machine et bien s'hydrater ! Notre corps est comme une pâte à modeler : si elle sèche, elle casse. Nos muscles sont pareils... Il faut réexpliquer aux gens comment fonctionne la machine.

. QUI EST CONCERNÉ PAR LE MAL DE DOS ?

Avant, c'était plutôt le sujet vieillissant. Aujourd'hui, depuis une dizaine d'années, ce sont des sujets jeunes qui ont mal au dos avec la problématique du cartable (qui ne doit pas excéder les 10 % du poids du corps). Les générations qui arrivent ont plus de problèmes. Ils font moins de sport et sont une génération TV/Console.

. QUELQUES CONSEILS POUR PRÉSERVER SON DOS ?

Maintenir des activités physiques quotidiennes et régulières et adaptées, avoir une activité de renforcement musculaire style gym douce, pilates ou yoga, et bien s'hydrater.

Les prochains événements de la CCMO

Pol-Henri Minvielle, directeur général de CCMO Mutuelle, d'énumérer « En octobre, nous organisons au sein de la CCMO une semaine rose, dans le cadre d'Octobre rose. Les collaborateurs de la mutuelle ont été conviés à se mobiliser et à participer à plusieurs activités pour générer un don à une association engagée dans la lutte contre le cancer du sein (Perspectives contre le cancer). Nous organisons en fin d'année des initiations aux gestes de premiers secours à destination des parents à Beauvais et Compiègne. Adhérents ou non à la CCMO, les participants seront formés aux gestes qui sauvent lors d'ateliers animés par La Croix-Rouge Française. Des ateliers contre les addictions aux écrans sont également envisagés. Enfin, nous allons organiser un don du sang le 5

0sqLlMg5Pmu4az9OB6MyXpa13noEdeEH3DV6-Gd3Q9q6dGdWkS5g0IfOIE3MeemuvOGRl

Tous droits de reproduction réservés

Le Bonhomme picard

PAYS : France
PAGE(S) :22
SURFACE :38 %
PERIODICITE : Hebdomadaire

JOURNALISTE : Marjorie Michaud D.

▸ **6 novembre 2019 - Edition Clermont**

Cliquez ici pour voir la page source de l'article

décembre prochain, ouvert à tous les salariés de la Zone d'activité du Haut-Villé à Beauvais. En mars, dans le cadre de la journée nationale de l'audition, un dispositif sera mis en place. Celui-ci reste à définir. »

Le mal de dos : un mal récurrent parmi vos clients ?

Selon Pol-Henri Minvielle, directeur générale de la CCMO Mutuelle, « Nos adhérents, comme 80% de la population Française souffrent ou souffriront au cours de leur vie du dos. C'est pourquoi nous avons mis en place le Tour Essentiel. »

Julien Spartz est kinésithérapeute à Beauvais et intervient en entreprise pour des ateliers de prévention. ■

Tous droits de reproduction réservés